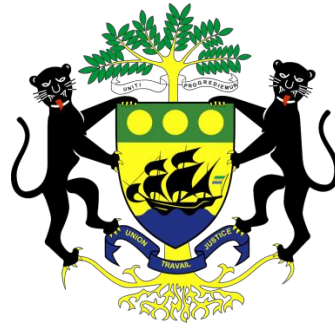


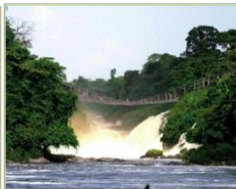
République Gabonaise



PLAN STRATEGIQUE GABON EMERGENT

Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016

Déclinaison en Programmes et Actions du
Projet de Société de son Excellence Ali
BONGO ONDIMBA, Président de la
République: « l'Avenir en confiance »



Juillet 2012

République Gabonaise



Son Excellence, le **Président Ali Bongo Ondimba**

« Le Gabon Emergent que je vous propose sera un pays bien gouverné, respectueux des droits de tous ; un pays pleinement inséré dans les réseaux mondiaux d'échanges d'idées, des biens et des capitaux enfin un pays où chaque Gabonaise, chaque Gabonais disposera de revenus lui permettant de se prendre dignement en charge, d'un habitat décent et d'une bonne couverture sanitaire et sociale.

Le Gabon peut, grâce à ses ressources et à ses compétences, changer en une génération le niveau de vie de tous ses citoyens. Il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit mais d'un engagement ferme et irrévocable. (...) »

Président Ali BONGO ONDIMBA

Sommaire

| | |
|---|------------|
| Liste des tableaux et Figures | 4 |
| Sigles et Abréviations | 5 |
| Résumé Exécutif | 8 |
| | |
| Introduction | 14 |
| | |
| Chapitre 1. Vision et Orientations Stratégiques | 16 |
| 1.1 Trois défis majeurs _____ | 16 |
| 2.1 La Vision du Gabon Emergent _____ | 19 |
| 2.2 Les axes stratégiques _____ | 22 |
| | |
| Chapitre 2. Consolider les fondations de l'émergence | 22 |
| 2.3 Fondation 1 : Le développement durable _____ | 23 |
| 2.4 Fondation 2 : La gouvernance _____ | 33 |
| 2.5 Fondation 3 : Le capital humain _____ | 63 |
| 2.6 Fondation 4 : Les infrastructures _____ | 69 |
| | |
| Chapitre 3. Développer les piliers de l'émergence | 83 |
| 3.1 Pilier 1 : Le Gabon Vert _____ | 83 |
| 3.2 Pilier 2 : Le Gabon Industriel _____ | 104 |
| 3.3 Pilier 3 : Le Gabon des Services _____ | 112 |
| | |
| Chapitre 4. Partager équitablement les fruits de la croissance | 125 |
| 4.1 La prospérité partagée _____ | 125 |
| | |
| Chapitre 5. Dispositif de pilotage et de mise en œuvre du PSGE | 140 |
| 5.1 Outils de suivi-évaluation du PSGE _____ | 140 |
| 5.2 Instances de pilotage et coordination du PSGE _____ | 141 |
| | |
| ANNEXE : Tableau récapitulatif Axes-Programmes-Actions du PSGE | 143 |

Liste des tableaux et Figures

Liste des Tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1 : Situation des agrégats macroéconomiques du Gabon en mai 2010..... | 54 |
| Tableau 2 : Classement « Doing Business » 2012 du Gabon sur quelques critères..... | 61 |
| Tableau 3 : Objectifs de production agricole du Gabon en 2016..... | 94 |
| Tableau 4 : Les 13 principes fondateurs du Géotourisme..... | 116 |

Liste des Figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1 : Taux de croissance de l'économie gabonaise depuis 1960 (en %)..... | 17 |
| Figure 2 : Evolution du PIB et répartition PIB pétrolier et non pétrolier..... | 17 |
| Figure 3 : Répartition des exportations du Gabon en 2008 et évolution des recettes de l'Etat..... | 18 |
| Figure 4 : La pyramide du Gabon Emergent..... | 22 |
| Figure 5 : les 4 axes du développement durable..... | 25 |
| Figure 6 : Efficacité comparée de la dépense publique à caractère social en Afrique subsaharienne..... | 36 |
| Figure 7 : Comment prendre en charge les trois fonctions de l'État : Stratégie, Régulation, Exécution ? | 37 |
| Figure 8 : Dispositif de pilotage au niveau global..... | 39 |
| Figure 9: Evolution du classement "Doing Business" du Gabon..... | 60 |
| Figure 10 : Cartographie du dispositif institutionnel cible d'appui au secteur privé..... | 62 |
| Figure 11 : Carte des futurs pôles de formation..... | 67 |
| Figure 12 : Corridors de développement à l'horizon 2020..... | 70 |
| Figure 13 : Cartographie des grands centres de consommation..... | 71 |
| Figure 14 : Cartographie du réseau national interconnecté..... | 72 |
| Figure 15 : Evolution projetée du mix énergétique entre 2010 et 2020 (pointe en MW)..... | 72 |
| Figure 16 : Interconnexions avec les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest..... | 73 |
| Figure 17 : Stratégie de remontée de la chaîne de valeur : de la 1ère transformation aux systèmes intégrés de construction en bois..... | 87 |
| Figure 18 : Carte cible de l'agriculture gabonaise à l'horizon 2025..... | 93 |
| Figure 19 : Carte des infrastructures de pêche..... | 101 |
| Figure 20 : Périmètre de l'économie numérique..... | 118 |
| Figure 21 : Schéma des procédures d'attribution et d'immatriculation foncières..... | 132 |

Sigles et Abréviations

| ABRÉVIATIONS | SIGNIFICATIONS |
|---------------------|---|
| ACP | Afrique, Caraïbes et Pacifiques |
| ADSL | Asymmetric Digital Subscriber Line |
| AGASA | Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire |
| AGEOS | Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales |
| AGETIP | Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics |
| AGOA | African Growth and Opportunity Act |
| ANADER | Agence Nationale de l'Agriculture et du Développement Rural |
| ANAPE | Agence Nationale de la Pêche |
| ANBS | Agence Nationale des Bourses et Stages |
| ANDT | Agence Nationale de Développement Touristique |
| ANGT | Agence Nationale des Grands Travaux |
| ANINF | Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences |
| APE/APV | Accord de Partenariat Economique/Accord de Partenariat Volontaire |
| APEIX | Agence de Promotion des Investissements et des Exportations |
| APIP | Agence de Promotion des Investissements Privés |
| AREE | Agence de Régulation de l'Eau et de l'Électricité |
| ARTEL | Agence de Régulation des Télécommunications |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCPE | Bureau de Coordination des Programmes de l'Emergence |
| BEAC | Banque des Etats de l'Afrique Centrale |
| BEP | Brevet d'Etudes Professionnelles |
| BOO/BOT | Build Operate Own/ Build Operate Transfer |
| BTP | Bâtiments Travaux Publics |
| BTS | Brevet de Technicien Supérieur |
| BUGADA | Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des Droits Voisins |
| CAISTAB | Caisse de Stabilisation et de Péréquation |
| CAN | Coupe d'Afrique des Nations |
| CDC | Caisse des Dépôts et Consignations |
| CDE | Centre de Développement des Entreprises |
| CDMT | Cadre des Dépenses à Moyen Terme |
| CEEAC | Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale |
| CEMAC | Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| CICIBA | Centre International de la Civilisation Bantu |
| CNAMGS | Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale |
| CNSS | Caisse Nationale de Sécurité Sociale |
| COMIBEL | Compagnie Minière de Belinga |
| COMILOG | Compagnie Minière de l'Ogooué |
| CRH | Compte de Refinancement de l'Habitat |
| DGCI | Direction Générale de la Coopération Internationale |
| DIB | Domaines Industriels du bois |
| DRI | Direct Reduced Iron (minerais de fer réduit) |

Sigles et Abréviations

| ABRÉVIATIONS | SIGNIFICATIONS |
|---------------------|---|
| ENDR | Ecole Nationale de Développement Rural |
| ENM | Ecole Nationale de la Magistrature |
| FAI | Fournisseur d'Accès Internet |
| FFI | Fonds de Financement des Infrastructures |
| FGIS | Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique |
| FIR | Fonds d'aide à l'Insertion et à la Réinsertion Professionnelle |
| FLEGT | Forest Law Enforcement, Governance and Trade |
| FNFP | Fonds National de Formation Professionnelle |
| FNH | Fonds National de l'Habitat |
| GES | Gaz à Effet de Serre |
| GIE | Groupement d'Intérêt Economique |
| GNL | Gaz Naturel Liquéfié |
| HACCP | Hazard Analysis and Critical Control Points |
| IDE | Investissement Direct Etranger |
| IGAD | Institut Gabonais d'Appui au Développement |
| INSAB | Institut National Supérieure d'Agronomie et de Biotechnologie |
| IPG | Institut du Pétrole et du Gaz |
| IRAF | Institut de Recherches Agronomiques et Forestières |
| IRM | Imagerie par Résonance Magnétique |
| ISO | International Organization for Standardization |
| IST/VIH/SIDA | Infections Sexuellement Transmissibles/Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis |
| ITA | Institut de Technologie Alimentaire |
| LOA | Loi d'Orientation Agricole |
| LOLF | Loi Organique Relative aux Lois de Finances |
| NERICA | New Rice for Africa |
| NOC | National Oil Company |
| NPK | Azote Phosphate Potassium |
| OCI | Organisation de la Conférence Islamique |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONADER | Office National de Développement Rural |
| ONE | Office National de l'Emploi |
| ONEP | Organisation Nationale des Employés du Pétrole |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PADAP | Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Périurbaine |
| PADEG | Projet d'Appui au Développement de l'Elevage au Gabon |
| PAPPGF | Projet d'Appui aux Petits Permis Forestiers Gabonais |
| PEV | Programme Elargi de Vaccination |
| PFNL | Produits Forestiers Non Ligneux |
| PFS | Plateformes de Service |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PMA/PRI | Pays les moins Avancés/Pays à Revenus Intermédiaires |
| PME/PMI | Petite et Moyenne Entreprise/ Petite et Moyenne Industrie |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |

| ABRÉVIATIONS | SIGNIFICATIONS |
|---------------------|---|
| PPP | Partenariat Public-Privé |
| PRODIAG | Projet d'Investissement et de Développement Agricole au Gabon |
| PSJ | Programme Sectoriel de la Justice |
| RN Gab | Agence des Ressources Naturelles du Gabon |
| RSE | Responsabilité Sociale d'Entreprise |
| SATU | Société d'Aménagement des Terrains Urbains |
| SDAU | Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme |
| SEEG | Société d'Energie et de l'Eau du Gabon |
| SI | Système d'Information |
| SIAT | Société d'Investissement pour l'Agriculture Tropicale |
| SIFRIGAB | Société Industrielle Frigorifique du Gabon |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| SMAG | Société Meunière et Avicole du Gabon |
| SMIG | Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti |
| SNBG | Société Nationale des Bois du Gabon |
| SNI | Société Nationale Immobilière |
| SNIS | Système National d'Information Sanitaire |
| SVA | Services à Valeur Ajoutée |
| TDR | Termes de Références |
| TIC | Technologie de l'Information et de la Communication |
| TVA | Taxe sur la Valeur ajoutée |
| UA | Union Africaine |
| UE | Union Européenne |
| US/USA | United States/United States of America |
| USAID | United States Agency for International Development |
| VSAT | Very Small Aperture Terminal |
| ZEE/ZES | Zone Economique Exclusive/Zone Economique Spéciale |

Résumé Exécutif

Une nouvelle ambition : faire du Gabon un pays émergent en moins d'une génération

En août 2009, le Président Ali BONGO ONDIMBA a proposé à la Nation gabonaise un nouveau projet de société « l'Avenir en confiance » et une nouvelle ambition : faire du Gabon un pays émergent en moins d'une génération. Cette vision nouvelle, qui réhabilitait la volonté en politique et l'ambition dans la pensée collective, répondait aux aspirations du peuple gabonais.

En effet, exceptionnellement dopée par la découverte du pétrole durant les deux premières décennies de l'indépendance, la dynamique de croissance de l'économie gabonaise s'est ensuite essoufflée, avec une moyenne de 2% sur les trente dernières années. Insuffisante, cette croissance était également fragile car dépendante d'une ressource pétrolière dont la production baisse de façon continue depuis 10 ans. En réalité, les revenus du secteur pétrolier masquaient une situation non pérenne, avec des soldes budgétaires et extérieurs hors pétrole déficitaires et une situation des finances publiques non soutenable dans la durée. Ils masquaient également un retard dans le développement social et humain, le Gabon vivant le paradoxe d'être un Pays à Revenus Intermédiaires (PRI) avec des indicateurs sociaux de PMA (Pays les Moins Avancés).

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) décline le chemin vers l'émergence

Malgré cela, le Président Ali BONGO ONDIMBA a souhaité que la vision du Gabon Emergent ne soit pas un rêve, mais une ambition partagée, servant d'aiguillon au peuple gabonais dans son action au quotidien. Pour cela, il lui semblait nécessaire, au démarrage de son mandat, de dessiner de façon précise la destination future (le Gabon Emergent), d'indiquer les grands axes qui y mèneront (les orientations stratégiques) et de présenter de façon concrète les actions et projets qui seront menés durant la première étape du voyage (2010-2016), de façon à impulser de manière irréversible la marche vers l'émergence. Ce document concrétise la démarche, en décrivant la Vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025 et en déclinant les orientations stratégiques, programmes et actions qui y mèneront.

Le document comprend cinq chapitres. Le premier chapitre présente la Vision du Gabon à l'horizon 2025. Les chapitres suivants déclinent les trois axes stratégiques, à savoir les fondations de l'émergence (chapitre 2), les piliers de l'émergence (chapitre 3) et la prospérité partagée (chapitre 4). Enfin, le dernier chapitre indique le dispositif de mise en œuvre, en présentant notamment le cadre institutionnel de pilotage et de coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent.

Trois défis majeurs pour le Gabon d'aujourd'hui : Accélérer la croissance économique et en diversifier les sources...

...réduire la pauvreté et les inégalités sociales...

...et assurer une gestion durable des ressources pour les générations futures.

Vision du Gabon en 2025

La croissance économique a en effet été, dans les dernières décennies, faible, erratique et essentiellement tirée par les matières premières. Exceptionnellement dopée par la découverte du pétrole durant les deux premières décennies de l'indépendance, la dynamique de croissance s'est ensuite essoufflée, avec une moyenne de 2% sur les trente dernières années, trop faible pour générer suffisamment d'emplois et réduire la pauvreté. Cette croissance était également erratique, car dépendante pour une grande partie d'un facteur non maîtrisé : le cours du pétrole sur le marché mondial.

Le Gabon est confronté au paradoxe socio-économique d'appartenir de par son PIB par tête au groupe des Pays à Revenus Intermédiaires (PRI) tout en s'apparentant de par ses indicateurs sociaux au groupe des Pays les Moins Avancés (PMA). Environ un quart de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté, tandis que les conditions sociales étaient préoccupantes pour les couches vulnérables (veuves, orphelins, filles-mères, handicapés...).

Le Gabon possède l'atout majeur de disposer d'importantes ressources naturelles. Paradoxalement et après des décennies d'exploitation et d'amenuisement de ces ressources (pétrole, bois, mines), le pays peine encore à répondre efficacement à ses besoins de base, comme le logement, la santé, la sécurité alimentaire ou le développement des infrastructures. Ainsi, vache à lait de l'économie gabonaise et moteur dominant de sa croissance, la ressource pétrolière voit sa production baisser de façon continue depuis 10 ans. De même, en contradiction avec l'important effort de préservation de l'environnement du pays qui a consacré 11% de son territoire aux parcs nationaux, l'exploitation forestière s'est toujours caractérisée par un certain gaspillage de la ressource, 80% de l'arbre abattu n'étant pas valorisé. Ce modèle de développement, qui a toujours été dominant, ne valorise pas les richesses pour les générations actuelles et compromet dangereusement les perspectives des générations futures. Par ailleurs, la gestion durable des ressources naturelles devient également au niveau mondial une exigence de plus en plus pressante. Exploiter les ressources pour répondre aux défis de la croissance et de la pauvreté ou les préserver pour lutter contre le changement climatique ? Pour ses générations actuelles et futures et pour l'avenir de la planète, le Gabon a choisi de s'engager dans la voie de la responsabilité en conciliant les deux, à travers la pleine valorisation de ses ressources dans une optique de gestion durable.

En plaçant l'humain au cœur de son développement, le Gabon Emergent vise à assurer à l'horizon 2025 un développement durable et une prospérité pour tous. L'émergence s'appuiera sur une population éduquée, ouverte et tolérante et se traduira par

un développement de la classe moyenne, catégorie majoritaire en 2025. Elle mettra en place un cadre de vie donnant à chaque citoyen le maximum d'opportunités pour s'assumer de façon responsable et s'épanouir. L'émergence se reflétera également à travers la qualité des institutions, avec l'érection d'une Démocratie majeure, qui met en avant la préservation des Droits de l'Homme et du Citoyen, la stabilité sociale, la promotion d'un dialogue politique de qualité et un sentiment fort d'appartenance à la Nation gabonaise, au-delà des considérations ethniques. Elle se traduira par un rayonnement régional et international accru, le Gabon assumant pleinement son rôle de locomotive de l'intégration régionale et de modèle mondial de l'économie verte. L'émergence positionnera enfin le Gabon comme une des cinq économies africaines les plus compétitives. Cette vision du Gabon Emergent a été déclinée à travers une stratégie globale et cohérente, le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Le PSGE comporte trois axes stratégiques : i) la consolidation des fondations de l'émergence, ii) le développement des piliers de l'émergence, iii) la prospérité partagée.

La première fondation de l'émergence : le développement durable

Le premier axe stratégique vise à développer les facteurs-clés de compétitivité du Gabon, à travers quatre dimensions clés considérés comme les fondations de l'émergence, à savoir le développement durable, la gouvernance, le capital humain et les infrastructures. Première fondation de l'émergence, le développement durable garantit une valorisation optimale des ressources du Gabon, dans une optique de préservation des intérêts des générations futures. Cela passe notamment par une meilleure connaissance des ressources naturelles du pays, une planification optimale de leur allocation et une large diffusion au sein de la société gabonaise du nouveau paradigme du développement durable. Un objectif stratégique permettra de matérialiser cette fondation : Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale.

La deuxième fondation de l'émergence : la gouvernance

La gouvernance constitue un préalable à l'attractivité d'un pays. Dans un environnement de mondialisation, elle se révèle déterminante dans les décisions des investisseurs. Renforcer la gouvernance signifiera de l'aligner aux exigences du PSGE. Ainsi, au niveau de la gouvernance institutionnelle, elle requiert non seulement de moderniser l'Administration, de consolider les règles de l'Etat de droit et de redynamiser la diplomatie gabonaise, mais également de promouvoir le développement local, la décentralisation et la participation citoyenne. Au niveau de la gouvernance juridique, elle requiert la refonte de l'ensemble du cadre juridique nationale et son alignement au PSGE, notamment à travers une Loi d'Orientation et de Programmation du Gabon Emergent. Au niveau de la gouvernance

La troisième fondation de l'émergence : le capital humain

économique, elle requiert un assainissement du cadre macroéconomique, à travers une gestion rigoureuse des finances publiques, le développement des statistiques comme véritable outil d'information et d'aide à la décision économique, la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale et une politique dynamique d'appui aux PME.

Le développement du capital humain doit permettre d'offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale, de doter la nouvelle économie du Gabon Emergent des qualifications et compétences dont elle a besoin, de promouvoir l'éducation tout au long de la vie et d'assurer l'appropriation par la population gabonaise des valeurs propices à l'émergence. Dans ce cadre, la mise en place de la Cité Verte de l'Education et de la Connaissance à Booué positionnera le Gabon comme un pôle régional de référence dans la formation supérieure.

La quatrième fondation de l'émergence : les infrastructures

Un effort considérable de mise à niveau devra permettre de développer les infrastructures de base (transport, énergie, télécommunications) et de favoriser l'émergence sur l'ensemble du territoire de pôles économiques dynamiques, reliés par des infrastructures de qualité. Trois objectifs stratégiques permettront de matérialiser cette fondation : i) désenclaver le Gabon et moderniser les infrastructures de transport, ii) développer une offre d'électricité durable, diversifiée et accessible pour tous, iii) construire des infrastructures numériques de rang mondial.

La diversification des piliers de croissance : le pilier Gabon Industriel...

Le deuxième axe stratégique du PSGE est la diversification des piliers de croissance. L'émergence ne deviendra une réalité que si le Gabon réussit la mutation d'une économie de rente reposant sur les matières premières (hydrocarbures, bois, mines) vers une économie à valeur ajoutée et diversifiée. En 2025, l'économie gabonaise ne reposera plus sur un seul pied, mais sur trois piliers solides, le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services. L'érection du pilier Gabon Industriel passe par une meilleure valorisation des richesses du sous-sol gabonais, en y apportant plus de valeur ajoutée et en développant la sous-traitance locale. Le Gabon Industriel s'appuiera d'abord sur le secteur des hydrocarbures, qui jouera durant la décennie 2011-2020 le rôle stratégique de « carburant de l'émergence ». Dans ce cadre, les revenus pétroliers devront être maximisés et recyclés vers le financement de nouveaux moteurs de croissance. De même, la production de gaz sera stimulée, le gaz étant indispensable au développement des nouvelles filières du Gabon Industriel (métallurgie, GNL, engrais, électricité). Trois objectifs stratégiques permettront de matérialiser le développement de ce pilier : i) Relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes, ii) Développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre, iii) Promouvoir le développement d'industries

... le pilier Gabon Vert...

de soutien (BTP, matériaux de construction, maintenance industrielle...).

Le développement du pilier Gabon Vert passe par la pleine valorisation des richesses du sol gabonais, notamment son patrimoine forestier et son exceptionnelle biodiversité, qui permettent au Gabon de prétendre à une position avantageuse dans l'économie verte du XXIème siècle. Trois objectifs stratégiques permettront de matérialiser le développement de ce pilier : i) Gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical, ii) Valoriser le potentiel agricole et garantir la sécurité alimentaire, iii) Promouvoir une exploitation et une valorisation durables des ressources halieutiques.

... le pilier Gabon des Services

Le pilier Gabon des Services renvoie à la valorisation, non plus des matières premières du sol ou du sous-sol, mais du capital le plus précieux du Gabon, son capital humain. Dans une économie mondiale devenue une économie de la connaissance, ce capital humain doit être formé, s'approprier sans complexe le meilleur des nouvelles technologies et porter l'éclosion de nouveaux services, dans l'éducation, le transport, la santé, la sécurité, les services financiers, les services administratifs aux citoyens, où de manière plus générale dans l'économie numérique. Trois objectifs stratégiques permettront de matérialiser le développement de ce pilier: i) Bâtir une économie numérique dynamique et innovante, ii) Positionner le Gabon comme une destination de référence en matière de tourisme durable, iii) Faire du Gabon un pôle régional de services à valeur ajoutée.

La finalité de l'émergence, la prospérité partagée

La mise en place des fondations et l'érection des trois piliers de l'émergence permettront de générer une croissance plus forte et plus durable. L'axe stratégique 3 du PSGE vise à assurer que cette croissance bénéficiera à tous les Gabonais, non seulement par l'augmentation des revenus des populations, mais également par un rattrapage dans les secteurs sociaux (santé, emploi, protection sociale, l'accès à l'eau potable, assainissement, culture...). Cinq objectifs stratégiques permettront de matérialiser cet axe stratégique : i) Mettre en place des services de santé de qualité pour tous, ii) Garantir un accès universel à l'eau potable et au service d'assainissement, iii) Garantir l'accès à un logement décent pour tous, iv) Promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion, v) Valoriser le patrimoine culturel et favoriser l'accès des populations aux services culturels.

Pour évaluer la mise en œuvre du PSGE, un système de pilotage serré, fondé sur les résultats

Le PSGE décline de façon claire la nouvelle Vision du Gabon Emergent et la manière de l'atteindre, à travers 28 programmes et 159 actions. Le défi critique est désormais la mise en œuvre. Pour la réussir, un système de pilotage serré, fondé sur les résultats, sera mis en place, s'appuyant sur de nouveaux outils et un dispositif de pilotage renforcé. Ainsi, un tableau du PSGE permettra d'une part d'apprécier à temps réel le niveau d'avancement de l'exécution des différents programmes et actions, mais également de façon régulière d'évaluer leur impact sur la base de critères mesurables. Par ailleurs, l'approche de budgétisation par objectifs de programmes sera mise en place, dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance et de l'Exécution du Budget (LOLFEB). Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle gouvernance, la coordination ministérielle et interministérielle sera renforcée. Enfin, des Conseils Interministériels et Présidentiels dédiés à un secteur spécifique permettront d'assurer un pilotage serré et une mise sous tension permanente de l'action gouvernementale.

L'ensemble de cette démarche constitue un saut qualitatif majeur dans la gouvernance publique du Gabon. Elle réhabilite la volonté politique et l'ambition dans la pensée collective gabonaise. Elle remet au centre de la démarche publique l'exigence d'une bonne planification de l'avenir, accompagnée par un pilotage serré de l'action et une mise sous tension permanente des acteurs pour sa mise en œuvre. Elle accélérera la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes, dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance et de l'Exécution du Budget (LOLFEB), et permettra pour la première fois d'initier, au plus tard en 2013, un budget base zéro (BBZ).

Introduction

Ce document présente la Vision du Gabon Emergent et décline les orientations stratégiques et programmes devant y mener

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) découle du projet de Société que Son Excellence le Président Ali BONGO ONDIMBA a proposé à la Nation Gabonaise en Août 2009, « l'Avenir en confiance ». Sous son impulsion et sur la base de ses orientations, une task force a conduit les analyses permettant de décliner de façon précise ce projet en une vision du Gabon en 2025 et en orientations stratégiques.

A travers, « l'Avenir en Confiance », le Président Ali BONGO ONDIMBA a invité les Gabonais à avoir foi en l'avenir. Un avenir qui doit permettre la participation de tous, en faisant confiance aux talents, en responsabilisant davantage ceux qui le méritent, sans distinction d'aucune nature. Un avenir de démocratie politique, mais aussi de démocratie économique dans laquelle chacun participe et tire profit de son effort. Un avenir de concorde où règne la paix. Bref, un avenir de pays émergent, où il fera mieux vivre dans un Gabon de partage équitable et juste.

Le premier chapitre décrit de façon concrète la vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025

Ce document trace les chemins de l'émergence. Comme tout voyage, il commence par la destination, en décrivant dans le chapitre 1 l'ambition du Gabon à l'horizon 2025. Cette Vision, proposée par le Président de la République à l'ensemble des citoyens gabonais, doit devenir une vision partagée. En effet, l'adhésion de tous à la Vision est nécessaire, au-delà des appartenances partisans. Sa bonne mise en œuvre requiert de canaliser toutes les énergies dans la même direction.

L'émergence ne peut se réaliser d'un coup. Elle suppose que le Gabon réalise des ruptures fondamentales et qu'une nouvelle impulsion permette de développer de nouvelles sources de croissance et de prospérité. L'expérience d'autres pays montre qu'elle nécessite une génération, environ 25 ans. S'appuyant sur ses acquis et ses ressources, le Gabon s'est fixé comme ambition d'y arriver plus vite, en une quinzaine d'années.

Pour cela, les premières années seront critiques. D'une part, la trajectoire, définie dès le départ doit être la bonne, car le pays ne pourra, si il veut avancer au rythme souhaité, se permettre de changer de trajectoire en cours de route. D'autre part, l'articulation des actions doit permettre d'avancer de façon ordonnée, chaque étape préparant et consolidant l'étape suivante. Pour cela, un programme clairement articulé a été élaboré, montrant de façon détaillée le chemin à suivre.

Le chapitre 2 présente la première étape du chemin, à savoir les fondations sans lesquelles l'émergence ne saurait être durable.

Les chapitres 3 et 4 montrent comment accélérer la croissance au bénéfice de tous

Le chapitre 5 indique le dispositif et les conditions de mise en œuvre réussie du PSGE

Quatre fondations ont été définies. La première fondation est le développement durable, qui constitue le nouveau paradigme qui structure l'ensemble de la stratégie du Gabon Emergent. Sa diffusion doit permettre d'instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale. La deuxième fondation est la gouvernance. Dans ce cadre, la gouvernance juridique, la gouvernance institutionnelle, comme la gouvernance économique seront entièrement alignées au PSGE. La troisième fondation, ce sont les infrastructures, avec un développement significatif des infrastructures économiques de base (transport, énergie, infrastructures numériques). La quatrième fondation, c'est le capital humain, capital le plus précieux du Gabon et dont la formation comme les valeurs devront s'adapter aux exigences de l'émergence.

Le chapitre 3 présente les piliers de l'émergence, les moteurs qui permettront d'accélérer la croissance de l'économie gabonaise et d'en diversifier les sources. Trois piliers ont été définis : le Gabon Vert, le Gabon Industriel et le Gabon des Services. Ce chapitre présente de façon détaillée les secteurs qui composent chacun de ces piliers et les stratégies, programmes et actions qui permettront leur développement. Le chapitre 4 présente la prospérité partagée, qui décline comment l'émergence va bénéficier à tous les Gabonais, grâce notamment à une nouvelle ambition dans les secteurs sociaux (santé, emploi, logement, protection sociale, accès aux services sociaux de base, lutte contre l'exclusion).

Le chapitre 5 présente le dispositif de pilotage et de mise en œuvre du PSGE. Avec 21 objectifs stratégiques, 28 programmes sectoriels et 159 actions, le PSGE indique le cap pour l'horizon 2025 et fournit un cadre d'action précis pour la période 2011-2016. Sur cette base, un dispositif rigoureux de suivi évaluation sera mis en place, afin d'en garantir l'exécution effective.

L'émergence supposera de la Nation gabonaise un effort soutenu et continu sur une longue durée, au-delà des durées des mandats politiques. De même, l'ambition de l'émergence nécessitera beaucoup d'efforts, voire de sacrifices. Des intérêts seront remis en question, des habitudes bousculées. Plus d'efforts, de travail, d'ouverture et de tolérance seront requis de tous. Ces sacrifices sont nécessaires et à long terme bénéfiques pour tous, car le Gabon en sortira plus fort et l'avenir de ses enfants mieux assuré. Pour cela, la Vision doit être comprise et partagée par tous, afin que l'objectif d'un avenir meilleur justifie les sacrifices d'aujourd'hui.

Chapitre 1. Vision et Orientations Stratégiques

« Nous voulons un avenir plus solide et plus sûr pour nos enfants et nous en sommes capables. Notre Ambition est de faire du Gabon un pays émergent, en moins d'une génération, d'ici 2025 ».

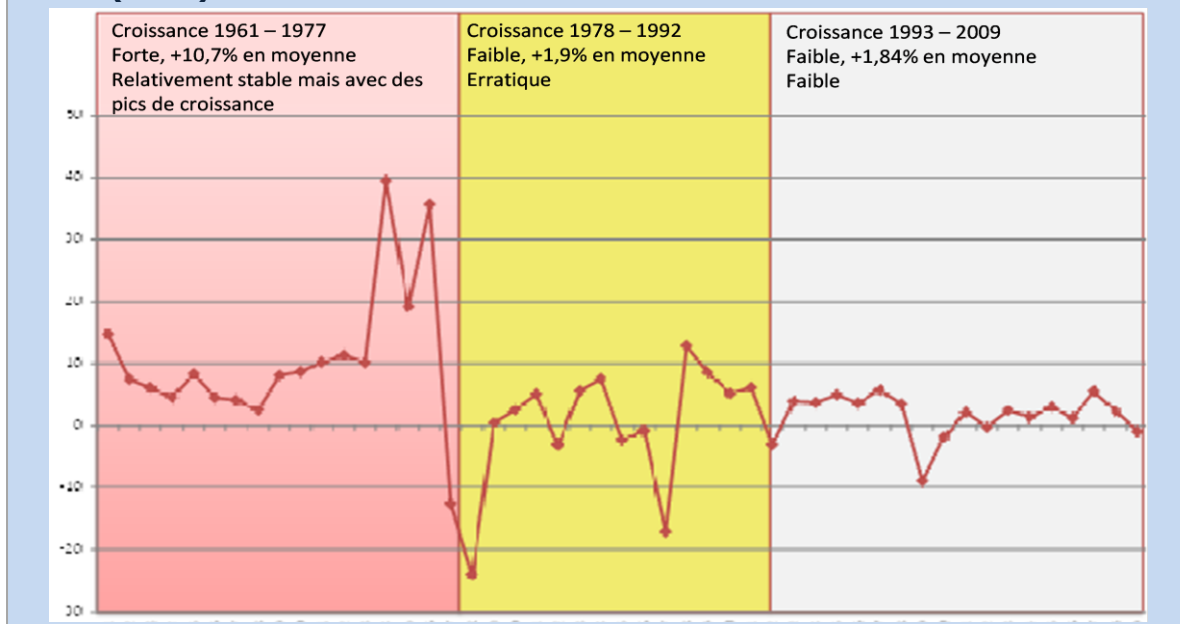
Président Ali BONGO ONDIMBA.

1.1 Trois défis majeurs

Défi n°1 : Accélérer la croissance économique et en diversifier les sources

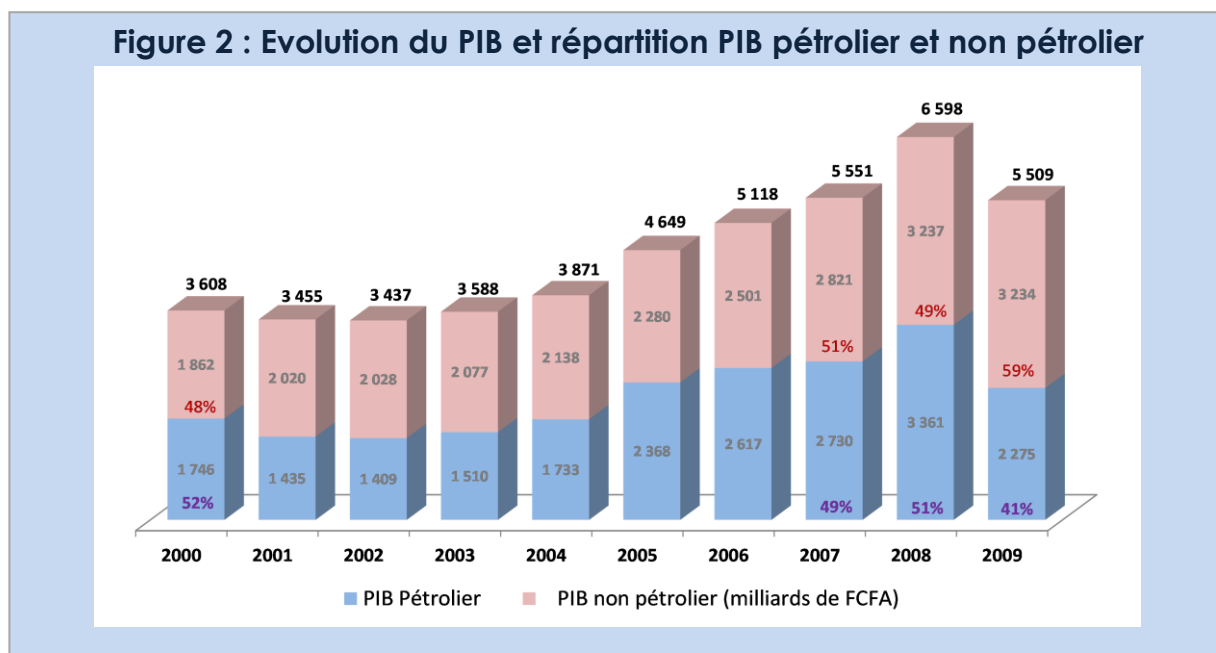
Exceptionnellement dopée par la découverte du pétrole durant les deux premières décennies des cinquante dernières années, la dynamique de croissance s'est ensuite essouffée, avec une moyenne de 2% sur les trente dernières années. Cette croissance est trop faible pour générer des emplois et réduire la pauvreté. Elle est également erratique et fortement dépendante d'un facteur non maîtrisé : le cours du pétrole sur le marché mondial. De fait, le secteur pétrolier domine très largement l'économie du pays, contribuant en moyenne à 46% du PIB nominal en 2009, à 59% des recettes de l'Etat entre 2002 et 2009, et à près de trois quarts des exportations. Les autres secteurs phares sont le bois et le manganèse. La part du secteur secondaire dans le PIB est faible (4,8% en 2008). Le secteur tertiaire (28,9% du PIB) est dominé par le commerce de produits pétroliers, auquel s'ajoutent l'immobilier et les télécommunications. L'économie gabonaise présente ainsi toutes les caractéristiques d'une économie de rente, peu pourvoyeuse d'emplois, axée sur l'exportation des matières premières brutes et fortement tributaire de ses recettes pétrolières.

Figure 1 : Taux de croissance de l'économie gabonaise depuis 1960 (en %)

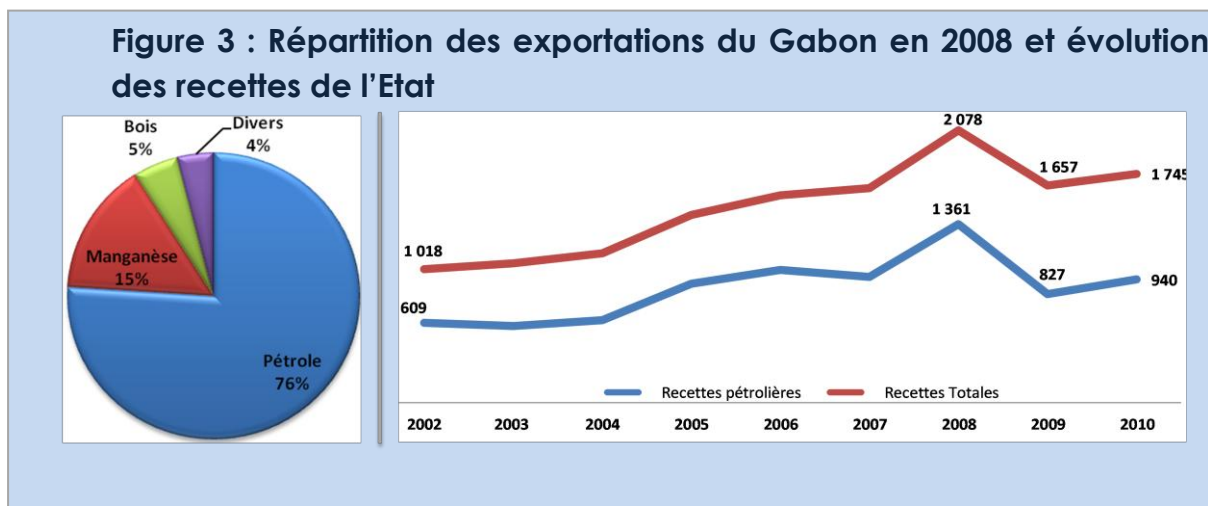


Source : Banque Mondiale

Figure 2 : Evolution du PIB et répartition PIB pétrolier et non pétrolier



Source : BEAC



Source : BEAC

Défi n°2 : Réduire la pauvreté et les inégalités sociales

Le Gabon est confronté à un paradoxe socio-économique ; en raison de son PIB par habitant élevé (8 833 dollars US¹), il appartient au groupe des Pays à Revenus Intermédiaires (PRI) alors que ses indicateurs sociaux s'apparentent à ceux du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA). Environ un quart de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et les conditions sociales des couches les plus vulnérables (veuves, orphelins, filles-mères, femmes divorcées, malades du SIDA, enfants de la rue, handicapés...) sont particulièrement préoccupantes. Dans le domaine de la santé, les indicateurs montrent une situation peu reluisante. En 2010, l'espérance de vie à la naissance est de 61 ans pour les femmes et 58 ans pour les hommes. La mortalité infantile s'est nettement améliorée, mais demeure encore importante (47 pour mille en 2010 contre 95 pour mille en 1992). La prévalence du paludisme, premier facteur de mortalité, reste élevée sur l'ensemble du territoire (37 à 71%, selon les zones). Similairement, la prévalence au VIH/SIDA est passée de 1,8% en 1986 à 5,2% en 2009. Par ailleurs, 46% des ménages vivant en zone urbaine habitent dans des quartiers moins salubres et le déficit de logements est estimé à 160 000 en 2005. La forte urbanisation s'est accompagnée d'une dégradation de la qualité de l'environnement, avec un cadre de vie et de l'habitat précaire, un accès insuffisant à l'eau potable (74% ; dont 94% en milieu urbain et 45,8% en milieu rural) et aux services d'assainissement (un ménage sur quatre n'utilise pas de latrine).

¹ Source : BEAC, principaux indicateurs économiques et sociaux du Gabon

Défi n°3 : Assurer une gestion durable des ressources pour les générations futures

Le Gabon possède l'atout majeur de disposer d'importantes ressources naturelles. Paradoxalement et après des décennies d'exploitation et d'amenuisement de ces ressources (pétrole, bois, mines), le pays peine encore à répondre efficacement à ses besoins de base, comme le logement, la santé, la sécurité alimentaire ou le développement des infrastructures. Ainsi, vache à lait de l'économie gabonaise et moteur dominant de sa croissance, la ressource pétrolière voit sa production baisser de façon continue depuis 10 ans. De même, l'exploitation forestière s'est toujours caractérisée par un certain gaspillage de la ressource, 80% de l'arbre abattu n'étant pas valorisé. Ce gaspillage vient ternir l'effort important réalisé par le Gabon à l'effort mondial de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique, en consacrant 11% de son territoire aux parcs nationaux. Ce modèle de développement, qui a toujours été dominant, ne valorise pas les richesses pour les générations actuelles et compromet dangereusement les perspectives des générations futures. L'adoption d'un nouveau modèle plus rentable et plus durable s'imposait donc comme un impératif national. Par ailleurs, la gestion durable des ressources naturelles devient également au niveau mondial une exigence de plus en plus pressante pour assurer la sauvegarde de la planète, avec un engagement encore souvent timide, malgré les discours. Exploiter les ressources pour répondre aux défis de la croissance et de la pauvreté ou les préserver pour lutter contre le changement climatique ? Pour ses générations actuelles et futures et pour l'avenir de la planète, le Gabon a choisi de s'engager dans la voie de la responsabilité en conciliant les deux à travers la pleine valorisation de ses ressources dans une optique de gestion durable.

2.1 La Vision du Gabon Emergent

Le Gabon, pleinement conscient de ces défis, est déterminé à prendre son destin en main. Ce chapitre décline cette ambition, à travers cinq caractéristiques fortes du Gabon Emergent en 2025 : une Nation unie, une économie compétitive, un développement durable, une prospérité partagée et une voix respectée sur la scène régionale et mondiale. Il indique ensuite, à travers les orientations stratégiques, le chemin qui y mènera.

Chapitre 1. Vision et Orientations Stratégiques

Le Gabon sera en 2025 une Démocratie majeure et une Nation unie

Le Gabon Emergent sera bien gouverné et sera fondé sur les principes d'un Etat de droit, sur un environnement national de démocratie, de tolérance, de respect de l'autre et d'ouverture, favorisant un véritable débat citoyen. Il pourra s'affirmer comme une Démocratie majeure, qui met en avant la préservation des Droits de l'Homme et du Citoyen, la stabilité sociale et la paix, ainsi que la promotion d'un dialogue politique de qualité, capable de déboucher sur des majorités d'idées autour de questions essentielles d'intérêt national. Les élections seront organisées dans une totale transparence et tous les protagonistes en accepteront les résultats. L'ethnicisme et le clanisme n'auront aucune prise sur la vie politique, et céderont la place au seul sentiment d'appartenance à la Nation gabonaise et à la promotion des valeurs partagées.

Le Gabon sera en 2025 une des cinq Nations africaines les plus compétitives

L'ambition de devenir un pays émergent suppose, durant les quinze prochaines années, des performances et une compétitivité d'un autre niveau que celui réalisé au cours des dernières décennies. L'émergence devra notamment se traduire de façon concrète par une croissance régulière à deux chiffres, portée par des moteurs de croissance diversifiés et durables. En effet, plus qu'un niveau de développement donné, l'émergence se caractérise par un dynamisme économique résultant de la compétitivité d'une Nation. En Afrique, seuls quelques pays ont su se placer dans cette dynamique, notamment l'Ile Maurice, l'Afrique du Sud, la Tunisie et le Botswana qui se positionnent en 2009 dans le peloton de tête de la compétitivité en Afrique². Situé au 15ème rang, le Gabon aspire d'ici 2025 à rejoindre durablement ce peloton de tête. Pour y arriver, le pays mènera les réformes nécessaires pour moderniser son administration, réduire les barrières à l'investissement, créer un cadre des affaires de classe internationale, mettre en place l'infrastructure économique de base support à la compétitivité (infrastructures de transport, électricité, eau, télécommunications), renforcer son capital humain et s'insérer dans les réseaux mondiaux d'échanges. Ce cadre propice permettra l'éclosion de son potentiel et l'émergence de nouveaux moteurs de croissance.

Le Gabon sera en 2025 un modèle de développement durable, conciliant le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale

Le Chef de l'Etat gabonais a traduit publiquement, sur les scènes nationale et internationale, l'engagement du Gabon en matière de développement durable. Il a notamment rappelé, lors de son discours au Sommet de Copenhague, le potentiel d'atténuation dont dispose le Gabon et sa capacité d'absorption des émissions de gaz à effet de serre produits par les pays développés. Au Sommet de Rio, Il a annoncé la volonté du Gabon d'instaurer un nouveau modèle de développement, qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale. Cet engagement fort du Gabon pour le

² Source : rapport sur la compétitivité en Afrique 2009.

développement durable constitue avant tout l'engagement d'un pays responsable, qui a pris l'option de gérer ses ressources naturelles de façon optimale pour le bien des générations actuelles et futures, et de jouer un rôle significatif dans la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre, conformément à la Convention climat des Nations Unies qu'il a ratifiée. Cela s'est traduit par l'élaboration d'un Code sur le Développement Durable, d'un plan national Climat et par la prise en charge de la dimension développement durable dans chacun des programmes sectoriels du Plan Stratégique Gabon Emergent. Cet engagement devra concerner au quotidien l'ensemble de la population, ainsi que les structures administratives et privées, faisant du souci du développement durable une valeur partagée.

En plaçant l'humain au cœur du développement, le Gabon Emergent permettra une prospérité partagée par tous

Le partage des fruits de la croissance sera un facteur critique d'appréciation de l'émergence. En effet, la croissance n'a de sens que si chaque citoyen en ressent les bienfaits. Dans ce cadre, le Gabon Emergent devra se traduire par une amélioration concrète des conditions de vie des populations, avec un niveau de revenu élevé, une répartition plus équitable et une classe moyenne désormais dominante. Le plein emploi sera assuré, grâce à la création de 300 000 emplois privés bien rémunérés, qui permettront d'absorber les nouveaux arrivés sur le marché du travail. Les indicateurs sociaux seront en phase avec le niveau de richesse du pays. Ainsi, grâce à une décennie de rattrapage social, les citoyens gabonais bénéficieront d'une couverture santé universelle et d'un accès généralisé au logement. Une politique ciblée d'aide permettra de réduire de façon significative le niveau de pauvreté et de bâtir une société plus juste et plus solidaire. L'émergence se traduira également par un niveau d'éducation plus élevé, donnant à chaque citoyen des opportunités pour se prendre en charge et assumer sa vie de façon responsable, ainsi que par une amélioration du bien-être physique et moral des citoyens. Elle favorisera une vie culturelle plus riche et plus épanouissante. Plaçant la dimension humaine au centre, le Gabon Emergent s'appuiera sur une population éduquée, ouverte et tolérante.

Le Gabon sera en 2025 une voix écoutée et respectée

Le Gabon Emergent sera reconnu comme un acteur clé dans son environnement sous-régional et régional. Au sein de la CEMAC et de la CEEAC, il jouera un rôle de locomotive pour accélérer la dynamique d'intégration. De même, le Gabon Emergent assumera toute sa part dans l'œuvre de construction de l'union africaine, que ce soit aux niveaux politique, économique, social ou culturel. Au niveau mondial, le Gabon sera reconnu comme un acteur important de la paix, ainsi qu'un pionnier et un modèle de l'économie verte, assumant un rôle

primordial dans la lutte contre le changement climatique et la promotion de l'économie verte.

2.2 Les axes stratégiques

La vision du Gabon Emergent a été déclinée en une stratégie globale et cohérente s'appuyant sur trois axes stratégiques

Pour concrétiser la Vision du Gabon Emergent, trois axes stratégiques ont été retenus : i) le renforcement des fondations de l'émergence ; (ii) le développement des piliers de l'émergence; (iii) la prospérité partagée. La pyramide du Gabon émergent requiert en effet des fondations solides pour pouvoir prospérer dans la durée. Le choix des éléments constituant ces fondations a été fait de manière holistique, de façon à prendre en compte les facteurs de compétitivité globale et de promotion d'un développement équilibré et durable. Une fois les fondations consolidées, la seconde phase consiste à ériger les piliers de l'émergence, à savoir les secteurs susceptibles d'accélérer la croissance et d'assurer le développement durable du Gabon. Enfin, la dernière l'étape sera la mise en place du haut de la pyramide que constitue la prospérité partagée. Le bien-être des populations gabonaises demeure le but ultime de l'émergence et passe par un partage équitable des fruits de la croissance. Chacune de ces étapes est décrite de façon détaillée dans les trois chapitres suivants.

Figure 4 : La pyramide du Gabon Emergent



« Cette Vision, c'est notre droit à l'ambition, c'est le droit du Peuple Gabonais à assurer un meilleur avenir à ses enfants. Cette ambition n'est pas négociable. Par contre, sa mise en œuvre harmonieuse nécessite un dialogue avec tous les acteurs, afin que chacun contribue au mieux, de façon sincère et dans l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes, à sa concrétisation ».

Président Ali BONGO ONDIMBA.

Chapitre 2. Consolider les fondations de l'émergence

« Cette vision d'une économie gabonaise forte et diversifiée à l'horizon 2025 n'est pas un rêve. Par contre, sa concrétisation nécessite de bâtir, avec courage et détermination, les préalables requis durant le prochain mandat présidentiel. Il s'agira de doter le Gabon d'une infrastructure économique de base compétitive ».

Président Ali BONGO ONDIMBA.

2.3 Fondation 1 : Le développement durable

Les importants risques liés au changement climatique doivent désormais être anticipés dans toutes les politiques publiques gabonaises

Le développement durable n'est pas seulement une vision et une stratégie, c'est un nouveau paradigme qui agrège un ensemble cohérent de principes et de concepts. Il associe l'exploitation rationnelle des ressources pour la satisfaction des besoins à l'impérieux souci de préservation de l'environnement. La courte période de l'histoire de l'humanité ayant porté en l'espace de 150 ans les révolutions industrielle et technologique a transformé notre planète et bouleversé ses écosystèmes à un niveau désormais critique. Cela a induit le phénomène de changement du climat, principalement lié au réchauffement de la terre par l'accumulation de gaz à effet de serre dont le niveau est désormais critique. L'augmentation rapide des émissions de gaz à effet de serre apparaît désormais comme le facteur générateur des changements climatiques, et sa maîtrise est devenue une urgence. Les signes annonciateurs des conséquences de ces changements apparaissent désormais visibles et préoccupants au Gabon. Les risques qui en découlent doivent donc être anticipés dans toutes les politiques publiques. A cela s'ajoute la nécessité de procéder à l'évaluation continue du bilan carbone du Gabon, dans la perspective des négociations et arbitrages internationaux, tel que prévu par les protocoles en discussion ou en cours de ratification.

Le riche patrimoine naturel du Gabon l'expose particulièrement à des pratiques de prédation

Le Gabon dispose de nombreux atouts avec un territoire d'une exceptionnelle biodiversité couvert en quasi-totalité par la forêt, avec des écosystèmes abritant une grande variété de ressources naturelles. Ce patrimoine apparaît bien préservé, au regard des efforts entrepris par le gouvernement gabonais, en terme de politique de conservation (13 parcs nationaux couvrent aujourd'hui 11% de la surface forestière du Gabon, tandis que les écosystèmes lagunaires et marins font l'objet de réglementations qui en assurent la protection et codifient leur exploitation). Le

Chapitre 2. Consolider les fondations de l'émergence

niveau de déforestation apparaît faible, ce qui s'explique par la faible pression démographique liée à la faible population gabonaise et au taux d'urbanisation très élevé, faisant de la quasi-totalité du territoire, un « désert forestier ». Un tel patrimoine suscite des convoitises, avec un risque prégnant d'exploitation incontrôlée et non rationnelle des ressources, notamment forestières. On constate d'ailleurs une prise de position de situations de rente par un nombre restreint d'acteurs, au détriment d'une véritable valorisation et d'une optimisation de la ressource au bénéfice des populations (ie pétrole, bois).

De même, l'affectation des terres effectuée de manière incontrôlée pendant de nombreuses années a créé un véritable gisement de conflits potentiels. En effet, lorsqu'on superpose sur une même carte géographique les différents permis (miniers, agricoles, chasse, forestiers, etc.) on voit apparaître des chevauchements entre des activités et des usages incompatibles avec les aires protégées et les parcs nationaux. Ainsi, le manque de disponibilités en terres à affecter à l'agriculture à cause de la sur-affectation des espaces disponibles pourrait devenir préoccupant. Il est donc indispensable de procéder à une opération d'envergure de réaffectation des terres, dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire.

Face à ces nombreux défis et à la prise de conscience mondiale de l'exigence d'une gestion durable des ressources de la planète, le Gabon a choisi à faire du développement durable la fondation première du Gabon Emergent et l'ensemble des composantes de cet édifice intègre ses principes. Ce nouveau paradigme de développement nécessitera une promotion active, pour faciliter l'appropriation par les acteurs à tous les niveaux. Cette fondation de l'émergence « Développement Durable », qui permettra au Gabon Emergent de mieux maîtriser ces risques, se décline à travers un objectif stratégique et quatre programmes : i) Programme Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles, ii) Planification Stratégique et aménagement du territoire, iii) Plan Climat, iv) Programme Sectoriel Environnement.

« Notre objectif global est d'impulser une croissance à faible émission de carbone par le biais d'investissements tenant compte de la responsabilité environnementale, tout en créant des infrastructures et des emplois, ce qui devrait nous aider à instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale. »

Président Ali BONGO ONDIMBA.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : INSTAURER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT QUI INTÈGRE LE BIEN-ÊTRE HUMAIN, L'ÉQUITÉ SOCIALE, LA CROISSANCE DURABLE ET LA CONSERVATION ENVIRONNEMENTALE



Quatre programmes vont porter cette orientation générale du Gabon Emergent vers le développement durable : i) Programme Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles ; ii) Programme Planification Stratégique et Aménagement du Territoire ; iii) Plan Climat; iv) Programme Sectoriel Environnement.

⇒ Programme Phare Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles

La connaissance des ressources naturelles constitue un préalable à leur gestion durable

L'élaboration d'une stratégie de croissance durable et de préservation des ressources requiert une connaissance approfondie des ressources naturelles, quant à leur répartition dans l'espace, leur caractérisation et leur évolution. L'état des lieux révèle aujourd'hui l'existence de données éparses non ordonnées et non agrégées. Un tournant est nécessaire dans les processus de collecte, de mise à jour et de partage des données, à travers une démarche centralisée placée sous la responsabilité d'une entité compétente et apte à faire vivre une base de connaissance pertinente sur l'état des ressources. Les technologies les plus modernes seront adoptées, notamment celles basées sur l'imagerie satellitaire et la vision 3D, les méthodes de traitement d'image, et les modèles numériques de terrain. De même, l'importance des moyens à mobiliser milite pour une centralisation permettant de coordonner, d'agréger et de mutualiser les investissements et les résultats. Le Programme « Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles » permet de mettre en œuvre cet important volet, à travers les six actions suivantes.

Action 1. Mise en place d'un dispositif centralisé de connaissance et de préservation des Ressources Naturelles

Il s'agit de mettre en commun l'ensemble des données sur les ressources naturelles, disponibles auprès des administrations et agences spécialisées, et d'en confier la gestion et la mise à jour à une entité existante, qui a fait la preuve de sa capacité méthodologique et technique à valoriser, préserver et surtout à partager l'information. Le premier défi est de réussir l'agrégation et la mise en commun en une base de données unique de connaissance des ressources naturelles. Cette base de données, qui contribuera à la réalisation de certaines couches thématiques du Plan National de la Géomatique, sera physiquement hébergée au « DataCenter » de l'Etat, pour sa sécurisation et son accessibilité à tous les acteurs pertinents. Le processus pourrait être complété, dès que la base de connaissance visée sera opérationnelle, par une instance de régulation des ressources naturelles du Gabon, qui chaque année, sur la base de l'ensemble des informations sur les ressources, procède aux arbitrages, notamment sur les conflits pouvant porter sur les terres, ou l'exploitation et la protection de ressources naturelles. Les décisions et motivations de cette instance seront publiques.

Action 2. Inventaire des Ressources Forestières

Cette action porte sur la réalisation d'un inventaire forestier permettant de connaître le potentiel, la richesse et la valeur économique de la forêt (essences ligneuses, produits forestiers non ligneux, faune, flore, etc.), de la façon la plus exhaustive possible. L'objectif visé est de disposer d'une évaluation grandeur nature de la valeur de la forêt, sa richesse en essences (exploitables ou non), une appréciation plus précise de son rôle de puits de carbone, l'éclairage du schéma d'exploitation durable et même l'esquisse d'un mode d'évaluation de la valeur de la forêt, pouvant évoluer vers la comptabilisation au profit des Etats qui investissent et préservent leur forêt pour qu'elle joue le rôle de puits de carbone et de sanctuaire de biodiversité. Un tel processus pourrait servir de base objective de rémunération au profit du Gabon. Cette action constitue le préalable à une gestion durable de la forêt et de ses écosystèmes associés. Le Gabon mettra ainsi en œuvre le Programme National Permanent d'Inventaire Forestier et Carbone.

Action 3. Inventaire des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques

La connaissance de la ressource et de son potentiel d'exploitation constitue un prérequis indispensable à la gestion durable des ressources halieutiques du Gabon. La réalisation d'un inventaire des ressources sur les espaces maritimes et les eaux continentales, avec l'appui d'institutions internationales, permettra de déterminer le potentiel d'espèces exploitables et leur répartition par zone. Cet état des lieux précisera les conditions d'exploitation des ressources dans un cadre de

gestion durable, avec notamment la détermination des niveaux d'effort de pêche et de mesures conservatoires pour la ressource (repos biologique, aires marines protégées, zones interdites à la pêche, etc.), ceci sur des bases objectives.

Action 4. Carte géologique et géotechnique et inventaire des ressources minières

Le Gabon s'est engagé dans une démarche de « Constitution d'une base de données géologiques et minières » avec le soutien du 8ème Fonds Européen de Développement (FED). Elle a permis d'actualiser les données sur les ressources minières du pays, avec un inventaire minier plus fiable. Ce travail a également mis en évidence la disponibilité d'importantes ressources minières au Gabon (manganèse, or, terres rares), permis d'attirer de nouveaux investisseurs et renforcer la crédibilité des grands projets d'infrastructures du Gabon Emergent. Il s'agit désormais d'actualiser les données disponibles, pour mettre à la disposition des investisseurs une carte géologique actualisée.

Action 5. Evaluation du bassin pétrolier

Jusqu'à présent, l'essentiel de l'exploitation du pétrole et du gaz au Gabon s'est concentré sur des zones peu profondes. La baisse de la production pétrolière a été maintenue à un certain niveau depuis l'atteinte du pic pétrolier depuis 1997 par différentes techniques de stimulation de gisements anciens. Le potentiel du Gabon reste cependant intact, au regard de la très faible exploration jusqu'ici de l'offshore profond, zone où se sont concentrées les plus importantes découvertes en Afrique, et dont les pays bénéficiaires partagent avec le Gabon le même plateau continental (Ghana, Angola et même le Brésil de l'autre côté de l'océan Atlantique). Cette action a donc pour objectif de lancer le processus d'évaluation du potentiel de l'offshore gabonais.

Action 6. Carte pédologique des terres agricoles du Gabon

Le Gabon dispose de 5,2 millions d'hectares de terres adaptés au développement de l'agriculture. Ces terres suscitent déjà l'intérêt d'investisseurs comme le prouvent les projets d'OLAM. Pour développer son agriculture, il est important d'en qualifier le potentiel, notamment au plan de la composition et des caractéristiques des sols, des conditions climatiques (alternance de pluies et d'ensoleillement...), qui constituent une information stratégique à la fois pour les investisseurs internationaux ou nationaux. La Carte pédologique des terres agricoles du Gabon permettra de préciser la vocation des terres agricoles et d'en déterminer de façon précise le potentiel. En réunissant les caractéristiques pédologiques et climatiques des zones agricoles, il sera aisé de spécialiser les terres agricoles et d'enrichir les données du Plan National d'Affectation de Terres.

➔ Programme Phare Planification Stratégique et Aménagement du Territoire

La planification est l'outil d'allocation optimale des ressources, et le gage de réussite de politiques de gestion durable.

La connaissance approfondie des ressources naturelles du Gabon, alignée à la vision du Gabon Emergent, permet d'articuler les objectifs du développement durable aux déterminants géoéconomiques du territoire, et ainsi de définir les grands pôles éco-géographiques du pays qui serviront de base à l'élaboration de plans de développement régionaux précis. Ce programme « Planification Stratégique et Aménagement du Territoire » fournit au Gabon cet outil d'optimisation, à travers trois actions.

Action 7. Elaboration et suivi de la mise en œuvre du PSGE

Le Gabon, en optant pour une approche de planification à long terme, dispose désormais d'objectifs ciblés, permettant de focaliser ses moyens sur ses vraies priorités et d'optimiser l'exploitation de ses ressources. Ainsi, le processus de planification stratégique réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce PSGE s'articule autour de quelques principes simples qui en conditionnent l'efficacité : la planification est le préalable indispensable à l'exercice d'allocation des ressources, Il est le garant de son allocation optimale ; le plan établit les objectifs à atteindre, détermine ce qui relève du court et du long terme et en éclaire le fil conducteur ; il permet l'identification des secteurs prioritaires où les moyens doivent être focalisés ; il facilite les arbitrages dès lors que les priorités sont définies au préalable et font l'objet d'un consensus. Enfin, le plan facilite l'exercice de préservation et de régulation des ressources naturelles (détermination des ressources à valoriser, niveau d'exploitation ; niveau de valorisation), ce qui en fait un outil de gestion durable par excellence. La connaissance de plus en plus fine des ressources permettra d'affiner ce processus de planification stratégique et d'en faire un outil de plus précis d'optimisation de leur exploitation.

Action 8. Aménagement du territoire et plans de développement régionaux

Les projets déjà identifiés dans le PSGE, ainsi que les traditions agricoles, minières, forestières, industrielles et pétrolières dessinent les premiers éléments d'un aménagement du territoire. Cependant, ces vocations naturelles ne suffisent pas pour déterminer toutes les potentialités des territoires gabonais. Les plans d'aménagement et de développement régionaux exigeront, dans un premier temps, une évaluation exhaustive des données climatiques, géographiques, démographiques, économiques, sociales et culturelles des différentes régions, informations issues du programme connaissance. Dans un second temps, à travers le dialogue avec les populations, il s'agira d'élaborer des plans régionaux alignés au Plan

Stratégie Gabon Emergent, en particulier aux trois piliers de croissance, à partir des potentialités identifiées dans les territoires et de leurs aspirations de développement. Cette démarche participative permettra de partager l'ambition de l'émergence avec les citoyens, de faire contribuer tout les terroirs à la dynamique de croissance, et de faciliter les arbitrages dans la recherche de l'optimisation des investissements et de l'équilibre régional.

Action 9. Plan National d'Affectation des Terres

Le PNAT sera garant de l'équilibre entre les différents usages de la terre (exploitations industrielles, agricoles, forestières, zones de développement urbain, réserves, etc.). Il permettra d'éviter les conflits nés d'affectations multiples des mêmes terres pour des usages incompatibles. Ces situations sont dues à l'absence d'une instance de coordination et de validation des décisions d'affectation des terres, sur la base de critères objectifs déterminés selon les engagements et principes de développement durable, auxquels le Gabon a souscrit. Il s'agit également d'inscrire l'utilisation des terres dans le cadre des dispositions concernant la prévention des conséquences du changement climatique (notamment par la détermination des zones à risque) et l'obligation de préservation des écosystèmes (parcs nationaux, écotourisme, réserves, aires marines protégées, zones de reproduction protégées, etc.).

➔ Plan Climat

Le Plan Climat dote le Gabon des outils pour faire face au changement climatique.

Le Plan Climat vise l'adéquation entre les engagements du Gabon, pris dans le cadre de la négociation sur le climat, et le Plan Stratégique du Gabon Emergent. Deux démarches clés seront mises en œuvre : i) s'assurer d'une réelle maîtrise des émissions de GES, dans le cadre des projets de développement et de diversification économique que porte le PSGE ; ii) assurer l'adaptation au changement climatique du territoire gabonais, en prévenant et en contenant les risques pesant sur les écosystèmes. Il s'agit, au-delà, de disposer d'une évaluation systématique de l'empreinte climat dans tous les projets de développement mis en œuvre au Gabon. Ces évaluations se feront sur la base des deux variables clé : i) le statut d'émission ou d'absorption de Gaz à Effet de Serre (GES) du projet ; ii) sa vulnérabilité par rapport aux changements climatiques. La notion de vulnérabilité renvoie à un « risque encouru par un territoire, une ressource ou un projet, du fait des effets du changement climatique (montée des eaux, dérèglement de la pluviométrie, etc.) ». Le plan global d'adaptation au climat qui sera élaboré sera le réceptacle des financements disponibles dans le cadre

Economie plus diversifiée et à plus forte valeur ajoutée, le Gabon Emergent sera néanmoins faiblement émetteur de carbone

des négociations multilatérales, mais également des dispositifs de financement existant au plan bilatéral.

Le Gabon Emergent entraînera une véritable transition énergétique : la production d'électricité par les énergies renouvelables passera de 40% en 2010 à 80% en 2020, ceci grâce au développement de l'hydroélectricité. A cette échéance, l'ensemble de la production d'électricité au Gabon reposera sur 100% d'« énergie propre », produite uniquement par l'hydroélectricité et le gaz, en substitution complète aux centrales thermiques utilisant des combustibles pétroliers. Des ressources de gaz jusqu'ici torchées dans le cadre de l'exploitation pétrolière approvisionnent déjà une nouvelle génération de centrales à gaz. La transition énergétique s'appuiera également sur i) un ambitieux programme d'efficacité énergétique visant une réduction de moitié de la dépense énergétique dans les bâtiments de l'administration publique ; ii) l'option Energies renouvelables + lampes basse consommation (LED) pour l'éclairage public ; iii) la promotion de matériaux renouvelables et durables pour l'habitat et la construction, visant un meilleur confort thermique et une faible consommation d'énergie. De même, la mise en œuvre de nouveaux schémas directeurs d'aménagement urbain permettra à moyen terme d'opter pour des systèmes de transports publics plus durables (tramway, bus électriques, etc.). Il s'agira non seulement de produire de l'énergie renouvelable et propre, mais de ne plus la gaspiller et d'en orienter l'utilisation vers les services améliorant la qualité de vie et la mobilité urbaine. Les zones périurbaines bénéficieront de la vulgarisation de bio-digesteurs valorisant les déchets et mettant à disposition une énergie accessible et bon marché. Au-delà de l'énergie, il est visé une amélioration substantielle du cadre de vie des populations urbaines, en particulier celui des ménages les plus modestes. Il s'agit également de créer d'importantes opportunités d'emplois, principalement dans les filières cibles de l'économie verte : bois, matériaux de construction, habitat vert, efficacité énergétique, filières industrielles propres, agriculture, pêche, etc. A cela, s'ajoutent les opportunités liées aux mesures accompagnant la dynamique d'adaptation au changement climatique, avec l'arrêt total de l'exploitation du sable dans les espaces marins et lagunaires et l'utilisation des ressources sédimentaires (sable, gravier), que charrie le fleuve Ogooué.

Le Plan climat se décline en trois actions :

Action 10. Promotion et diffusion du nouveau paradigme de développement durable du Gabon Emergent

Au-delà des choix techniques, la mise en place d'un nouveau paradigme de développement est une question d'attitude et de valeur. Le modèle de développement durable du Gabon Emergent ne pourra se mettre en place que si les populations se l'approprient véritablement et l'intègrent dans leurs actions au quotidien. C'est pourquoi le renforcement de cette fondation de l'émergence, le développement durable, nécessite une action extrêmement dynamique de promotion et de communication.

Une stratégie complète incluant tous les médias et intégrant différentes approches (théâtres, caravanes de sensibilisation, prix...) devra être élaborée et largement diffusée. Un effort soutenu devra être réalisé dans ce domaine durant la première étape de l'émergence (2010-2015).

Action 11. Plan d'adaptation et d'atténuation des effets du Changement climatique

Cette action vise à déterminer de façon précise les mesures d'atténuation des risques liés au changement climatique sur le territoire gabonais, en particulier au niveau des écosystèmes les plus sensibles. On peut citer notamment les écosystèmes côtiers, directement soumis à l'élévation du niveau de la mer. Le projet de suivi du « trait de côte » apparaît très important de ce point de vue, au regard de l'ensemble des projets prévus dans les zones côtières (aménagement d'infrastructures portuaires, de zones économiques spéciales, sans compter la vulnérabilité des villes côtières concentrant la majeure partie de la population). La riche biodiversité des zones côtières risque également d'être affectée par la montée des eaux. L'élaboration d'un Plan d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique constitue donc la seconde composante du plan Climat du Gabon. Contrairement à la mise en œuvre du plan de maîtrise des GES que le gouvernement gabonais met en œuvre sur ses propres ressources, la mise en œuvre du Plan d'atténuation nécessitera le concours des partenaires. Elle devra mobiliser également les mécanismes de financement prévus dans le cadre de la négociation sur le climat (au fur et à mesure qu'ils seront opérationnels).

Action 12. Elaboration du bilan carbone du Gabon

Cette action vise à faire l'état des lieux en termes d'émissions de CO₂ au Gabon et d'en suivre l'évolution, pour mesurer à chaque étape la réalisation de l'objectif d'évolution vers un développement économique faiblement émetteur de carbone.

➤ Plan Sectoriel Environnement

Ce plan se décline en trois actions.

Action 13. Lutte contre les pollutions et nuisances

La lutte contre la pollution et les nuisances doit être portée à court terme par l'élaboration d'un répertoire des nuisances, avec la mise en place d'un dispositif permettant de mesurer les niveaux des nuisances et leur gravité. Il s'agit notamment de ceux liés à la pollution de l'air, du bruit, etc. Le Ministère chargé de l'Environnement appliquera un ensemble de mesures pour contenir l'accroissement de la pollution, qu'elle soit de l'air ou des eaux (notamment celles des lagunes). Cependant, les pollutions et nuisances les plus importantes sont celles liées à l'insalubrité et au développement des maladies vectorielles. La lutte peut être engagée par des mesures qui ont montré leur efficacité, comme les campagnes d'Information - Education - Communication (I.E.C.) portant notamment sur la vulgarisation de kits d'assainissements (vulgarisation de latrines anti - pollution vectorielle), associés à des campagnes de sensibilisation par des personnes crédibles et respectées dans ces zones.

Action 14. Renforcement de la sécurité nucléaire

Le renforcement de la sécurité nucléaire vise à contenir l'exposition des personnes et de l'environnement aux sources de rayonnements ionisants grâce à la mise en place des règles et moyens de préventions et de surveillance nécessaires. A cet effet, le ministère chargé de l'environnement mettra en œuvre la Loi portant régime de la Sûreté et de la Sécurité radiologiques et nucléaires. Il se chargera également de créer l'Agence Gabonaise de Sûreté et de Sécurité Nucléaire (AGSSN) qui veillera au respect de la réglementation en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Action 15. Protection et amélioration du cadre de vie

Le Gabon est un pays fortement urbanisé et le profil urbain du pays ira en s'accroissant. Il s'est développé aujourd'hui un cadre de vie inadéquat née d'une urbanisation galopante, avec le développement d'habitats précaires, sur des espaces non aménagés et non dotés en infrastructures adéquates. Le développement de zones insalubres d'habitation fait le lit de nombreuses nuisances et maladies.

L'Ambition du Gabon Emergent est d'offrir un cadre de vie sain à tous les Gabonais. Une lutte efficace contre l'insalubrité et pour un cadre de vie adéquat dans le cadre du Gabon, passe par d'importants progrès en aménagement des territoires urbains avec des programmes appropriés, comme un programme d'assainissement qui vise à mettre en place (notamment à

Libreville), un système collectif de drainage, de traitement et d'évacuation des eaux usées. Un inventaire des zones périurbaines permettra de planifier un processus d'assainissement. La solution à moyen et long terme reste cependant l'amélioration du cadre de vie, à travers une politique de réhabilitation des quartiers précaires et des programmes de relocalisation, dans le cadre de plans d'aménagement urbains rénovés.

La Brigade Itinérante de Surveillance Environnementale (BISE) doit être opérationnelle pour inspecter le territoire et gérer notamment une base d'informations sur l'état du cadre de vie. Une véritable politique de gestion des ordures ménagères doit être mise en place, avec un développement de centres d'enfouissement contrôlés, la valorisation des déchets (engrais, production de biogaz au profit des populations riveraines, etc.). Elle exige la mise en place de décharges publiques contrôlées dans chaque chef-lieu de province, pour résorber le phénomène des décharges sauvages. Le développement de campagnes nationales de communication sur l'importance de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et les bonnes pratiques, relayées au plan local et impliquant les communautés autochtones, sera également une priorité.

2.4 Fondation 2 : La gouvernance

« Cette mise à niveau de notre infrastructure économique de base ne pourra se faire en gardant les approches et les instruments du passé. Du volontarisme et de l'innovation seront nécessaires ».

Président Ali BONGO ONDIMBA.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER LES DONNÉES DE BASES PERMETTANT DE CONSTRUIRE UN SYSTÈME D'INFORMATION NATIONAL COHÉRENT

La disponibilité de l'information stratégique sur le Gabon est encore insuffisante à ce jour

L'information constitue un moteur clé de développement et d'innovation. Au Gabon, le processus de collecte, de production, d'analyse et de diffusion d'une masse critique d'informations socioéconomiques fiables est peu maîtrisé. Ainsi, la connaissance reste insuffisante dans de nombreux domaines (population, ressources naturelles du pays, taille de marchés). Ces informations demeurent pourtant indispensables à la bonne prise de décision, ceci aussi bien pour les administrations que pour les entreprises. Le développement de la connaissance au

Gabon permettra en particulier de faire des progrès majeurs en matière de pilotage des politiques publiques.

La numérisation des Grands Registres de l'État constitue un bon en avant vers une meilleure maîtrise de la connaissance sur le Gabon.

La normalisation et l'informatisation des « Grands Registres de l'État » représentent une première étape vers la maîtrise nationale de la connaissance. Ces grands registres sont constitués de trois parties : (i) le registre des personnes physiques ; (ii) le registre des personnes morales ; (iii) et le patrimoine national géoréférencé.

Par le passé, des fichiers et bases de données liés à ces différents registres ont été créés, mais ces derniers n'ont pas pu être maintenus, souvent faute de cohérence. Dans la nouvelle vision, il s'agit de généraliser deux principes simples, mais structurants. Le premier consiste à imposer dans tous les systèmes de gestion de données la règle de « l'écrivain unique » et des « lecteurs multiples ». Pour pallier aux insuffisances relevées et disposer de données fiables et cohérentes, un Programme Phare Grands Registres de l'Etat a été élaboré.

Ce programme prévoit une action pour chacune des bases de données citées plus haut.

➔ Programme Phare Grands Registres de l'Etat

Action 16. Registre des personnes physiques

L'objectif de Cette action est de concevoir une base biométrique centralisée afin de fiabiliser tous les fichiers de référence sur les personnes physiques de nationalité gabonaise ou étrangère. Il permettra aussi de préciser les prérogatives des entités administratives dans la création et la mise à jour des données de base selon le principe de l'écrivain unique et des lecteurs multiples. L'informatisation des registres requiert au préalable d'effectuer un recensement général spécial de la population, avec comme spécificité, la collecte des informations d'état-civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation, etc.). Elle requiert également la numérisation des registres d'identité, qui sont constitués de la carte nationale d'identité, document de référence de l'identification des personnes physiques sur le territoire national, et le passeport qui joue le même rôle au plan international.

Action 17. Registre des personnes morales

Cette action vise à concevoir un dictionnaire de données de toute l'administration afin d'assurer une informatisation cohérente et fiable du Registre du Commerce. Il permettra également de préciser les prérogatives des entités administratives dans la création et la mise à jour des données de base selon le principe de l'écrivain unique et des lecteurs multiples. L'immatriculation des entreprises comporte un volet légal pris en charge par le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et un volet

fiscal géré par la Direction Générale des Impôts. Pour atteindre le haut niveau d'exigence requis en termes de facilité d'accès et de fiabilité de l'information, il sera nécessaire de procéder à l'informatisation du processus d'enregistrement, de consultation et d'archivage des dossiers des personnes morales.

Action 18. Plan National Géomatique

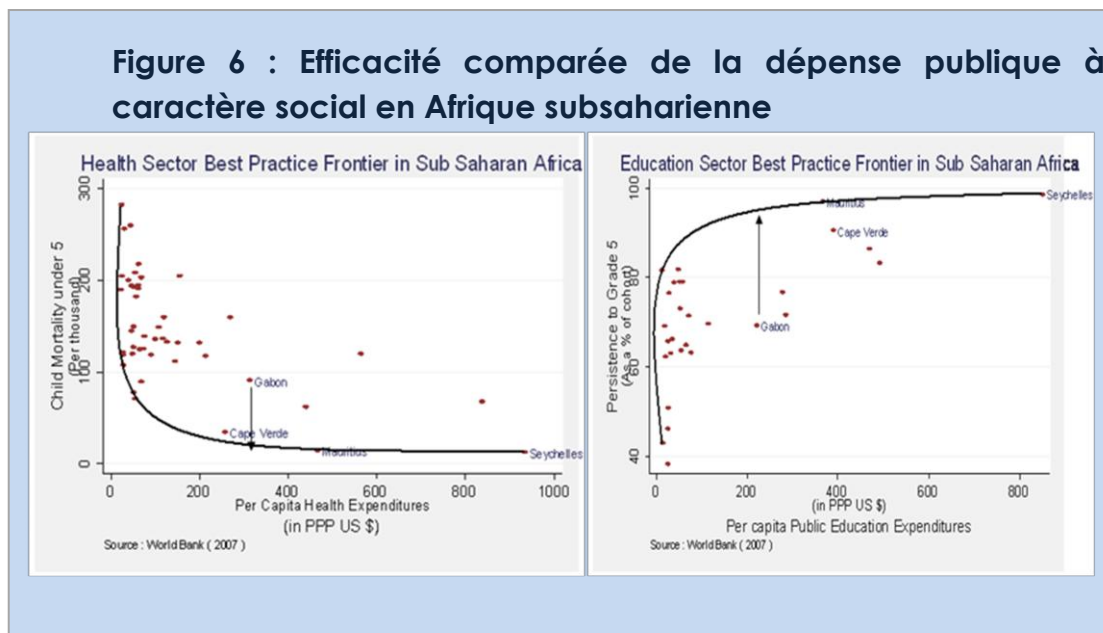
Le Plan National de Géomatique permettra de collecter des données géographiques de base et des données sectorielles, et d'en assurer une gestion optimale et pérenne grâce à un système d'information géographique intégré. L'objectif est d'améliorer la maîtrise et la connaissance du patrimoine national géo-référencé. La mise en œuvre du Plan National de Géomatique est articulée en trois (3) étapes, à savoir la création d'un système de référencement spatial et d'une cartographie de base, l'élaboration d'un Plan National d'Affectation des Terres et d'un Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire (SNADT) et, enfin, le géo-référencement du parcellaire et du linéaire. Cette action permettra d'établir la stratégie et le cadre de développement de la connaissance du patrimoine géo-référencé, afin d'en faire un levier pour le développement durable. Il favorisera par ailleurs l'éclosion d'un tissu de PME spécialisées dans le développement de géo-applications telles que les SIG thématiques, la géolocalisation, et autres services à valeur ajoutée de la géomatique.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : ALIGNER LE CADRE INSTITUTIONNEL AU PSGE

L'administration gabonaise, dans sa structure et son fonctionnement actuels, peut difficilement porter la nouvelle ambition de l'émergence

L'administration gabonaise apparaît pléthorique, coûteuse et peu efficace. Avec ses 70 000 agents (un agent pour 20 habitants), elle constitue une des administrations les plus étoffées au monde au regard de la population prise en charge. De même, avec un budget de fonctionnement annuel d'environ 800 milliards francs CFA, elle coûte cher. En dehors des trois dernières années, où les nouvelles autorités ont privilégié l'investissement, son coût de fonctionnement a généralement dépassé le budget d'investissement. Pourtant, les comparaisons avec d'autres pays montrent que la dépense publique est relativement peu efficace au Gabon (Figure 6) et qu'une administration plus performante pourrait atteindre des résultats nettement meilleurs sans dépenser plus. De même, la qualité des services aux citoyens et aux entreprises reste insuffisante. Plusieurs facteurs concourent à ce faible niveau de performance : une multiplicité de niveaux hiérarchiques, un cloisonnement important d'un ministère à l'autre, voire d'une direction à l'autre au sein d'un même ministère, une gestion peu dynamique des ressources humaines (avec la persistance parfois de la préférence ethnique), une attitude procédurière qui contraste

avec des procédures peu formalisées, la faiblesse des systèmes d'information, l'absence de la culture de résultats. Dans ce contexte et face aux nouvelles ambitions, une réforme en profondeur de l'administration gabonaise est devenue incontournable.

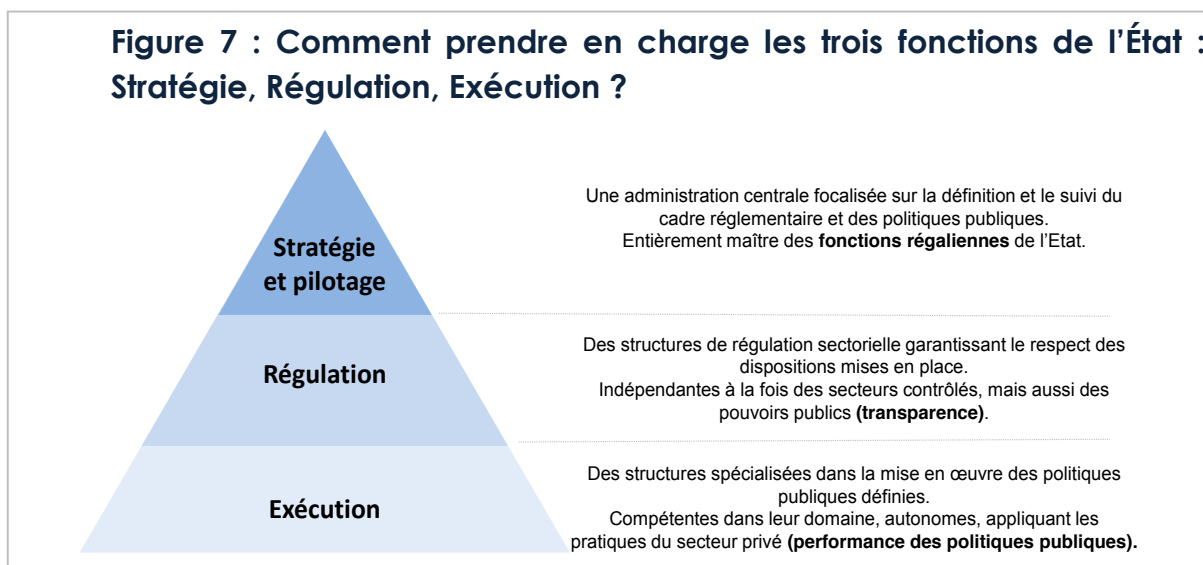


Un programme continu de réforme et de modernisation doit permettre de bâtir d'ici 2016 une administration plus performante et plus proche du citoyen

Les nouvelles Autorités gabonaises ont, dès leur arrivée en octobre 2009, impulsé la nouvelle orientation en réduisant de façon significative la taille du gouvernement, les effectifs de la Présidence, les plus hauts salaires de la fonction publique, en décidant de nouvelles nominations sur la base stricte de la compétence et en initiant l'audit général des effectifs de la Fonction Publique. La mise en œuvre d'un programme cohérent et continu de réformes permettra de poursuivre dans ce sillage et d'aller plus loin. **L'administration gabonaise de demain** doit être **plus proche et plus appréciée des citoyens**, grâce à des procédures simplifiées et des services de qualité et de proximité. Elle doit être **plus souple**, avec une séparation de plus en plus nette avec, d'un côté, des fonctions de réglementation, d'animation et de pilotage qui restent l'apanage des services centraux de l'administration et, de l'autre, des fonctions de régulation et d'exécution, qui devront progressivement être confiées à des structures plus opérationnelles, notamment des agences. Elle doit être **plus efficace**, avec un coût de fonctionnement en dessous du tiers du budget global de l'État, une dépense publique parmi les dix meilleures en Afrique et une culture plus orientée vers les résultats. Elle doit être plus moderne, avec la généralisation des nouvelles technologies et la mise en place d'une administration numérique (e-gouvernement). Elle doit être **plus engagée** derrière la nouvelle ambition nationale,

avec un personnel compétent, motivé et moteur dans la dynamique de l'émergence.

Figure 7 : Comment prendre en charge les trois fonctions de l'État : Stratégie, Régulation, Exécution ?



Bâtir, à l'horizon 2016, une administration de service

La modernisation de l'administration est guidée par une nouvelle Vision : « **A l'horizon 2016, l'administration gabonaise sera une administration de service, s'appuyant sur un personnel motivé, compétent et orienté vers l'atteinte de ses objectifs** ». La rationalisation de l'organisation des ministères, l'optimisation des processus, le renforcement des capacités des ressources humaines et l'amélioration du cadre et des outils de travail constitueront les principaux leviers pour atteindre cette vision. Un Programme Phare de Réforme et de Modernisation de l'Administration (PRMA), composé de six actions, permettra de bâtir une administration plus efficace et efficiente. La mise en œuvre de ces actions sera conduite au niveau global, mais également au sein de chaque ministère.

➤ Programme Phare Réforme et de Modernisation de l'Administration

Action 19. Alignement du cadre institutionnel au Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)

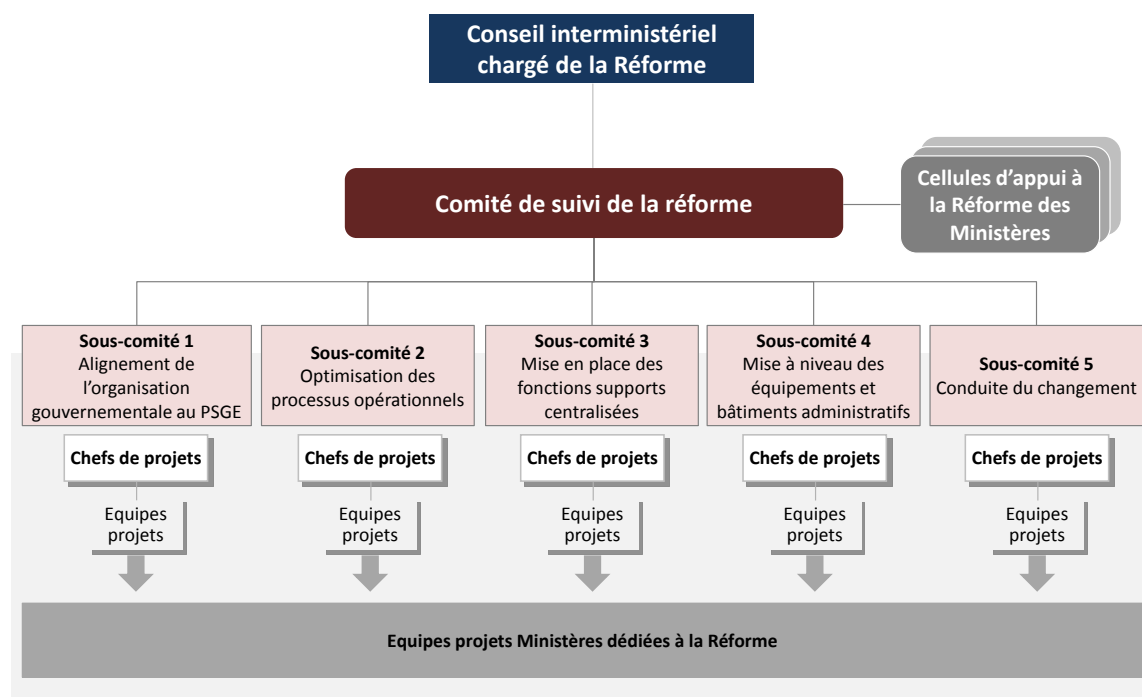
La mise en œuvre effective du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) exige une réorganisation et une meilleure spécialisation du cadre institutionnel de l'administration gabonaise. La séparation des fonctions de stratégie, de régulation et d'exécution a été initiée dès 2010, par la mise en place de structures opérationnelles telles que l'Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT) et l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques (ANINF). D'autres agences ont été depuis mises en place, pour assurer de façon plus efficace un ensemble de missions ayant trait à la régulation, à la maîtrise d'ouvrage de projets et à la fourniture de services publics. Au-delà de ces agences, de nouvelles structures ont également enrichi le

cadre institutionnel et renforcé le dispositif d'intervention de l'Etat (le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique, la Caisse des Dépôts et de Consignation, Gabon oil Company, la Société Equatoriale Minière). Ainsi, l'administration centrale conserve une mission plus limitée mais critique de pilotage et de coordination des politiques publiques. Par ailleurs, des départements ministériels plus cohérents avec les fondations et les piliers du PSGE ont été mis en place (Capital Humain, Infrastructures, Gabon Vert, Gabon Industriel, Gabon des Services). D'autres ajustements pourront s'avérer nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre du Plan (exemple : quel rattachement pour prendre en charge les missions de l'Agence des Ressources Naturelles ?). Cette action couvre donc cette réorganisation globale du cadre institutionnel, indispensable pour disposer d'une administration mieux alignée aux nouvelles exigences du PSGE

Action 20. Mise en place du dispositif institutionnel de la Réforme de l'Etat

Chaque ministère devra mettre en œuvre son propre programme de réforme et de modernisation, dans le cadre d'une démarche gouvernementale globale et coordonnée. La mise en œuvre du programme phare Réforme et Modernisation de l'administration s'appuiera sur un dispositif de pilotage au niveau global, relayé par un dispositif au niveau de chaque Ministère. Le niveau global est chargé d'assurer la coordination du Programme, avec un Conseil Interministériel chargé de la Réforme et un Comité de Suivi de la Réforme. Il se tient à périodicité trimestrielle avec pour responsabilités la définition des orientations stratégiques, les prises de décisions stratégiques, la mobilisation, la revue d'avancement, la validation des livrables et jalons clés. Le Comité de suivi de la Réforme de l'Administration intègre tous les responsables de la réforme au niveau des Ministères. Il se tient à périodicité mensuelle avec pour responsabilités la revue détaillée de l'avancement de la réforme, la revue détaillée des livrables, la gestion des risques et des ressources, la gestion des coûts et délais, la coordination et arbitrage sur les décisions clés. Des sous-comités sont également mis en place pour chacune des composantes clé de la réforme. Un dispositif de suivi est également mis en place au niveau local, dans chaque ministère, pour le suivi des actions de réforme du ministère. À l'horizon 2016, l'ensemble des ministères et de l'administration devra avoir finalisé la mise en œuvre de toutes les composantes de la réforme, rendant effective la transformation vers une administration de service.

Figure 8 : Dispositif de pilotage au niveau global



Action 21. Maîtrise des processus opérationnels de l'Administration

L'approche processus représente une priorité dans toute démarche d'optimisation d'une organisation, y compris dans l'administration. Dans ce dernier cas, elle repose sur une vision de l'administration considérée comme un ensemble de processus transversaux en interactions, et non plus comme un ensemble cloisonné de ministères, directions générales et services.

Cette action a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'administration centrale de l'État gabonais à travers la mise en œuvre d'une démarche structurée de maîtrise des processus des ministères. La démarche requiert que les processus soient définis, formalisés et évalués afin, d'une part, d'en identifier les dysfonctionnements, et d'autre part, d'engager l'amélioration continue. La mise en œuvre s'appuiera sur des outils et méthodes inspirés de normes internationales reconnues telles que l'ISO 9001. Elle se matérialisera par une description précise des processus identifiés, la définition d'indicateurs de performance, l'établissement de plans d'optimisation des processus et la mise en place d'une organisation claire permettant de piloter, d'animer et de suivre la mise en œuvre des actions retenues.

Un processus est défini comme étant un ensemble d'activités qui transforment des éléments d'entrée en élément de sortie, en y apportant une valeur ajoutée. Les activités menées nécessitent l'intervention d'un ou plusieurs acteurs et la consommation de ressources. Un processus s'exécute par l'application d'une ou plusieurs procédures (qui décrivent un ensemble d'activités et

des tâches à exécuter). L'utilisateur, qu'il soit externe ou interne à l'organisation considérée, est au cœur de l'approche. La valeur ajoutée qui lui est apportée garantit l'efficacité du processus. L'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) distingue trois grandes familles de processus : les processus de pilotage, les processus opérationnels et les processus supports. Les processus opérationnels regroupent les activités qui constituent le cœur de métier de l'organisation considérée. Ils contribuent directement à la bonne exécution de la mission de l'organisme, de la détection du besoin du client à sa satisfaction.

Maitrise des processus opérationnels de l'Administration

L'approche retenue pour la mise en œuvre de cette action consistera à décrire et mettre en place un plan d'optimisation en priorité des deux processus suivants : i) **la gestion de programmes** et ii) **les services aux usagers des ministères**. La gestion de programmes vise à mettre en place une approche structurée de maîtrise de l'ensemble des programmes et projets que les ministères pilotent ou coordonnent. L'optimisation du processus « services aux usagers » vise à améliorer la qualité des services délivrés à travers la définition et le respect de véritables engagements de qualité de service vis-à-vis des clients du ministère.

Action 22. Centralisation des fonctions supports de l'Administration

L'administration centrale assure un rôle de conception, de pilotage, d'évaluation, de mise en œuvre, et de contrôle des politiques publiques, à travers différents métiers regroupés autour de trois domaines fonctionnels que sont les « fonctions de pilotage », les « fonctions métiers (ou opérationnelles) » et les « fonctions supports ».

Les fonctions de pilotage correspondent aux opérations de définition, de pilotage et d'évaluation des politiques publiques, très liées aux orientations prises par des décideurs politiques. De ce fait, les fonctions de pilotage sont placées sous la responsabilité directe des Ministres, qui fixent et évaluent les objectifs à atteindre par les administrations placées sous leur tutelle.

Les fonctions métiers ou « opérationnelles » renvoient aux activités de mise en œuvre des politiques publiques. Elles sont prises en charge essentiellement par les directions et autres entités d'ordre technique ou sectorielle des ministères. Elles font l'objet d'une démarche spécifique de maîtrise des processus.

Les fonctions supports visent quant à elles à assurer un fonctionnement efficace des services de l'État, en apportant l'appui et les ressources nécessaires à la bonne exécution des missions confiées aux fonctions de pilotage et aux fonctions

métiers. Les fonctions supports comprennent notamment : la gestion des Ressources Humaines ; la gestion des systèmes d'information ; la gestion des affaires financières ; la gestion des affaires juridiques ; la gestion de la documentation ; l'audit et le contrôle ; la communication ; la production d'études et de statistiques.

A l'heure actuelle, la prise en charge de ces fonctions essentielles s'effectue sans règles précises au sein de l'administration centrale gabonaise. A titre d'exemple, les fonctions « gestion des systèmes d'information » et « audit et contrôle » n'existent pas dans de nombreux Ministères. Cette absence se traduit notamment par une faible prise en charge des systèmes d'information ou une absence des procédures de contrôle interne. Par ailleurs, les fonctions « affaires juridiques » ou « études et statistiques » se cumulent de manière redondante dans l'organigramme d'un même Ministère, ce qui engendre des coûts superflus et une perte d'efficacité.

Cette action vise donc à créer des fonctions supports centralisées, à l'exemple de la centralisation de la fonction affaires financières qui a eu lieu avec la création des Directions Centrales des Affaires Financières (DCAF) en 2008. L'objectif consiste à renforcer la prise en charge des fonctions supports grâce à une meilleure coordination interministérielle et par la standardisation des compétences disponibles et des processus supports mis en œuvre au niveau de chaque Ministère.

Centralisation des fonctions supports de l'Administration

Pour chaque fonction support, cette action vise à définir de manière précise les modalités qui permettront d'en faire une fonction centralisée en décrivant la mission, les activités, l'organisation, le mode de gouvernance, les processus et outils de gestion de la fonction. Un plan d'actions de mise en place sera conçu pour chaque fonction support. Les instances de pilotage et de mise en œuvre du projet devront être définies, le planning détaillé des activités devra être élaboré et les ressources financières et matérielles devront être mobilisées. Un dispositif interministériel d'amélioration continue des fonctions supports permettra d'augmenter l'efficacité de prise en charge des fonctions supports au-delà de la mise en place de la fonction et la mise en œuvre des plans d'actions.

Action 23. Mise à niveau et rationalisation des équipements et bâtiments administratifs

L'efficacité des agents de l'administration publique centrale est entravée par leurs mauvaises conditions de travail. Les bâtiments, qui datent pour la plupart de plusieurs dizaines d'années, ne sont pas fonctionnels pour abriter l'ensemble des effectifs. Plusieurs agents, dépourvus de postes de travail précis, sont contraints de s'entasser dans le peu de bureaux disponibles, d'attendre dans les espaces communs (couloirs, salles d'attente, salles de réunion...) pour recevoir les instructions de leurs supérieurs ou de

Chapitre 2. Consolider les fondations de l'émergence

rester à leurs domiciles. Le personnel de certains départements ministériels est dispersé entre plusieurs bâtiments. Les équipements bureautiques et les moyens de communication font défaut. Un nombre marginal d'ordinateurs est mis à la disposition des agents, qui utilisent le plus souvent leur propre matériel. La connexion à internet est inexistante ou inopérante dans la majeure partie des services.

Face à ce constat, cette action a pour ambition d'améliorer l'ergonomie des espaces de travail et d'affecter à chaque membre du personnel un bureau dans lequel il pourra disposer de l'ameublement et des équipements nécessaires à la bonne exécution de ses missions.

Mise à niveau et rationalisation des équipements et bâtiments administratifs

La démarche consistera à effectuer un diagnostic détaillé de la situation pour chaque pôle ministériel. Un inventaire sera effectué afin d'obtenir un état des lieux de l'occupation des locaux et des équipements mis à disposition du personnel. Ce diagnostic permettra par la suite de définir des orientations claires et d'élaborer un plan d'actions détaillé et chiffré pour parvenir à doter chaque agent d'un poste de travail et de l'équipement adéquat. Un dispositif de mise en œuvre du plan d'actions sera élaboré afin d'assurer la mobilisation des ressources financières et matérielles nécessaires ainsi que le suivi et l'exécution de l'ensemble des activités planifiées.

Action 24. Optimisation des dépenses de fonctionnement de l'Administration

La maîtrise des dépenses publiques constitue un enjeu important pour l'État gabonais. L'administration doit parvenir à une meilleure utilisation des deniers publics en éliminant les sources de gaspillage et en optimisant ses processus d'achat. Au-delà des mesures prévues dans le cadre du projet de Budgétisation par Objectifs de Programme (BOP), qui permettront de mieux orienter l'allocation des crédits budgétaires, il est primordial d'installer un dispositif pour suivre et encadrer certaines charges de fonctionnement superflues.

Optimisation des dépenses de fonctionnement de l'Administration

Cette action permettra d'analyser l'exécution du budget de chaque département, afin d'identifier les postes de dépenses de fonctionnement les plus importants et de repérer d'éventuelles anomalies. Au terme de l'analyse, des axes d'optimisation seront définis et un plan d'actions détaillé et chiffré sera élaboré afin de réduire le coût de fonctionnement de chaque pôle ministériel. Les instances de pilotage et de mise en œuvre du projet devront être définies, le planning détaillé des activités devra être élaboré et les ressources financières et matérielles mobilisées.

*Un système judiciaire
caractérisé par de
nombreux
dysfonctionnements*

Le renforcement et la modernisation de l'appareil judiciaire gabonais, composante fondamentale de la bonne gouvernance, constitue aujourd'hui une nécessité. La justice gabonaise est confrontée à plusieurs dysfonctionnements : Son accès, souvent difficile du fait d'une faible couverture du territoire, occasionne une surcharge de certains tribunaux ; les jugements accusent des retards qui hypothèquent la crédibilité et l'efficacité du système judiciaire ; la corruption et la politisation de la justice perdurent, avec des recours, pour préserver des intérêts particuliers, à des pratiques peu respectueuses des règles juridiques en vigueur ; l'assistance juridique ou judiciaire aux couches les plus démunies de la population est inexistante.

*Réformer en profondeur le
système juridique et
judiciaire gabonais, afin
d'enraciner les règles de
l'Etat de droit.*

L'ambition est donc de réformer le système juridique et judiciaire du Gabon et d'y enraciner les règles de l'Etat de droit. Dans ce cadre, un Plan Sectoriel Justice a été élaboré et vise plusieurs objectifs: (i) l'établissement d'un cadre juridique garantissant plus d'indépendance, d'efficacité, ainsi que la sécurité juridique et judiciaire, par la révision de l'ensemble des textes régissant l'organisation et le personnel judiciaire ; (ii) l'intégration de tous les acteurs du système judiciaire, notamment les services pénitentiaires, pour l'exercice d'une Justice intégrée et cohérente ; (iii) l'actualisation de différents codes, pour les rendre plus compatibles au droit positif et conformes aux engagements internationaux du Gabon (droit de l'enfance, droit des affaires, etc.) et harmoniser la législation nationale et les conventions internationales ; (iv) le renforcement des capacités de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) pour l'efficacité et l'intégrité de la justice par une meilleure formation initiale et continue des magistrats et auxiliaires de justice ; (v) l'équipement et le renforcement des capacités du Ministère de la Justice et des principales juridictions (dans le cadre de la modernisation de l'administration). Le Plan Sectoriel Justice se décline ainsi à travers quatre principales actions:

➔ Plan Sectoriel Justice

Action 25. Renforcement et diversification de l'offre juridictionnelle

Cette action vise à combler les vides au sein de l'offre juridictionnelle et à renforcer les entités existantes. Le cas de la délinquance et de la criminalité des mineurs pourra être traité de manière spécifique grâce à la mise en place d'un système judiciaire adapté, qui se traduira notamment par la création d'un Tribunal pour mineurs et l'instauration d'un dispositif de réinsertion des petits délinquants mineurs. Afin de mieux garantir la régularité des comptes publics, la Cour des Comptes sera renforcée. Les compétences des Magistrats et des auxiliaires en audit seront développées. Ses derniers disposeront d'un cadre de travail

adéquat et de l'ensemble des outils (manuel de procédures d'audit, systèmes d'information...) qui garantiront l'efficacité de leurs travaux. Enfin, un Centre d'arbitrage sera mis en place pour mieux départager les différends commerciaux.

Action 26. Actualisation du droit positif et mise en harmonie avec les engagements internationaux

Le manque de coordination interministérielle lors de la rédaction de nouveaux textes juridiques a engendré une confusion quant au droit positif en République Gabonaise. Cette action vise donc à recenser l'ensemble des textes en vigueur et à mettre à jour les textes devenus obsolète, en comparaison avec les standards internationaux et les nouvelles ambitions du Gabon Emergent. Il s'agira principalement de réviser le Code Civil, le Code Pénal, le Code du Travail et de renforcer le Droit des Affaires, en appliquant rigoureusement l'ensemble des préconisations de l'OHADA.

Action 27. Modernisation de l'Administration Pénitentiaire

Les conditions de détention au Gabon doivent être améliorées pour rester en phase avec les principes fondamentaux des droits humains. Dans cette perspective, cette action vise à moderniser l'Administration pénitentiaire, à travers la réhabilitation des infrastructures pénitentiaires et le renforcement des capacités d'accueil. Les nouveaux bâtiments devront répondre aux normes de sécurité les plus strictes et offrir les conditions d'hygiène qui garantissent le respect des droits des détenus. Par ailleurs, les agents de l'administration devront être mieux formés et disposer de l'équipement adéquat pour la conduite de leurs missions.

Action 28. Vulgarisation du Droit

Le citoyen gabonais n'est pas nécessairement au fait de ses droits et devoirs au vu de la législation et de la réglementation du pays. Pour pallier ce manquement, cette action vise à structurer la communication autour du système judiciaire et du Droit gabonais, en s'appuyant sur des actions de vulgarisation et de sensibilisation, et l'élaboration de supports éducatifs (radios et télévision locales, etc.). Elle intègre également la promotion, auprès de toutes les couches sociales, des services d'assistance judiciaire au sein et en dehors des tribunaux.

Une nouvelle diplomatie au service du Gabon Emergent

La nouvelle vision de la politique étrangère du Gabon, qu'incarne le Président de la République, Chef de l'Etat Son Excellence Ali Bongo ONDIMBA, s'inscrit dans la ligne tracée par ses prédécesseurs et dans le respect de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union Africaine autour des principes fondateurs de strict respect de la souveraineté des Etats et de non-

ingérence, de promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. S'inspirant des quatre axes d'actions que sont : i) mobiliser des ressources extérieures, ii) préserver l'intégrité territoriale, iii) faire entendre la voix du Gabon à l'extérieur et iv) conforter la présence du Gabon sur la scène internationale, la diplomatie Gabonaise visera à étendre son champ d'influence, notamment par la diversification de ses partenariats au plan économique. Elle intégrera les relations et partenariats bilatéraux, les politiques d'intégration régionale et confortera la visibilité et la crédibilité du Gabon dans les tribunes de la diplomatie multilatérale avec un large spectre d'institutions (CEMAC, Commission du Golfe de Guinée, CEEAC, Union Africaine, OCI, ONU, UE, ACP...) Elle aura enfin une forte inclinaison en faveur du développement économique, avec un rôle clé dans la diversification des partenariats économiques. Elle transmettra dans les tribunes internationales, les messages forts et crédibles du Gabon sur les grands sujets du développement durable, de la négociation sur le climat, du développement humain et de l'émergence des pays africains.

Le renforcement de l'action diplomatique gabonaise fait l'objet d'un Plan Sectoriel, décliné en quatre actions.

➔ Plan Sectoriel Affaires Etrangères

Action 29. Redynamisation de la Diplomatie au service de la paix et de la sécurité

L'action diplomatique gabonaise pour la période 2011-2016 sera au service de la paix et de la sécurité. Elle militera pour des mécanismes de prévention des conflits et des crises tant au niveau bilatéral que multilatéral. Cette action vise donc à encourager les consultations diplomatiques et le dialogue politique comme cadre d'échanges. Les visites à l'étranger des personnalités gabonaises (le Président de la République et les membres du gouvernement) et étrangères au Gabon pour porter ce message seront mises à profit pour assurer le rayonnement du pays sur l'échiquier politique international. Le Gabon affirmera d'avantage sa position au sein des instances régionales et internationales, en Afrique et dans le monde (CEMAC, CEEAC, Commission du golfe de Guinée, UA, OCI, ONU...). Les nouveaux enjeux mondiaux (changements climatiques, essor du terrorisme...) seront intégrés dans sa politique étrangère. Pour obtenir les résultats escomptés, il est souhaitable que certaines conditions, qui rendent l'action diplomatique plus visible et plus crédible, soient remplies. Il s'agit de : (i) renforcer les moyens humains et matériels du Ministère des Affaires étrangères ; (ii) impliquer et faire participer le Gabon aux principales réunions statutaires où ces questions seront débattues ; (iii) honorer de sa présence les invitations ad hoc relatives à ces problématiques ;

et (iv) tirer le bilan du mandat du Gabon au Conseil de sécurité des Nations Unies qui s'est achevé le 31 décembre 2011 afin de préparer un prochain mandat à l'horizon 2017-2018. Par ailleurs, Le Gabon est un membre-clé de la Communauté francophone mondiale. A ce titre, et pour renforcer sa position, le partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sera renforcé par l'intermédiaire de (i) la restructuration de la Direction de la Francophonie ; (ii) la création d'un Centre national de la Francophonie , destiné à améliorer la visibilité des actions de la Francophonie en faveur du développement de l'éducation et de la formation au plan sous régional ; (iii) l'implantation et renforcement des clubs Francophonie et des maisons TV5 dans les grands centres urbains du Gabon afin de vulgariser l'action de la Francophonie au niveau national et international ; (iv) et la prise en charge par l'État des missions statutaires de la Francophonie.

Action 30. Appui aux Gabonais de l'étranger

A travers sa diplomatie, l'État gabonais doit mettre en place une politique efficace de protection et d'assistance aux ressortissants gabonais de l'étranger. Les premières actions consisteront à les recenser dans les différents pays d'accueil puis à organiser les services consulaires selon leur répartition. Le Fonds d'assistance et de protection sera plus opérationnel et des études seront réalisées afin d'ajuster le plafond budgétaire qui apparaît faible au regard des besoins. La sécurité suppose aussi que l'assistance aux ressortissants gabonais adresse leurs conditions de séjour et d'emploi pour leur éviter la précarité. En outre, il importe de mettre en place un mécanisme de gestion opérationnelle des Gabonais à l'étranger. Un fichier consulaire général fiable et actualisé des Gabonais de l'étranger sera mis en place. Ces derniers doivent également être mobilisés en faveur de la Politique de l'Emergence. Un cadre d'échanges sera étudié et mis en place avec la Diaspora afin de traiter de questions variées telles que la mobilisation des compétences pour le développement du Gabon et de l'information sur les opportunités d'affaires dans le but de mobiliser l'épargne des Gabonais de l'extérieur.

Action 31. Renforcement de la diplomatie économique

La diplomatie gabonaise sera mise à contribution dans la promotion économique du Gabon à l'étranger. La réorientation des services diplomatiques visera à développer et à spécialiser les compétences de gestion des coopérations, à renforcer les liens avec les différentes institutions partenaires et leurs points focaux, à organiser des séjours d'immersion des agents de la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI) auprès des agences de coopération de certains pays, à

organiser des ateliers d'évaluation des instruments de coopération. Des communications et une documentation adéquates sur le Gabon Emergent, permettront de renforcer les capacités des représentations diplomatiques, de vendre le pays, ses projets, ses atouts à travers des visites des investisseurs étrangers. Une banque de données des acteurs et initiatives en cours dans le cadre de la coopération internationale sera mise en ligne sur le site Internet du Ministère, ainsi qu'un rapport annuel des activités de la DGCI. Une cellule de suivi des projets sera enfin mise en place au sein de la DGCI. Ainsi, par ce programme d'actions, l'État Gabonais entend renforcer sa diplomatie à travers le projet de redynamisation du partenariat économique et social.

Action 32. Maitrise de l'espace maritime

Le Gabon dispose de 800 km de côtes (la plus longue côte des pays d'Afrique Centrale) et se situe dans le Golfe de Guinée, zone clé d'exploration pétrolière et bassin d'une diversité d'écosystèmes. Le Gabon doit donc définir une politique ambitieuse de la mer. Cette politique doit inclure la maîtrise de cet espace maritime en termes de sécurité globale adressant tous les facteurs de risques (sécurité de navigation avec le développement de la piraterie, sécurité environnementale et prévention des risques associés à l'exploitation pétrolière, gazière, voire minière, la protection des écosystèmes humides en zones lagunaires et des aires marines protégées...) et de leurs ressources (lutte contre la pêche illégale). La politique de la mer du Gabon adressera également la sécurité au sens géopolitique et géostratégique au regard de la place qu'occupera de plus en plus le golfe de Guinée dans le monde (notamment pour l'approvisionnement des Etats-Unis).

Le Ministère des Affaires étrangères aura la charge de définir la politique de sécurisation du territoire côtier national dans le cadre d'une vision régionale couvrant l'ensemble du Golfe de Guinée. Ce travail nécessitera une coopération étroite avec l'ensemble des pays côtiers de la zone, la négociation de solutions pacifiques aux litiges, la mise en place de politiques de sécurité commune et la mutualisation des moyens par un programme de Délimitation des Espaces Maritimes Nationaux et de Préservation de l'environnement maritime.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : ALIGNER LE CADRE JURIDIQUE AU PSGE

L'Emergence doit être appuyée par un cadre juridique sectoriel conforme aux nouvelles ambitions du Gabon

Les nouvelles ambitions du Gabon en matière de développement économique rendent nécessaire la mise à jour des lois, codes ou textes d'application régissant différents secteurs d'activité, afin de mettre en place un arsenal juridique qui puisse accompagner la mise en œuvre du PSGE. Dans ce sens, plusieurs codes et lois doivent être élaborés ou mis à jour, parmi lesquels le code minier, le code forestier, le code de la Pêche et de l'aquaculture, le code des Télécommunications. Un Programme « Cadre Juridique du Gabon Emergent » permettra de doter le Plan Stratégique Gabon Emergent de fondements juridiques et de le positionner au-delà des clivages politiques à travers une Loi d'orientation sur l'Emergence.

La mise en œuvre de ce Programme permettra de doter chaque secteur clé de l'économie d'un code actualisé, ainsi que de tous les textes d'application y afférents pour réglementer leur développement. Par ailleurs, ce Programme permettra d'élaborer de nouveaux codes transversaux en phase avec les nouvelles ambitions pour une promotion accrue des investissements (loi sur la promotion des investissements, loi sur les contrats de partenariat public-privé...). Ces codes pourraient être regroupés et consolidés pour au sein d'un « mégacode » des affaires, dont les dispositions seraient la traduction juridique de la stratégie du Gabon émergent.

L'exigence d'une démarche coordonnée et cohérente

Destinée à servir de socle à la stratégie du Gabon émergent, la réforme du cadre juridique sectoriel gabonais s'avère nécessaire à la bonne réalisation des programmes de l'Emergence. Dans ce cadre, afin de rationaliser les initiatives des différents départements ministériels et d'accélérer la mise en place du nouveau cadre réglementaire, une méthodologie commune articulée à une mise en œuvre cohérente sera adoptée, de façon à optimiser les coûts et à accroître la lisibilité de l'action gouvernementale. Par ailleurs, pour lui assurer efficacité et efficience, le nouveau cadre juridique devra répondre à quatre impératifs logiques : Pertinence, Cohérence interne et externe, Qualité, Responsabilité sociétale.

Encadré 1 : Les quatre principes d'élaboration du cadre juridique du Gabon Emergent

1. **Pertinence** : les textes doivent être pertinents d'un point de vue politico-juridique, technique, économique-financier, socioculturel. Ils doivent répondre de façon pertinente aux objectifs et défis du Gabon émergent et à ses besoins normatifs. Il s'agira d'un droit instrumentalisé au service de la stratégie.
2. **Cohérence interne et externe** : les textes proposés doivent respecter la loi de cohérence à un double niveau : cohérence intrinsèque à chaque corps de textes (mines, assurances par exemple), mais aussi cohérence externe en tenant compte de la nécessaire articulation avec les autres textes de droit gabonais ainsi qu'avec les normes communautaires (CEEAC, CEMAC, OHADA, OAPI etc.) et les conventions internationales ratifiées par le Gabon.
3. **Qualité** : les textes devront respecter les préceptes de légistique qui garantissent la qualité rédactionnelle des textes. Il peut s'agir de préceptes généraux (clarté, précision, concision, structuration) ou de préceptes spécifiques à un secteur (TIC, PPP etc.)
4. **Responsabilité sociétale** : les textes devront tenir compte des lignes directrices de la responsabilité sociétale (norme ISO 26000) qui permettent pour chaque secteur d'identifier les parties prenantes et de dialoguer avec elles. Les questions centrales pour chaque domaine d'action seront prises en compte. La responsabilité sociétale sera également intégrée à la démarche de pilotage du Comité chargé de la coordination des réformes juridiques.

Ce programme a été décliné en douze actions, qui correspondent chacune à des secteurs différents du paysage socioéconomique gabonais.

➔ Programme Phare Cadre Juridique du Gabon Emergent

« Un cadre juridique et réglementaire favorable aux partenariats publics privés sera rapidement mis en place pour favoriser une forte implication du secteur privé national et international dans tous les projets ».

Président Ali BONGO ONDIMBA.

Action 33. Loi d'Orientation et de programmation du Gabon Emergent

Cette Loi d'orientation permettra de doter l'Emergence de fondements juridiques et de la positionner au-delà des clivages politiques. Elle vise à conforter la crédibilité des options de réforme et à donner aux citoyens et aux investisseurs une visibilité à long terme sur les options économiques et sociales. Cette Loi-cadre permettra également d'élargir l'adhésion aux réformes et de consolider la faisabilité et la maîtrise des délais de mise en œuvre. Elle harmonisera les règles d'élaboration des règles juridiques et définira les mécanismes de suivi, de contrôle et de responsabilité devant faciliter l'évaluation transparente et l'amélioration continue du PSGE. Il sera nécessaire d'étudier l'impact de la Loi sur les textes en vigueur et ceux à élaborer au service du PSGE (textes à modifier ou à abroger, planification des réformes à entreprendre...).

Action 34. Loi sur le Développement durable

Le développement durable est au cœur de la politique menée par le nouvel exécutif gabonais. Dans ce sens, un Code pour le Développement durable sera élaboré pour traduire en actions concrètes les ambitions en la matière. Il portera sur les moyens d'instituer le développement durable dans l'ensemble des pans de l'économie gabonaise. Il prévoira la création d'un registre national des Crédits du Développement durable, à travers un mécanisme compensant tous les impacts négatifs des projets de développement. En outre, elle intégrera le capital naturel dans le système national de comptabilité, en conformité avec la déclaration du Sommet de Gaborone. Les modalités techniques d'évaluation du capital naturel seront mises en place pour prendre en compte cette innovation au sein de la comptabilité nationale.

Action 35. Loi sur la promotion des investissements

La Charte des Investissements énonce les objectifs et les mécanismes mis en œuvre pour favoriser l'investissement. Seulement, elle ne représente pas en l'état, un outil fonctionnel et efficace de promotion de l'investissement. Pour la plupart des secteurs d'activités, des codes spécifiques complètent la charte des investissements, disposant d'incitations parfois précises et avantageuses, parfois vagues. À titre d'exemple, le code du tourisme dispose d'incitations intéressantes a priori pour un investisseur mais élimine de fait ou réduit considérablement le nombre de nationaux gabonais du secteur en fixant des critères d'investissement très contraignants. La priorité est d'élaborer un véritable code des investissements, disposant d'incitations fiscales et non-fiscales, notamment pour les secteurs retenus comme moteurs de croissance du Gabon Emergent. Ce transfert n'affectera pas les fonctions régaliennes des Ministères en question, qui auront notamment à s'assurer du respect de la réglementation par les entreprises des conditions d'exercice de leur profession.

Action 36. Loi sur les contrats de partenariat public-privé

Le Gabon dispose d'une riche expérience en partenariats public-privé, qui associent aujourd'hui le secteur privé dans la gestion de projets phares de l'Etat. Le développement de ces projets s'est fait dans des cadres spécifiques sectoriels, sans l'encadrement d'une loi générale. Le PSGE s'appuiera dans sa mise en œuvre sur l'investissement privé et le partenariat public-privé, notamment pour la réalisation des grands projets d'infrastructures permettant une exploitation rentable et une prise en charge de l'investissement par le privé, de manière à consacrer plus de ressources publiques au financement des programmes sociaux. De même, un besoin d'harmonisation des procédures de passation des contrats apparaît pour systématiser

la gestion des contrats de partenariat et donner plus de visibilité aux partenaires privés. En outre, cette harmonisation servira les intérêts de l'Etat, qui concentrera mieux ses ressources dans la gestion des projets, la négociation des contrats et le suivi de l'exécution de ces contrats.

Action 37. Cadre Juridique et institutionnel de l'Education Nationale

Cette action vise à disposer d'un cadre juridique propice à la construction de l'Education pour l'ascension sociale. Ce cadre juridique permettra notamment de fournir les bases légales des nouvelles orientations du système éducatif, de la diversification et de la professionnalisation de l'Education, de l'organisation de l'assurance qualité, de l'organisation des partenariats «public/privé » en matière d'enseignement, de formation et de recherche, de la diversification du financement de l'Education, de l'orientation pertinente des apprenants et de la valorisation des métiers d'enseignants, de formateur et de chercheur.

Il s'agira également de créer les instruments institutionnels associés à ces nouvelles orientations, à savoir le Conseil National de l'Education, de la Formation et de la Recherche (CNEFOR) chargé d'évaluer la mise en œuvre de la politique éducative, le Comité Scientifique d'Assurance Qualité (COSAQ) et le Centre de Recherche Appliquée aux Sciences de l'Education et aux Innovations Pédagogiques et Technologiques chargés de garantir la qualité du système éducatif, et enfin le Centre d'Orientation Scolaire et Académique. Le renforcement du cadre institutionnel permettra également de relancer la formation professionnelle au Gabon grâce à la restructuration de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnel (ANFPP) et à la réactivation du Fonds National de Formation Professionnel (FNFP).

La réforme du cadre juridique et institutionnel sera matérialisée à travers la création du Code de l'Education pour l'Ascension Sociale. Ce Code sera composé de la Loi 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche, ainsi que de l'ensemble des textes d'application.

Action 38. Cadre juridique du secteur des hydrocarbures

Pour optimiser les revenus du pétrole, il est nécessaire d'encourager l'exploration en eaux profondes et de mieux négocier et préserver la quote-part de l'Etat. Dans ce cadre, un nouveau Code Pétrolier sera élaboré pour une meilleure régulation du secteur et une gestion plus optimale des revenus pétroliers nationaux. Les résultats de l'audit préalable des contrats pétroliers seront pris en compte afin de définir une

stratégie et la décliner de façon précise dans les domaines critiques de progrès.

Action 39. Cadre juridique du secteur minier

L'Etat gabonais élaborera un nouveau code minier qui mettra l'accent sur la transformation locale accrue des ressources minières, la prise en compte de la dimension environnementale et la promotion d'un développement maîtrisé de l'activité minière dans le respect des droits des communautés locales. Ce code devra aussi garantir aux investisseurs la sécurité des titres miniers, ainsi que la possibilité d'exploiter les gisements qu'ils auront découverts. Il servira de base aux négociations avec les grandes sociétés minières.

Action 40. Cadre juridique du secteur des télécommunications et des TIC

Le cadre juridique qui régit le secteur des télécommunications au Gabon s'appuie sur le code des Postes et Télécommunications, la loi n°004/2001 du 27 juin 2001 portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications en République Gabonaise et la loi n°0005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise. Ces différents textes laissent apparaître de nombreux dysfonctionnements dans leur application et couvrent partiellement toutes les questions juridiques suscitées par le développement des TIC, leur utilisation et l'édification de la société de l'information. La mise à jour du code des télécommunications constitue une étape indispensable à la mise en œuvre du plan Gabon Numérique.

En outre, les TIC sont présentées comme un levier indispensable de la croissance. Il sera donc nécessaire de créer un cadre de confiance pour faciliter l'arrivée d'investisseurs soucieux de travailler dans des environnements législatifs sécurisants. Enfin, les nombreux dysfonctionnements constatés dans l'usage des TIC depuis plusieurs années, appellent la mise à jour urgente de ce cadre juridique qui comprend notamment la mise en place des textes relatifs aux TIC et à leurs usages et l'harmonisation du droit gabonais avec les normes communautaires. Cette cyberlégislation représente un prérequis à l'émergence d'une économie numérique. La législation sur la société de l'information concernera notamment les données à caractère personnel, les transactions et documents électroniques, la cybercriminalité et la cybersécurité y compris la cryptologie.

- Action 41. Cadre juridique du secteur de l'Energie**
- Le développement du secteur de l'électricité nécessite la mise en place d'un cadre juridique propice à son éclosion. Cette action permettra ainsi d'élaborer un Code de l'Electricité et de l'Efficacité Energétique cohérent avec les ambitions de la stratégie de diversification économique et de développement durable du Gabon Emergent, de renégocier le contrat de concession du service public de l'électricité et d'élaborer une loi portant sur le régime de la sûreté et de la sécurité radiologiques et nucléaires.
- Action 42. Cadre juridique du secteur Forêt-Bois**
- Le code forestier du Gabon datant de 2001, en dépit d'excellentes orientations en faveur de l'aménagement durable des exploitations forestières et de la transformation du bois au Gabon, n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés, notamment l'atteinte d'un taux de transformation de 75% à l'horizon 2012. Plusieurs facteurs bouleversent également l'évolution du secteur : la nouvelle ambition du Gabon en matière de développement durable, l'interdiction d'exportation des grumes, une politique plus rigoureuse de préservation des parcs naturels, de nouvelles menaces et opportunités au niveau du marché mondial. En même temps, le besoin d'appui demeure important (aménagement, financement, normalisation, accord de partenariat volontaire FLEGT). La révision du cadre juridique forestier constitue donc comme un impératif et sera complétée par un dispositif de normalisation destiné à mieux préserver les intérêts du secteur ainsi que la durabilité de la ressource.
- Action 43. Cadre juridique du secteur Agricole**
- Le cadre réglementaire et institutionnel actuel ne permet pas de répondre efficacement aux défis du secteur agricole. Cette action permettra donc de l'adapter aux exigences d'une agriculture moderne et au nécessaire développement de partenariats public-privé. Il s'agira de concevoir et de faire adopter ces dispositions dans le cadre d'une nouvelle loi d'Orientation Agricole (LOA), en phase avec les nouvelles ambitions de développement du secteur (ouverture au secteur privé et aux partenariats, développement de l'entrepreneuriat agricole et insertion des Gabonais, statut de l'entrepreneur agricole, revenu agricole, statut de la terre agricole...).
- Action 44. Cadre juridique du secteur des Pêches et de l'Aquaculture**
- La réforme portera sur l'actualisation du code de la pêche et notamment de ses textes d'application. Cette réforme sera articulée autour de la mise en place d'un cadre réglementaire centré autour des conditions de mise en œuvre de la gestion durable de la ressource, ainsi que l'optimisation des recettes de

l'Etat. Elle mettra un accent particulier sur une surveillance accrue et efficace du territoire maritime et la lutte contre la pêche illégale. Elle favorisera le développement d'une industrie nationale de pêche gabonaise, à travers la mise en place d'infrastructures respectueuses des normes du secteur, favorisant le débarquement, la transformation et la fourniture de services à l'armement et permettant la transformation sur place et l'exportation vers les grands marchés internationaux et régionaux.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : ALIGNER LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE AU PSGE

Les finances publiques ne sont pas durablement soutenables

La stratégie d'émergence et le programme d'investissements qu'elle exige seront mis en œuvre dans le respect des principes d'équilibre des finances publiques qui sont les premiers gages d'une gestion durable et du maintien du bon rating international du Gabon. Or, l'analyse des agrégats macroéconomiques montre que les équilibres budgétaires et extérieurs demeurent fragiles et fortement dépendants du pétrole (Tableau 1). La balance courante, tout en restant positive, s'est dégradée (chutant de 23,3% du PIB en 2008 à 7,5% du PIB en 2009), avant une légère reprise en 2010 (pour se situer à 10,5% du PIB). Le solde budgétaire global (base engagements) est également resté positif entre 2008 et 2010, mais il s'est continuellement réduit en pourcentage du PIB (11,4% en 2008 ; 6,5% en 2009 ; 4,8% en 2010). Les revenus du secteur pétrolier masquent cependant une situation en réalité beaucoup plus fragile. Hors secteur pétrolier, les soldes publics sont largement négatifs, avec une balance courante de -20,5% du PIB et un déficit budgétaire primaire de -21,1 % du PIB en 2010. Cependant, le Gabon conserve jusqu'à présent, grâce aux ressources pétrolières, une dette modérée et l'un des meilleurs ratings en Afrique Sub-saharienne.

Tableau 1 : Situation des agrégats macroéconomiques du Gabon en mai 2010

| Agrégat | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|-------|-------|-------|
| PIB (à prix constants, en %) | 2,3 | -1,4 | 5,7 |
| Déficit budgétaire primaire (hors pétrole, hors dons, en % du PIB hors pétrole) | -14,9 | -13,9 | -21,1 |
| Solde budgétaire global (base engagements, en % PIB) | 11,4 | 6,5 | 4,8 |
| Balance courante (hors pétrole, en % du PIB hors pétrole) | -9,6 | -22,9 | -20,5 |
| Balance courante (pétrole inclus, en % du PIB) | 23,3 | 7,9 | 10,5 |
| Inflation (en moyenne annuelle) | 5,3 | 2,1 | 0,4 |

Source : FMI

Avec de telles tendances, les finances publiques ne sont pas soutenables et le Gabon s'expose à une grande vulnérabilité à une baisse des recettes pétrolières. Réduire le déficit primaire hors pétrole constitue un impératif. Cela suppose un développement, à moyen terme, de nouveaux piliers de croissance et un élargissement de la base fiscale. Cela passe aussi, de façon immédiate, par un renforcement de l'administration fiscale et douanière, et par une amélioration de la gouvernance et de la transparence dans la gestion financière. La qualité de la dépense publique doit également être améliorée afin que chaque franc de l'argent public dépensé soit mieux alloué et plus efficace.

Mettre en place un cadre macroéconomique sain

L'Etat veillera à mettre en place et à maintenir un cadre macroéconomique sain, avec la bonne gestion des finances publiques (solde budgétaire, solde de la balance des paiements, inflation, dette publique), le suivi et le respect des critères de convergence multilatérale de la zone CEMAC et des critères de soutenabilité de la dette et la mise en œuvre de la réforme comptable, financière et fiscale.

L'Etat gabonais maintiendra dans ce cadre son partenariat avec le Fonds Monétaire International et accordera une attention particulière à l'amélioration de la notation pays. Les priorités portent également sur un renforcement de la lutte contre la corruption et une vigilance accrue dans la passation et la signature des contrats publics et leur réalisation. A cet égard, un audit de la dépense publique apparaît nécessaire afin d'identifier de façon précise les dysfonctionnements qui réduisent son efficacité et son impact.

Le renforcement de la Statistique Nationale s'avère indispensable pour générer de l'information à valeur ajoutée.

La mise en place des Grands Registres permettra au Gabon de collecter un important volume de données sur sa population, son économie, son territoire et son sous-sol. Demain, ces données de base pourront servir à produire une masse d'informations à valeur ajoutée, grâce à un système statistique national performant.

La statistique publique fournira les principaux **indicateurs** nécessaires au suivi de la mise en œuvre du **Plan Stratégique Gabon Emergent** sur ses trois composantes (Fondements, Piliers, Prospérité partagée). Les résultats et enseignements issus des indicateurs permettront de construire le Tableau de Bord du PSGE.

La **fonction statistique** prendra une place plus importante dans l'administration et sera centralisée. Le processus de collecte, de

production, d'analyse et de diffusion de l'information sera maîtrisé pour fournir à l'ensemble des décideurs économiques et au grand public une information fiable et pertinente. En parallèle, il sera indispensable de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la statistique. Dans ce cadre le PSGE intègre un Programme de développement de la statistique.

Le PSGE intègre un Programme de Réforme Budgétaire, qui à ce stade vise prioritairement une meilleure préparation budgétaire et une exécution orienté vers l'atteinte de résultats tangibles, propices au développement socioéconomique de la Nation. Ce programme comporte une (1) unique action.

➔ Programme Phare Réforme Budgétaire

Action 45. Réforme Budgétaire

Le projet de Budgétisation par Objectifs de Programme (BOP), initié à la suite de l'adoption de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances et l'Exécution du Budget (LOLFEB) permettra de rationaliser considérablement la dépense publique. Le cœur de la démarche consiste à migrer d'un budget construit sur une logique de moyens, vers un budget axé sur le résultat de l'action publique. Une nouvelle architecture sera élaborée et permettra de structurer le budget en fonction des politiques menées par l'Exécutif. Ainsi, chaque crédit qui sera voté devra faire l'objet d'une justification qui se traduira par la définition d'objectifs clairs et des résultats attendus des actions qui seront entreprises. Le Gouvernement devra rendre compte devant le parlement de l'utilisation des crédits et de ses accomplissements. Une équipe projet a été constituée, avec à sa tête le Directeur du Budget, pour déployer la démarche au sein de chaque ministère.

Un Programme Cadre de Politique Economique a également été conçu pour aligner la politique économique aux ambitions du Gabon Emergent. Ce programme a été décliné en trois actions.

➔ Programme Phare Cadre de Politique Economique

Action 46. Alignement de la politique fiscale au PSGE

Cette action vise à accroître les recettes fiscales de l'Etat, sans pour autant nuire à la compétitivité de l'économie gabonaise. L'orientation majeure de la politique fiscale au Gabon est de réduire la pression fiscale sur les entreprises. Néanmoins, l'Etat a besoin de relever le niveau des recettes fiscales pour assurer le financement des projets structurants prévus par le PSGE et

améliorer la protection sociale. Dans ce cadre, il devient nécessaire d'élargir la base imposable par la réduction des niches fiscales et l'imposition des activités exercées dans l'informel. Cette ambition se traduira par le renforcement du contrôle fiscal grâce à une analyse approfondie des risques et l'usage d'outils informatiques pour améliorer l'efficacité des contrôles. Une communication soutenue permettra également de responsabiliser le contribuable, en le sensibilisant sur l'importance du règlement des impôts.

Action 47. Maîtrise de la dette publique

La maîtrise de la dette publique est un impératif majeur pour garantir la solvabilité et les capacités de remboursement de l'Etat et assurer une saine gestion économique. Elle est également importante dans un contexte de développement des partenariats public-privé qui exigera de l'Etat des garanties en contrepartie de la prise en charge par le privé de certains grands projets. Il est important, en dehors des opérations de gestion de sa trésorerie, que l'Etat réserve sa capacité d'endettement au financement des grands investissements structurants et productifs dont la faisabilité est justifiée. L'Etat devra être capable d'emprunter sur les marchés financiers régionaux et internationaux en maîtrisant, pour ces derniers, les risques que cela comporte, notamment la volatilité des marchés. Des mécanismes de maîtrise des risques devront être mis en place (notamment la gestion des risques de change et de taux d'intérêt) et les compétences en la matière devront être développées au sein du Ministère chargé de l'Economie. Une stratégie pluriannuelle et annuelle d'endettement de l'Etat devra systématiquement être élaborée, en prenant en compte les projets d'investissement de l'Etat et les disponibilités en matière de recettes. Enfin, un comité national d'endettement public sera mis en place afin de mieux identifier les besoins de financement et effectuer les arbitrages nécessaires sur le choix des secteurs à financer et les types de financements à rechercher.

La constitution d'une expertise en gestion des risques financiers pourra aussi servir au suivi et à la maîtrise des risques au prix du pétrole dont l'impact sur les recettes budgétaires est significatif. Une politique structurée de gestion des risques sur le prix du pétrole peut contribuer à stabiliser les revenus du pétrole, réduire les risques budgétaires et améliorer le rating.

Action 48. Régulation économique et de la concurrence

Afin de garantir le développement pérenne de certains secteurs d'activités (télécommunications, hydrocarbures, distribution...) et protéger le consommateur contre certaines dérives du marché local (prix prohibitif de certains produits, produits non conformes aux spécifications et aux normes...), il est essentiel de renforcer la régulation. Dans ce cadre, l'Etat accordera une attention particulière au prix des denrées de première nécessité. Des normes seront créées et intégrées dans l'arsenal réglementaire gabonais. Un dispositif juridique et institutionnel sera mis en place pour garantir une concurrence saine, au profit des consommateurs. Ce dispositif intégrera des structures de contrôle qui veilleront, sur le terrain, au respect des dispositions mises en place. Un Programme Phare d'information et d'aide à la décision économique est défini pour renforcer l'appareil de production statistique et d'information économique et mettre en place les outils essentiels pour un pilotage efficace du Plan Stratégique. Il est décliné en trois actions.

⇒ Programme Phare d'information et d'aide à la décision économique**Action 49. Stratégie Nationale de Développement des Statistiques**

Le développement de la statistique au Gabon nécessite la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique. L'ensemble des acteurs impliqués dans la production de statistiques devra suivre les règles et les procédures qui garantiront la fiabilité des informations et le processus de production. Cette action vise, dans un premier temps, à instituer une Loi sur la Statistique qui permettra de garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'unicité, l'objectivité et la régularité des données produites au Gabon. Le renforcement de la fonction statistique au sein de l'administration gabonaise demeure un impératif majeur. Cette action intègre donc la création de l'Agence Nationale de la Statistique qui aura pour rôle essentiel de coordonner l'ensemble du système de statistique national, notamment les travaux menés par les Directions Centrales de la Statistique au sein des ministères (dont la création est prévue dans le Programme de Réforme et Modernisation de l'Administration). L'agence produira également les indicateurs socioéconomiques de base (comptes nationaux et autres agrégats macroéconomiques, emploi...) pour suivre l'évolution de l'économie gabonaise, ainsi que le développement humain du pays. Placée au sein du Ministère chargé de l'Economie, la Direction Générale de la Statistique (DGS) ne dispose pas des moyens nécessaires pour remplir ses missions. Il sera donc mis en œuvre un ensemble de projets dont l'objectif est de préparer la mutation de la DGS vers l'Agence Nationale de la Statistique. Il s'agira principalement de renforcer les compétences disponibles au sein de la DGS et de la doter des moyens financiers et matériels en phase avec le développement d'un véritable système de statistique national.

Action 50. Tableau de bord du PSGE et Observatoire de la Compétitivité

La bonne mise en œuvre de toute stratégie suppose la mise en place d'un suivi global et efficace. Le Plan Stratégique Gabon Emergent sera suivi à travers un de Tableau de Bord détaillé ayant deux composantes : un suivi de la mise en œuvre des programmes et actions d'une part, une évaluation de l'impact des mesures prises d'autre part. Il sera également décliné à deux niveaux : une vision globale présentant les résultats du Plan Stratégique sur une ensemble d'indicateurs synthétiques et une vision sectorielle ciblée sur les principaux secteurs de croissance avec des mêmes indicateurs complétés en cas de besoin par des données sectoriels pertinents pour l'analyse des résultats des programmes et actions. Les indicateurs seront modulés en fonction des différentes composantes du Plan Stratégique Gabon Emergent (Fondements, Piliers, Prospérité partagée). Les programmes et actions relatifs aux fondements seront suivis à travers des indicateurs de compétitivité représentatifs du cadre global des affaires ; les trois piliers du PSGE (Gabon Vert, Gabon Industriel, Gabon des Services) seront suivis à travers des indicateurs d'investissement, de croissance et de valeur ajoutée pertinents pour traduire l'émergence de nouveaux pôles d'activité et de croissance et la diversification de l'économie ; la dimension Prospérité partagée renvoie à des séries d'indicateurs de prospérité et de niveau de développement économique et social (PIB/habitant, Indice de Développement Humains, niveau d'emploi, accès aux services de santé, accès à l'habitat, etc.). Un Observatoire de la Compétitivité sera mis en place pour superviser la préparation du Tableau de Bord, préparer les Conseils Présidentiels de suivi du Plan Stratégique Gabon Emergent et alerter sur les problèmes relatifs à l'exécution du plan.

Action 51. Observatoires sectoriels

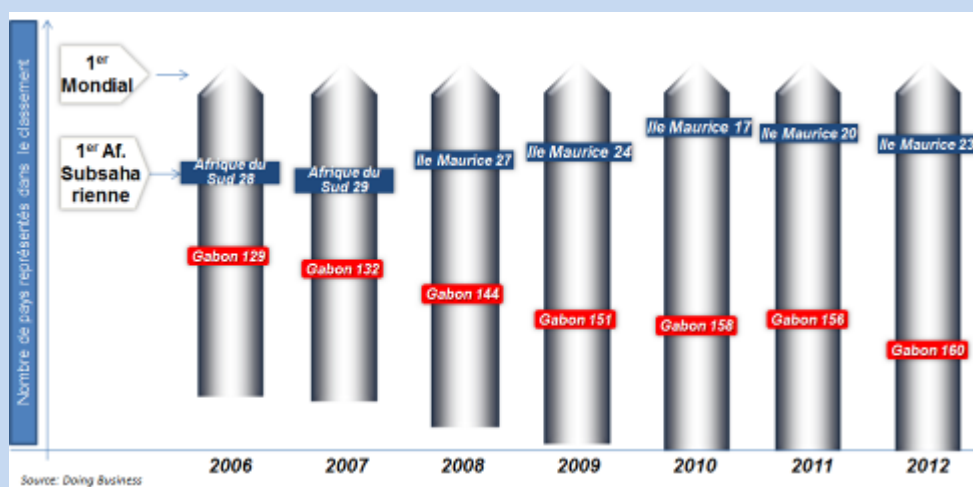
En complément du pilotage global du Plan Stratégique il est nécessaire de porter une attention particulière à l'évolution des secteurs porteurs de stratégie de croissance et de diversification économique. A ce titre, des Observatoires sectoriels seront mis en place pour suivre les secteurs des hydrocarbures, des mines, du bois, des agro-industries et de la pêche. Ils permettront d'affiner l'analyse de la compétitivité des secteurs et de leurs performances par des indicateurs sectoriels plus détaillés et d'alerter les autorités sur l'évolution des secteurs concernés.

Chapitre 2. Consolider les fondations de l'émergence

L'ambition de l'émergence requiert une transformation en profondeur de l'environnement des affaires au Gabon

Un Programme d'appui à l'investissement et à l'entrepreneuriat ainsi qu'une nouvelle concertation public-privé sont définis pour soutenir le développement secteur privé.. Le Gabon occupe en effet une position peu valorisante dans le classement «Doing Business» de la Banque Mondiale, qui constitue une des références en matière de positionnement pays sur le climat des affaires. Entre 2006 et 2012, le Gabon a perdu 30 places au plan international et s'est globalement éloigné du 1er pays africain.

Figure 9: Evolution du classement "Doing Business" du Gabon



Le cadre juridique et judiciaire apparaît peu approprié, avec des délais importants pour la création d'entreprises et des carences dans la protection des investisseurs. Des réformes importantes ont déjà été initiées, avec le renforcement du dispositif institutionnel (restructuration du Centre pour le Développement des Entreprises et de la Chambre de Commerce, mise en place de l'Agence pour la Promotion des Exportations) et l'élaboration d'une loi pour les Partenariats Publics Privés. L'ambition du Gabon Emergent de bâtir un cadre des affaires de rang international, pour attirer l'investissement dans les nouveaux piliers de croissance, nécessite cependant des réformes plus importantes. La mise en place d'un dialogue continu entre les secteurs public et privé, sous la supervision directe du Président de la République, permettra de relever ce défi. Par ailleurs, il est nécessaire d'appuyer le développement d'un tissu dynamique et diversifié de PME, fortement créateur d'emplois.

Tableau 2 : Classement « Doing Business » 2012 du Gabon sur quelques critères

| Critères | Indicateur | Gabon | Afrique Sub-saharienne |
|--------------------------------------|--|-------|------------------------|
| Création d'entreprise | Délai (jours) | 58 | 37 |
| Protection des investisseurs | Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10) | 1 | 4 |
| | Indice de la facilité des poursuites judiciaires par les actionnaires (0-10) | 3 | 5 |
| | Indice de protection des investisseurs (0-10) | 3,3 | 4,5 |
| Exécution des contrats | Délai (jours) | 1 070 | 655 |
| Résolution de l'insolvabilité | Délai (années) des procédures de fermeture | 5 | 3,4 |

Source : Doing business 2012

Mettre en place un environnement des affaires de rang international.

L'ambition aujourd'hui est de « Faire du Gabon un pays disposant d'un environnement des affaires de classe internationale » en modernisant le cadre de dialogue public-privé, en renforçant considérablement la promotion et le marketing du pays, en facilitant les procédures de création d'entreprises, en appuyant le développement des PME à travers l'appui-conseil, le financement, la compétitivité et l'insertion de plus de gabonais dans le marché du travail. L'ambition se matérialisera notamment par un classement du Gabon parmi les 10 premiers pays africains du Doing Business à l'horizon 2020. D'ici là, le pays devra constamment figurer parmi les meilleurs pays réformateurs dans le monde.

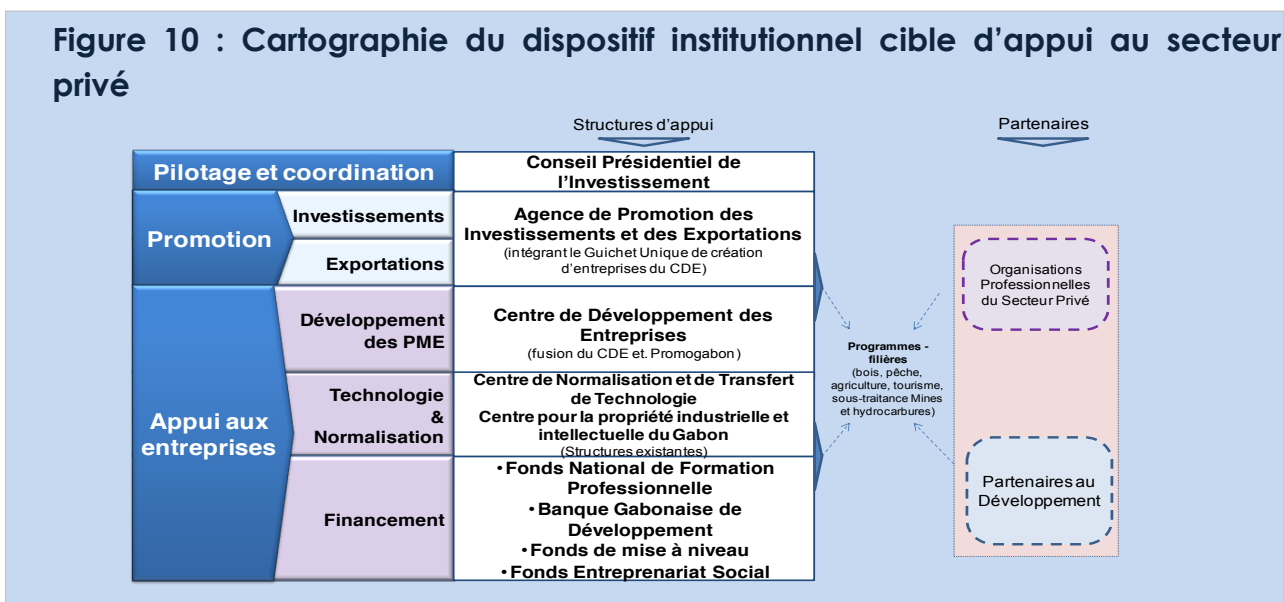
Par ailleurs, le renforcement de la transparence de la commande publique est un impératif fondamental pour capter la confiance des investisseurs et des entrepreneurs au Gabon. A ce titre le Code des Marchés Publics sera révisé en le mettant en phase avec les standards internationaux. Les commandes seront effectuées en systématisant de plus en plus les procédures d'appel d'offres. Les agents dédiés aux achats publics renforceront leurs compétences en matière d'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour garantir l'efficacité des processus d'achats et la qualité des produits et services achetés. Les contrôles concernant l'exécution de travaux ou de prestation d'un service particulier seront renforcés grâce à la mise en place de procédures strictes et l'affectation d'agents dédiés à cette tâche. Enfin, le processus de commande devra favoriser la sélection d'entreprises gabonaises pour exécuter les marchés. Ainsi, l'administration publique devra apporter son soutien aux PME - PMI de droit gabonais pour qu'elles puissent remplir toutes les exigences relatives aux marchés publics.

Pour réaliser le programme, une démarche globale de réforme du cadre des affaires a été élaborée à travers trois actions.

➔ Programme Phare d'appui à l'investissement et au secteur privé

Action 52. Rationalisation et renforcement du dispositif d'appui au secteur privé

La cohérence, la lisibilité et la visibilité du dispositif d'appui au secteur privé doivent être améliorées. Les rôles et champs de responsabilité doivent être clairs et bien répartis de sorte que les doublons et chevauchements de missions ou d'attributions entre organisations d'appui soient évités. La prise en charge de l'appui au secteur privé pourra ainsi être limitée à un nombre restreint, mais efficace d'organisations. La cartographie cible du dispositif d'appui au secteur privé a été élaborée suivant ces orientations. Elle comprendra des structures prenant en charge des fonctions précises par rapport aux attentes du secteur privé.



Action 53. Promotion de l'entrepreneuriat

La création du tissu national de PME – PMI permettra de résoudre le problème du chômage de masse et de contribuer fortement à l'essor économique du pays. Des structures comme Promo Gabon ou la Direction Générale des PME mettront en place des projets spécifiques destinés à encourager et appuyer les Gabonais, et notamment les jeunes, à créer leurs propres entreprises. Une communication soutenue sur les opportunités d'affaires comme la sous-traitance, la mise en place d'incubateur, une assistance à l'élaboration de plans d'affaires permettront d'assurer une promotion dynamique de l'entrepreneuriat. Les structures citées plus haut pourront également mettre directement en relation les PME – PMI gabonaises avec les grandes entreprises ou l'Administration Publique pour leur permettre d'obtenir des marchés de sous-traitance.

Action 54. Concertation public-privé

L'une des clés pour l'amélioration de l'environnement des affaires réside dans la capacité des pouvoirs publics et du secteur privé à mettre en place un dialogue efficace centré sur les préoccupations des investisseurs et du secteur privé. Ainsi, des thèmes centraux tels que le coût et la flexibilité du travail, les conditions d'accès au financement, la disponibilité de la main-d'œuvre (étrangère ou gabonaise) devront faire l'objet d'une concertation public-privé. Ainsi, plusieurs cadres de concertation devront être créés en s'appuyant, par exemple, sur la place centrale qu'occupe la Chambre de Commerce dans le paysage économique et institutionnel gabonais. Par ailleurs, placé sous l'autorité du Président de la République, un Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) sera institué afin d'initier, de piloter, de suivre et d'appuyer la mise en œuvre de réformes proposer dans le cadre de la concertation. Il devrait permettre de bénéficier, au Gabon, d'un environnement juridique plus attractif et plus propice à l'investissement.

2.5 Fondation 3 : Le capital humain

« Nous ne proposons aucun avenir à nos enfants si nous ne sommes pas capables de leur apporter la meilleure formation qui soit pour les métiers de demain ».

Président Ali BONGO ONDIMBA.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6 : OFFRIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ À TOUS POUR FAVORISER L'ASCENSION SOCIALE

Le système éducatif gabonais présente plusieurs lacunes.

Le système éducatif se caractérise par plusieurs problématiques : i) un taux de scolarisation primaire appréciable, mais dilué par un niveau élevé de déperditions ; ii) une faible capacité d'accueil des établissements d'enseignement technique et professionnel qui ne permet pas de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et suffisante ; iii) une inadéquation de la formation professionnelle et supérieure par rapport aux besoins de l'économie ; iv) des capacités de pilotage, de gestion et d'administration, de planification stratégique, de suivi et d'évaluation du système éducatif insuffisantes ; v) une dépense publique dans le secteur de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche insuffisante et vi) une faible maîtrise des fonctions de pilotage et de suivi (manifestée par une indisponibilité de données statistiques fiables, l'absence d'une carte scolaire et une faible présence des TIC dans le dispositif de management de l'éducation). Les difficultés du système éducatif ont été largement analysées et débattues dans le cadre des Etats

Général de l'Education et de la Formation Professionnelle. C'est ainsi que de nouvelles orientations visant à réformer le système éducatif dans sa globalité ont été prises. Dans ce cadre, PSGE intègre un Plan Sectoriel Education, décliné en dix actions.

➔ Plan Sectoriel Education

*Vers une gouvernance
renouvelée et responsable.*

La réforme de la gouvernance du système éducatif gabonais vise à actualiser le cadre juridique et institutionnel en l'alignant avec les nouvelles orientations définies pour le secteur éducatif. Ainsi, cette réforme doit permettre, non seulement de renforcer les capacités de pilotage et d'administration du Ministère chargé de l'Education, mais également d'impliquer davantage le secteur privé et la société civile dans la gestion et dans le financement du système éducatif. La réforme sera mise en œuvre à travers deux actions.

Action 55. Mise en œuvre du Cadre Juridique et institutionnel de l'Education Nationale

La mise en œuvre du Cadre Juridique et institutionnel de l'Education Nationale consistera à élaborer les décrets d'application de la Loi 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche de l'Education pour l'Ascension Sociale. Avec cette Loi, les décrets d'application constitueront le Code de l'Education pour l'ascension sociale qui reflètera la nouvelle Vision d'un système éducatif de qualité, répondant aux besoins de tous les gabonais, favorisant l'apprentissage tout au long de la vie et coïncidant avec la demande du secteur productif.

Action 56. Modernisation des outils de pilotage et de management du système de l'éducation

L'administration de l'éducation se caractérise par une gestion pédagogique, administrative et financière peu optimale. La faible prise en charge des fonctions de pilotage et de suivi du système éducatif est due à l'indisponibilité de données statistiques fiables permettant de réaliser une évaluation complète de la situation scolaire et universitaire du Gabon. Lorsqu'elles sont produites et éventuellement remontées au niveau de l'administration centrale, ces données statistiques sont diffusées de manière brute, sans traitement et analyse à travers la publication d'annuaires statistiques.

La planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions et choix stratégiques concernant le système éducatif gabonais et formulés dans le cadre du Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE) ainsi que leur traduction en objectifs pertinents doivent se baser sur des données objectives,

complètes et fiables. Ces données doivent renseigner sur l'état du système éducatif, ses performances, ses lacunes et son coût en prenant en compte les besoins en informations de l'ensemble des acteurs (planificateurs, managers, financiers, enseignants, élèves, parents d'élèves, etc.) Trois principaux leviers ont été définis pour une prise en charge efficace du pilotage du système éducatif gabonais. Il s'agit de la collecte des statistiques de l'éducation, de la mise en place d'un système d'information du management de l'éducation (SIME) et de la création d'une carte d'identité scolaire.

Le chantier « Statistiques de l'éducation » vise à identifier, collecter et traiter l'ensemble des données statistiques permettant de calculer et de suivre les indicateurs, ainsi que de rendre compte de l'évolution du système éducatif gabonais vers les objectifs définis. La collecte des données statistiques de l'éducation contribuera également à l'établissement de la carte scolaire, universitaire et de recherche.

L'information constitue un des éléments centraux de l'administration, de la gestion et de la planification du système éducatif. La mise en place d'un système d'information du management de l'éducation vise à mettre en place un système de collecte, de stockage, de traitement, d'analyse et de diffusion des données et statistiques relatives au système éducatif. Ainsi, il s'agit d'un outil d'aide à la décision alimentant en informations l'ensemble des acteurs de l'Education au Gabon.

Action 57. Création de la carte d'identité scolaire

La création d'une carte d'identité scolaire permettra de faciliter le suivi des élèves tout au long du parcours scolaire, ainsi que l'orientation scolaire et académique, grâce à la création d'un numéro d'identification unique codifié et attribué par le fichier central du Ministère en charge de l'Education Nationale. La carte d'identité scolaire constituera le support de toute l'information relative au parcours scolaire de l'élève. Cette action sera intégrée au projet plus large de création de la carte d'identité nationale biométrique.

Action 58. Développement des infrastructures scolaires et universitaires

Cette action vise à réduire les effectifs des salles de classes à un niveau acceptable de 35 élèves, à permettre l'application réelle de l'école obligatoire et à renforcer l'accès à l'enseignement technique et supérieur, à la formation professionnelle. Il s'agit de renforcer, à court terme, les capacités d'accueil des infrastructures éducatives, ainsi que d'améliorer et de diversifier l'offre de formation technique et professionnelle, et universitaire. Ainsi, tous les établissements scolaires et universitaires seront remis

à niveau. En effet, Cette action doit permettre de généraliser l'enseignement pré-primaire en 2016 en doublant les capacités d'accueil en 2012 et en augmentant de la même capacité tous les ans. Au primaire, les capacités d'accueil devront être accrues de 30% par an et un Centre d'Appui Pédagogique et Logistique (CAPL) devra être construit dans chaque base pédagogique. Au niveau du secondaire, Cette action permettra de construire un collège dans chaque arrondissement et dans chaque chef lieux de département, de construire 15 lycées d'Emergence Scientifique.

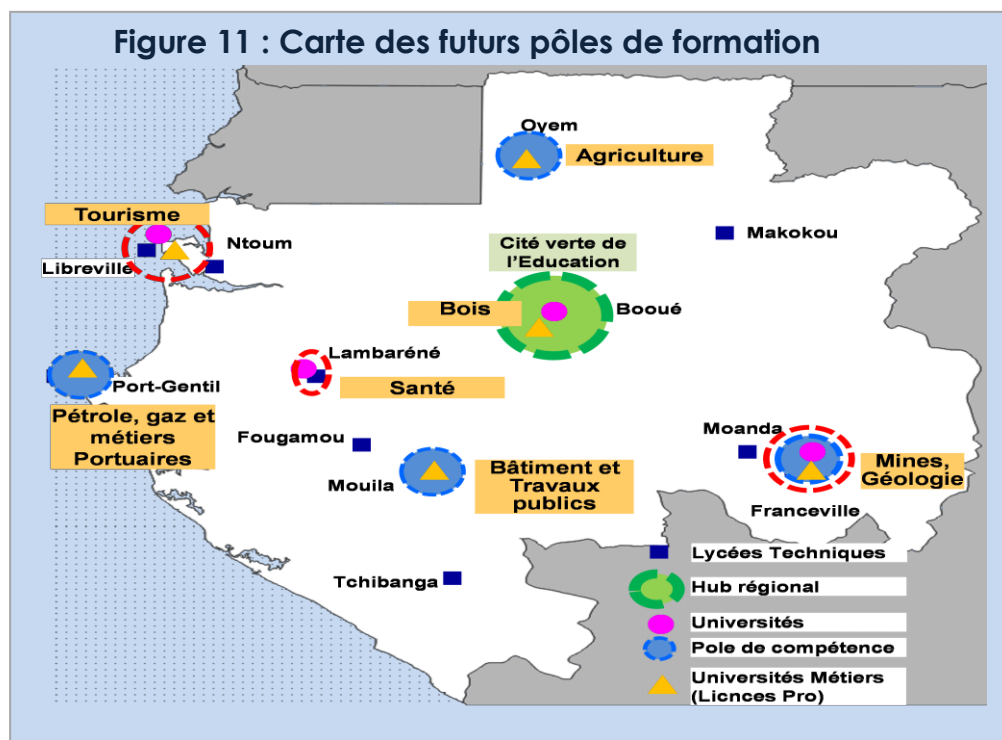
Cette action met l'accent sur le renforcement des établissements d'enseignement technique et professionnel pour permettre d'accueillir au moins 20% des élèves scolarisés, contre seulement 8% actuellement. Ainsi, les capacités d'accueil de l'enseignement technique et de la formation professionnelle seront doublées sur la période 2012 – 2014. La création, d'ici 2015, de quatre lycées technologiques de 1 000 places, de centres de formation Professionnelle spécialisés dans les métiers des secteurs de diversification du Gabon Emergent, d'une Ecole Supérieure des métiers du Bois, d'une Ecole Supérieure du Tourisme et d'une Ecole Supérieure de Commerce permettra d'améliorer l'adéquation formation – emploi. Une forte implication des entreprises dans la mise en place et dans la gestion de ces structures garantira le maintien de la qualité et de la pertinence des contenus pédagogiques, des formations et diplômes offerts.

Au – delà de la rénovation et de la modernisation des universités existantes, l'extension de l'Université Omar Bongo, la création de la Cité Verte du Savoir à Booué et la création de pôles de compétences permettront de renforcer, de diversifier et de moderniser l'offre de formation supérieure au Gabon.

Action 59. Cité Verte de l'Education et du Savoir

Les piliers de croissance du Gabon Emergent ne pourront éclore si le pays ne dispose pas des compétences spécifiques requises dans les métiers de demain (bois et gestion forestière, mines et métallurgie, économie numérique, tourisme...). Dans chacun d'entre eux, l'absence d'une formation locale de qualité constituerait un frein à l'émergence. Le Gabon a donc décidé de lever ce handicap, en favorisant l'éclosion d'écoles répondant aux standards internationaux, rassemblées au sein d'une zone franche dédiée à l'Education et pôle d'excellence, la Cité Verte de l'Education et du Savoir. Campus entièrement numérique, ce site disposera d'infrastructures académiques adaptées, de logements modernes, de centres de recherches et de facilités culturelles et sociales propices à un cadre de vie attrayant et un enseignement de qualité. Sur ces bases, des universités de rang mondial seront invitées à venir s'installer à la

Cité verte de l'Education pour capter le vaste marché régional de la formation. Elle sera un emblème du Gabon Vert, par son utilisation des énergies propres et renouvelables, par son architecture verte et l'utilisation importante du bois du Gabon. Située à Booué, la Cité Verte positionnera l'axe Libreville-Booué comme un pôle de services de référence, non seulement dans la formation technique supérieure, mais également le tourisme d'affaires (hôtels, salles de conférences, théâtres), et un bouquet de nouveaux services à valeur ajoutée.



Vers un système éducatif moderne et conforme aux standards internationaux.

Au-delà de l'accès, la qualité constitue un élément essentiel de la vision. L'amélioration de la qualité de l'éducation au Gabon s'articule autour de ressources humaines suffisantes, de qualité, valorisées et se bonifiant en permanence par la formation continue, de l'innovation pédagogique basée sur l'approche par les compétences et la réforme LMD dans les universités, de l'adoption de l'informatique comme outil pédagogique utilisé au quotidien. D'importants efforts seront consacrés à la lutte contre les redoublements, à la prévention de l'échec scolaire, ainsi qu'à la promotion de l'excellence des élèves et des enseignants. Un dispositif d'évaluation permettra de mesurer en permanence les avancées et d'affiner les orientations. Cinq actions spécifiques seront mises en place dans ce cadre.

Action 60. Réforme des curricula et temps d'études

Le système éducatif doit s'orienter vers une pédagogie axée sur l'acquisition de compétences par l'apprenant et sa mise en situation pratique, avec comme objectif de mieux préparer les jeunes gabonais au monde du travail en entreprise. Cette action de réformes inclura notamment la généralisation de l'approche par compétences (APC) au primaire et au secondaire, ainsi que l'introduction de la formation en alternance dans les cursus de formation professionnelle et universitaires. Ainsi, à court-terme Cette action vise à généraliser le système LMD dans les universités gabonaises ainsi que l'Approche par les Compétences (APC) d'ici 2013. A l'horizon 2015, il s'agira également de procéder à l'introduction des langues nationales, de l'Anglais au pré-primaire et au primaire, ainsi que des autres langues étrangères au secondaire.

Action 61. Qualité de l'encadrement

Afin de se conformer aux standards internationaux et d'afficher un taux d'encadrement des apprenants adéquat à l'échelle nationale, le Gabon doit fournir à son système éducatif un personnel enseignant de qualité et en quantité suffisante. L'optimisation de la gestion des ressources humaines de l'appareil éducatif doit donc être une priorité. Ainsi, Cette action vise à rechercher et à recruter les meilleurs talents pour l'Ecole du Gabon Emergent. Plus spécifiquement, pour la période 2012-2016, Cette action doit permettre le recrutement de 1 000 instituteurs/an au pré-primaire, 400 instituteurs/an au primaire, 800 enseignants/an au secondaire (dont 300 enseignants dans les sciences et technologies), 300 formateurs/an dans les centres de formation professionnelle et 1 000 enseignants permanents/an dans l'enseignement supérieur.

Action 62. Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE)

L'action TICE doit permettre d'introduire l'outil informatique dans les curricula, et à terme le généraliser à tous les niveaux de l'enseignement et de la recherche. En termes d'infrastructures, il s'agira de créer un réseau spécifique à l'Éducation et à la Recherche et de connecter tous les établissements éducatifs du Gabon au réseau WIMAX de l'Etat. Toutes les écoles primaires et secondaires disposeront d'au moins une salle multimédia. Dans le cycle supérieur, un mécanisme permettant à chaque professeur et étudiant d'acquérir un ordinateur sera mis en place.

Action 63. Services aux étudiants

Cette action permettra d'améliorer considérablement la qualité de la vie éducative en mettant à niveau les services offerts aux élèves et étudiants du Gabon. Ces services concerne notamment les logements avec la construction d'internats dans les collèges et lycées du Gabon et de chambres d'étudiants

dans les universités, ainsi que l'ouverture de cantines scolaires aux normes de qualité et d'hygiène grâce à la mise en place d'un partenariat avec le groupe SODEXO. L'amélioration de la qualité des services aux étudiants inclue également la mise en place d'un système de santé scolaire et universitaire, d'une carte de réduction de l'élève et de l'étudiant, et autres activités culturelles et sportives.

Action 64. Qualité de la recherche et de la vie scientifique

La mise en œuvre de cette action vise trois principaux objectifs : i) améliorer le financement de la recherche ; ii) stimuler les publications académiques et iii) promouvoir l'innovation et la recherche appliquée. Ces objectifs seront atteints notamment grâce à la création d'un Fonds Recherche destiné à promouvoir et à financer de façon compétitive des programmes de recherche pertinents, d'une ligne budgétaire destinée à appuyer l'édition du Livre gabonais et autres supports didactiques, d'un parc scientifique dénommé IT Park en collaboration avec l'ANINF.

2.6 Fondation 4 : Les infrastructures

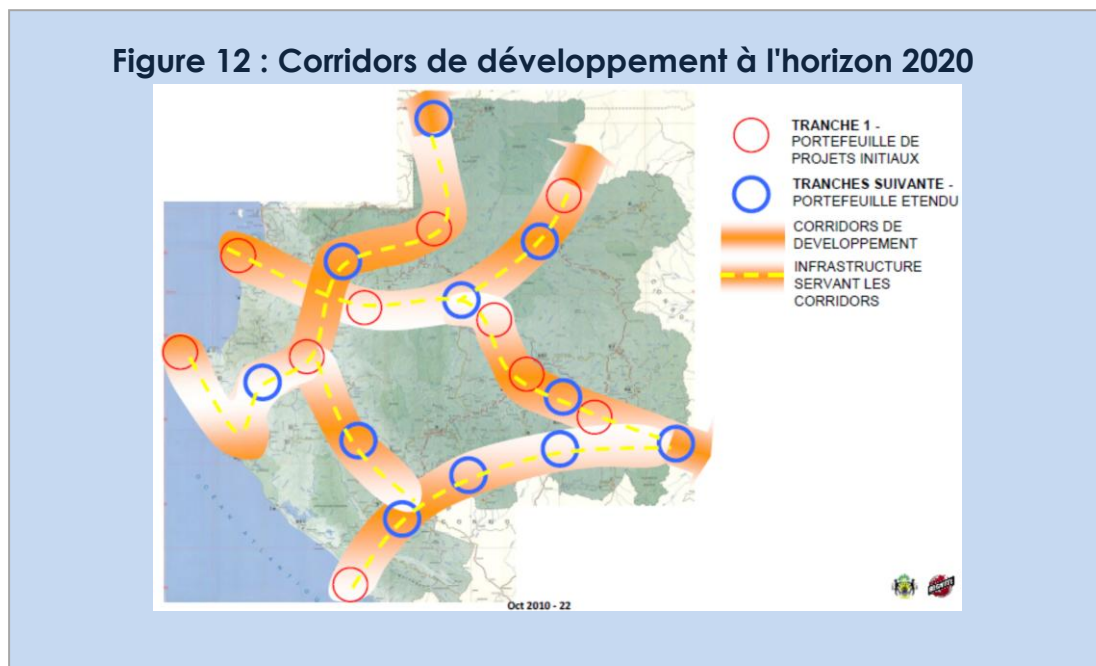
Des infrastructures de base de qualité constituent aujourd'hui un facteur critique de compétitivité d'une Nation. Ainsi, le Plan Stratégique Gabon Emergent prévoit un effort massif de développement des infrastructures, qui se décline à travers trois objectifs stratégiques: (1) désenclaver le Gabon et moderniser les infrastructures de transport (2) développer une offre d'électricité durable, diversifiée et accessible pour tous, (3) construire des infrastructures numériques de rang mondial.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 7 : DÉSENCLAVER LE GABON ET DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La modernisation des infrastructures de transport, facteur clé de compétitivité des pôles économiques du Gabon Emergent

Le développement des infrastructures de transport constitue une des priorités du gouvernement, notamment du fait du retard pris en termes d'infrastructures de désenclavement et des nouveaux besoins issus de la vision du Gabon Emergent. Le Schéma National des Infrastructures, élaboré par l'Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT), présente de façon détaillée cet ambitieux programme. La figure 10 indique les corridors de développement qui seront créés pour irriguer l'ensemble des futurs pôles économiques du Gabon Emergent.

Figure 12 : Corridors de développement à l'horizon 2020



OBJECTIF STRATÉGIQUE 8 : DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ÉLECTRICITÉ DURABLE, DIVERSIFIÉE ET ACCESSIBLE POUR TOUS

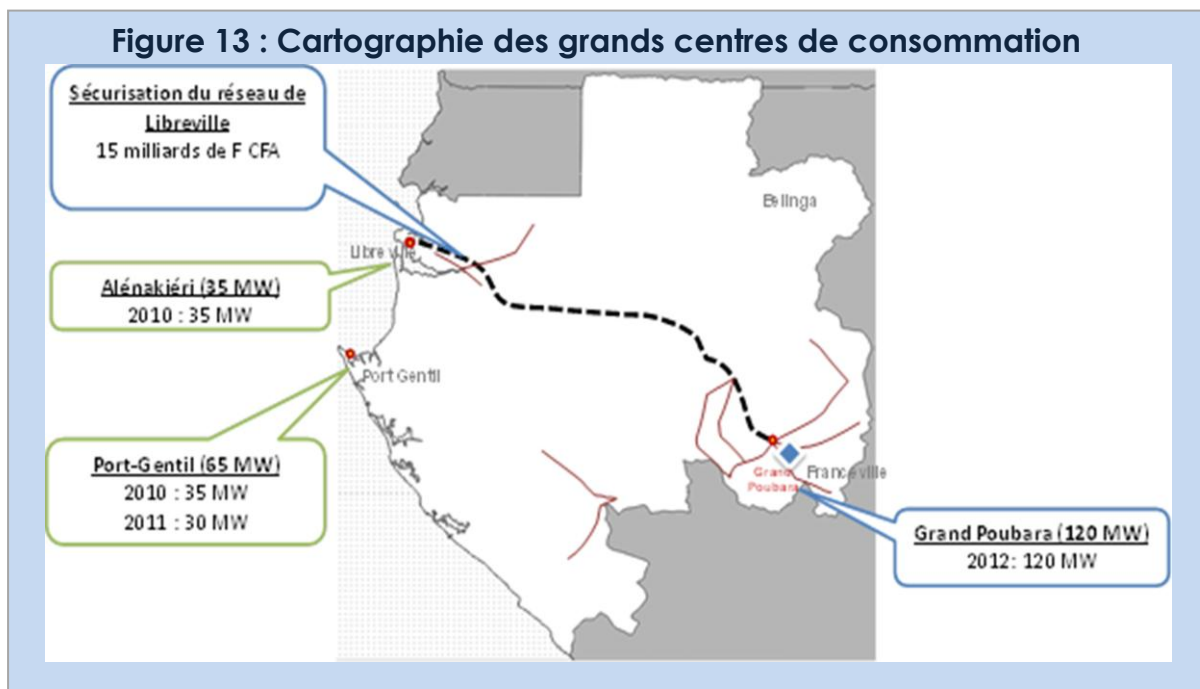
Le secteur de l'électricité présente cinq faiblesses structurelles

L'offre d'électricité est structurellement déficitaire. Après une décennie d'investissements entre 1975 et 1986 qui se sont matérialisés par la construction de cinq (05) barrages hydroélectriques majeurs, les efforts d'investissement ont considérablement ralenti les dix années suivantes. La reprise des investissements suite à la mise sous concession a été insuffisante face à l'évolution rapide de la demande d'électricité. Par ailleurs, les choix d'investissements réalisés ces dix dernières années ont conduit à des choix de production coûteux. En effet, afin de suivre le rythme imposé par l'augmentation de la demande et pour faire face à la faible hydraulité des barrages, la part de l'électricité d'origine thermique a augmenté. Les surcoûts engendrés ont été répercutés sur les usagers ainsi que sur l'Etat qui a dû subventionner considérablement le concessionnaire. Les six objectifs du contrat de concession n'ont ainsi pas été atteints. Les hausses successives substantielles des tarifs sont allées à l'encontre de l'objectif d'obtention des tarifs les plus bas possible. L'avenant n°4 au contrat de concession entre l'Etat et la SEEG marque l'échec de ce partenariat puisqu'il engage l'Etat dans la prise en charge des investissements structurants. Le dispositif institutionnel et réglementaire du secteur est inadéquat. La régulation de la concession est aujourd'hui trop faible, faute de capacités et de moyens adéquats. Enfin, le Gabon dispose d'importantes ressources énergétiques qui restent

largement sous-exploitées. Seuls 2% de son riche potentiel hydroélectrique (6000 MW) est exploité et l'importante disponibilité de biomasse forestière n'est pas valorisée.

Vision sectorielle : couvrir l'ensemble des besoins énergétiques à l'horizon 2020

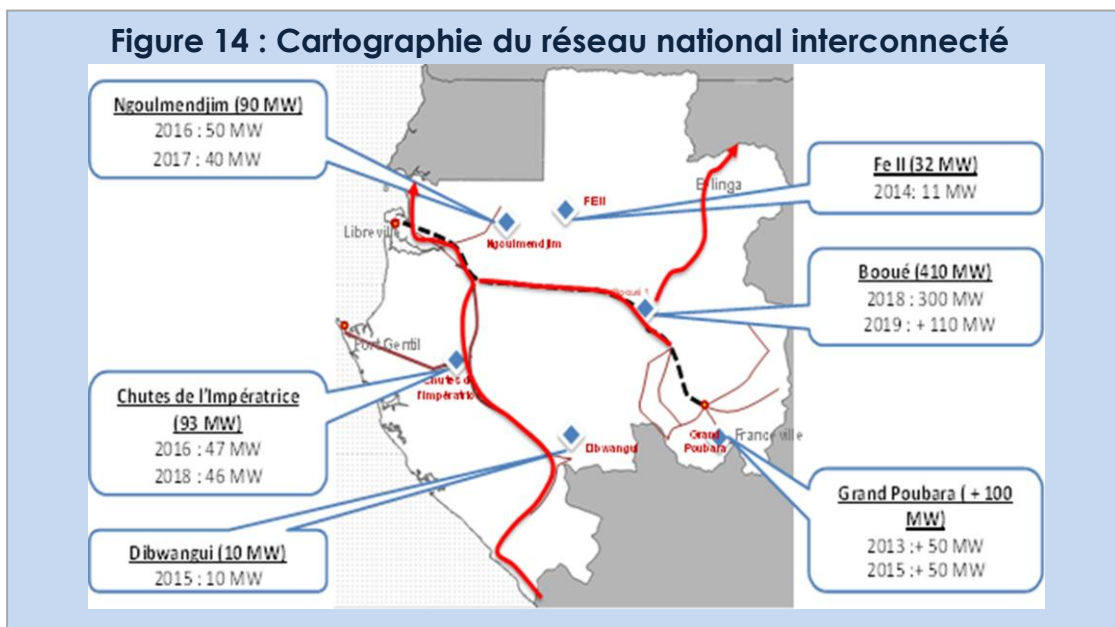
Face à cette situation, les Autorités ont adopté une nouvelle Vision : à l'horizon 2020, couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du Gabon par une offre compétitive, durable et créatrice d'emplois. Cette vision a été déclinée en deux grandes phases dans la stratégie nationale de développement de l'électricité au Gabon. La sécurisation de l'offre dans les grands centres représente la première phase de la stratégie de développement de l'électricité au Gabon. Cette phase doit permettre de fournir une électricité en qualité et quantité suffisante à Libreville, Port-Gentil et Franceville. Cela sera réalisé à travers un certain nombre de projets structurants tels que la mise en service d'une centrale à gaz de 35 MW à Libreville et Port Gentil ainsi qu'une centrale additionnelle de 30 MW à Port Gentil. La mise en service en 2012 de la première phase du barrage de Grand Poubara avec 120 MW permettra d'alimenter deux (02) usines métallurgiques de manganèse. Au-delà de la production, le renforcement du réseau de Libreville constitue un impératif pour la sécurisation de l'alimentation de la ville (en particulier la zone Nord) à travers un investissement de 15 milliards.



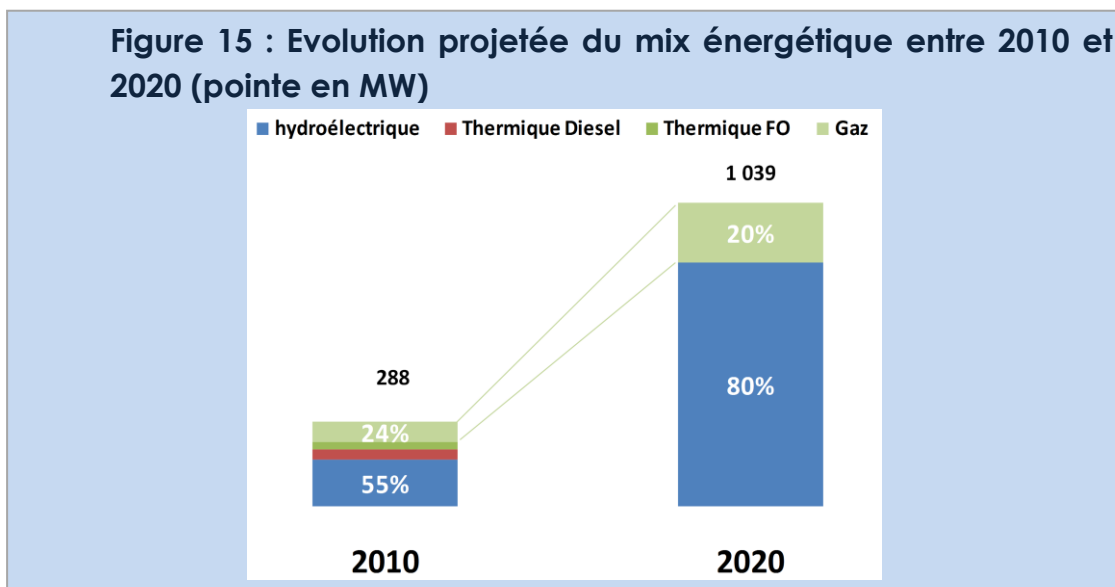
La seconde phase de la stratégie de développement entre 2013 et 2020 permettra le développement du potentiel hydroélectrique et la mise en place du Réseau National Interconnecté (RNI). Ainsi 735 MW supplémentaires,

Chapitre 2. Consolider les fondations de l'émergence

exclusivement d'origine hydroélectrique, viendront s'ajouter au réseau. Par ailleurs, un Réseau National Interconnecté sera mis en place en deux étapes : (1) en 2015, l'interconnexion des réseaux de l'Estuaire, de Port Gentil et de la Louetsi et (2) entre 2018 et 2020, l'interconnexion de tout le territoire : ligne Booué – Bélinga, la dorsale Mayumba – Libreville et la ligne Booué – Libreville.

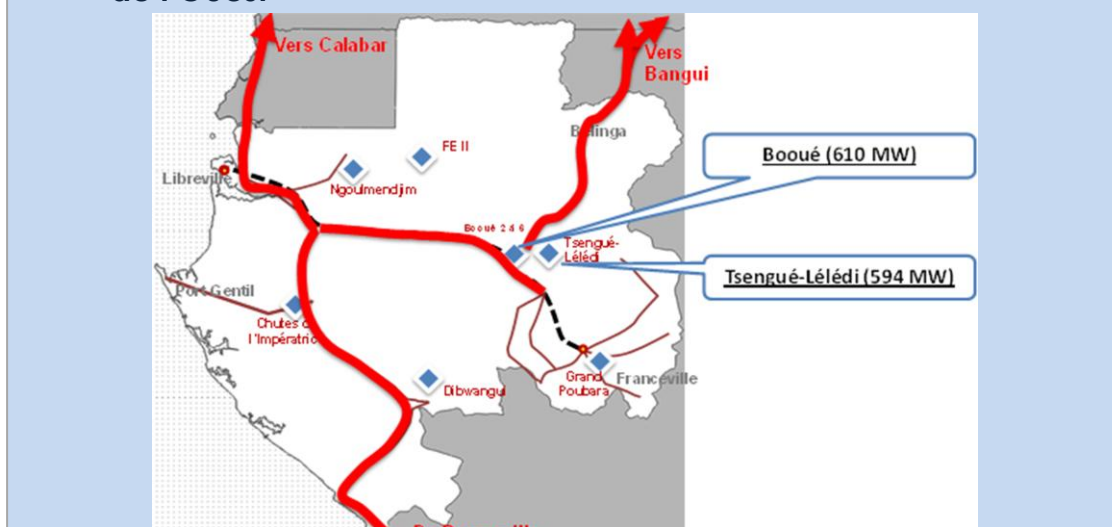


Au total ce seront 1 181 milliards de F CFA d'investissements qui seront requis sur cette période. Le mix énergétique à l'horizon 2020 fera du Gabon un pays modèle, avec 100% d'énergie propre, dont 80% renouvelable.



Une troisième phase, au-delà de 2020, permettra la pleine valorisation du potentiel énergétique gabonais en vue de l'exportation vers le marché régional. En effet, le Gabon sera en mesure d'exporter en 2030 jusqu'à 3000 MW ; ceci grâce à Booué (+ 610 MW supplémentaires), Tsengué – Lélédi (+ 594 MW) et une série de centrales hydroélectriques à exploiter dans le cadre de partenariats publics privés. Ceci suppose en parallèle une interconnexion vers les marchés régionaux d'Afrique centrale et de l'Ouest. Environ 2500 milliards d'investissements seront requis pour le développement de ces projets.

Figure 16 : Interconnexions avec les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest



Sur la base de ces orientations le PSGE intègre un Plan Sectoriel l'Energie, structuré autour de quatre grands axes : (1) réformer la gouvernance du secteur de l'électricité et de l'eau potable au Gabon, (2) renforcer le capital humain dans le secteur de l'électricité, (3) développer une offre d'énergie compétitive et durable, (4) mettre en place un marché national de l'électricité, connecté aux marchés régionaux. Ce programme se décline en neuf (09) actions.

➔ Plan Sectoriel Energie

Action 65. Mise en œuvre du cadre juridique du secteur de l'Energie

La mise en œuvre du cadre juridique du secteur de l'énergie renvoie à plusieurs textes d'application relatifs à la régulation du secteur, à la promotion des énergies renouvelables, à la promotion des économies d'énergie, à la sûreté et la sécurité radiologique et nucléaire. Compte tenu des enjeux stratégiques dans la mise en œuvre de la politique de développement durable et de l'importance des investissements prévus, une attention particulière sera donnée à l'adaptation du cadre de

régulation. Ce cadre est notamment déterminant dans les conditions de développement des partenariats public-privé qui seront le mode privilégié de financement des projets du secteur.

Action 66. Étude d'évaluation du potentiel en micro-hydroélectricité et création d'une carte de micro-hydrologie

Cette action vise à déterminer le potentiel du Gabon pour la micro-hydroélectricité ainsi qu'à planifier sa valorisation, notamment dans le cadre de l'électrification rurale du pays. Suite à cette étude, une carte de micro-hydrologie sera élaborée dans le cadre du Plan National de Géomatique.

Action 67. Plans directeurs Provinciaux pour l'Électrification Rurale

Ces plans directeurs définiront une approche globale favorisant la cohérence d'ensemble, l'optimisation des coûts et la prise en compte de l'ensemble des techniques d'électrification rurale afin de fournir à tous les Gabonais une électricité à des tarifs accessibles.

Action 68. Développement des Compétences dans les métiers relatifs à l'électricité

Cette action vise à identifier de façon précise les besoins quantitatifs et qualitatifs de main-d'œuvre dans le secteur de l'électricité. Des modules de formation professionnelle aux métiers de l'électricité seront mis en place dans le cadre de partenariats entre les acteurs du secteur et l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnel (ANFPP). Dans l'enseignement supérieur et technique, un partenariat entre l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), la SEEG et l'Ecole Polytechnique de Masuku permettra de former une masse critique d'ingénieurs et de techniciens dans les métiers de l'électricité et de l'eau.

Action 69. Infrastructures de Production d'Energie Electrique

Cette action vise à porter les capacités de production d'énergie électrique du Gabon à 1200 MW à l'horizon 2020. Elle permettra de valoriser pleinement le potentiel énergétique du Gabon et de bâtir une offre durable (composée d'hydroélectricité à hauteur de 80%) satisfaisant la demande à un coût compétitif. Les ressources hydroélectriques du Gabon seront mises en valeur grâce à la construction, d'ici 2020, de six (6) grands barrages. La production d'énergie électrique sera également renforcée grâce à la valorisation du potentiel gazier pour la production en pointe et de la biomasse du Gabon pour l'approvisionnement en électricité et en chaleur des Zones Economiques Spéciales,

entreprises et autres centres isolés dans des zones où la biomasse et les déchets d'exploitation forestière sont largement disponibles. Le portefeuille d'infrastructures de production d'énergie électrique à construire se décline comme suit :

- a) L'aménagement hydroélectrique de Grand Poubara (160 MW mis en service en 2013) contribuera à combler le déficit énergétique du Gabon.
- b) L'aménagement hydroélectrique de Fe II (55 MW mis en service en 2013) permettra d'alimenter en énergie électrique la province du Woleu Ntem, ainsi que la zone industrielle de Ndjolé.
- c) L'aménagement hydroélectrique des Chutes de l'Impératrices (46 MW mis en service en 2014) renforcera le Réseau National de Transport d'Electricité. L'aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim : 50 MW mis en service en 2015.
- d) La centrale à gaz d'Alinakiéri de 70 MW permettra de réduire le déficit énergétique de Libreville ainsi que d'alimenter en électricité (à hauteur de 35 MW) la zone économique spéciale de Nkok.
- e) La centrale à gaz de Port-Gentil (52,2 MW x 2).

Action 70. Réseau National de Transport d'Electricité (RNTE)

L'objectif de cette action est d'optimiser les capacités de production et de sécuriser la fourniture d'énergie électrique à l'échelle nationale grâce à la mutualisation des centrales. Les réseaux électriques de l'Estuaire, de la Louetsi, de la région Est et de la région du Nord seront interconnectés, reliant ainsi l'ensemble des centres de production et des centres de consommation. Lorsqu'elles se justifient, des extensions du RNTE seront réalisées afin de renforcer l'électrification des zones rurales du Gabon. Les infrastructures à réaliser dans le cadre de cette action sont les suivantes :

- f) La ligne d'interconnexion Mitzic-Oyem-Bitam permettra de créer le réseau interconnecté de la région Nord et d'évacuer la production des centrales hydroélectriques de Ngoulmendjim et de Fe II vers Mitzic, Oyem, Bitam
- g) La ligne d'interconnexion Mouila-Fougamou-Lambaréné-Ntoum interconnectera les réseaux de la Louetsi et de l'Estuaire et permettra la mutualisation de la production de la centrale hydroélectrique des Chutes de l'Impératrice.

Chapitre 2. Consolider les fondations de l'émergence

- h) La Ligne d'interconnexion Fougamou-Mandji.
- i) La boucle Franceville-Akiéni-Okondja sécurisera le réseau interconnecté de la région Est du Gabon et permettra d'optimiser la production du barrage de Grand Poubara.
- j) Les lignes Koulamoutou-Popa et Lastourville-Okondja permettront d'électrifier les villes de Popa et de Lastourville, grâce à une extension du réseau de la région Est.
- k) La modernisation du réseau de Libreville vise à sécuriser la fourniture d'énergie électrique de la ville en améliorant la desserte de la ville par le maillage des réseaux, leur renforcement et leur densification.
- l) L'électrification du Cap Estérias

Action 71. Electrification rurale

Cette action vise à électrifier l'ensemble des zones situées hors du Réseau National de Transport d'Electricité (RNTE) dans les neuf (9) provinces du Gabon, et ainsi atteindre un taux d'accès à l'électricité de 100% en 2016. L'élaboration des plans directeurs provinciaux d'électrification rurale, ainsi que d'un modèle tarifaire et d'un manuel des procédures propres à l'électrification rurale permettront d'assurer la mise en œuvre cohérente du projet et de garantir sa pérennité.

Action 72. Efficacité Energétique

L'objectif de cette action est d'améliorer la maîtrise de la demande nationale d'énergie électrique. A cet effet, la réalisation et la mise en œuvre d'un plan national d'efficacité énergétique sont prévues. Des audits des performances énergétiques des bâtiments administratifs, des secteurs du transport et de l'industrie seront réalisés dans le cadre de ce plan. Par ailleurs les lampes à basse consommation (LBC) seront généralisées en ciblant principalement les consommateurs d'électricité au tarif social à la charge de l'Etat. L'objectif visé est de mitiger la facture énergétique de l'Etat et de réduire la pointe dite d'éclairage dans les zones périurbaines.

Action 73. Energies Renouvelables

Cette action vise à promouvoir le développement des énergies renouvelables (hors hydroélectricité). Pour cela, trois (03) études seront réalisées : i) Etude de faisabilité relative à la production de biocarburants au Gabon, ii) mise en place d'un bilan énergétique de la biomasse au Gabon, iii) Etude sur l'éclairage public et l'éclairage des parcs urbains par énergie solaire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 9 : CONSTRUIRE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES DE RANG MONDIAL

Jusqu'à-là, un développement mitigé des télécommunications

Au cours de la dernière décennie, le Gabon a connu de profondes mutations dans le secteur des télécommunications, à la fois technologiques, économiques et réglementaires. Ces réformes s'inscrivent dans la dynamique de la mondialisation des économies et de la convergence des technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte et en conséquence de ces réformes, les TIC ont connu une forte croissance. La téléphonie mobile a constitué le principal vecteur de ce développement, avec plus de 1 700 000 lignes en décembre 2009, traduisant ainsi une certaine maturité de ce marché. Cependant, la stagnation concomitante du nombre de lignes de téléphonie fixe depuis 2000 et l'impossibilité du développement de l'ADSL constituent un handicap majeur à la pénétration rapide de l'Internet dans les entreprises. Ainsi, la pénétration de l'internet reste très faible et le nombre de ménages disposant d'un ordinateur reste marginal. Par ailleurs, les tarifs des transactions numériques au Gabon se révèlent parmi les plus élevés en Afrique. Les coûts de l'internet sont trois fois plus élevés qu'au Ghana. De même, le coût de la minute sur le téléphone mobile reste élevé malgré les baisses enregistrées ces dernières années.

Une administration en retard en matière de numérique

Dans l'Administration, des disparités très importantes existent entre les ministères dans l'équipement en ordinateurs, la mise en place d'un intranet et l'accès à internet. L'Etat a mis en place un nombre considérable d'applications informatiques dans les départements ministériels sans un schéma directeur cohérent et concerté. Cette situation a conduit à un manque d'interopérabilité entre les systèmes mis en place entraînant en définitive une inefficacité globale du système d'information. Les bases de données issues d'une architecture si éclatée sont parfois inexploitable aux fins de statistiques fiables du fait de redondances dues aux saisies multiples et surtout à l'absence de normalisation dans les nomenclatures. En l'absence d'une offre d'hébergement par les entreprises du secteur privé, et du fait d'un défaut de centralisation des données de l'Etat dans les sites spécialisés, les sites d'informations sont souvent délocalisés à l'étranger et ne sont accessibles aux nationaux que par le câble sous-marin. Ce cadre défavorable n'incite pas à la création de contenus locaux et constitue un frein à l'éclosion d'une production scientifique et de contenus culturels permettant au Gabon d'apporter sa contribution au savoir universel.

Une connectivité internationale peu compétitive du fait de son coût élevé

A l'image de nombreux pays, le processus de libéralisation s'est déroulé dans un contexte de présence d'un opérateur historique que les différents États ont surprotégé en lui octroyant tout ou partie de l'infrastructure nationale au moment de la privatisation. Aujourd'hui, les exigences de régulation, de compétition et de souveraineté nécessitent la mise en place de schémas plus conformes aux objectifs stratégiques du Gabon Numérique. La situation de la connectivité internationale du Gabon est une illustration éloquent de cette problématique. L'opérateur historique est le seul parmi les quatre opérateurs titulaires de licence à disposer d'une connectivité internationale par le biais du câble sous-marin SAT3. Cette connectivité lui offre la possibilité de mettre à la disposition des acteurs une bande passante suffisante pour répondre aux besoins des usagers à un coût compétitif. Pourtant, force est de constater que les débits disponibles sont à la fois très faibles et les tarifs très élevés, largement au-dessus de ceux appliqués dans de nombreux pays Africains. Ce type de situation s'observe dans tous les pays où il n'y a pas de concurrence dans l'accès au câble sous-marin.

C'est la raison pour laquelle, de nombreux projets ont été initiés afin d'offrir des alternatives concurrentes avec des bandes passantes adéquates. Dans cette perspective, le Gouvernement Gabonais a décidé de souscrire à un accord avec le consortium ACE. Ainsi, la construction du câble sous-marin à fibre optique ACE, qui va raccorder la côte Ouest-africaine à l'Europe, offrira au pays de nouvelles opportunités pour jouer un rôle de HUB de connectivité dans la sous-région.

Cette décision hautement stratégique ouvre la voie à une nouvelle vision de la segmentation du secteur de l'économie numérique, à l'instar des évolutions similaires dans d'autres secteurs comme l'eau et l'électricité.

L'ambition est de combler le « fossé » numérique et de mettre les technologies numériques au service de l'émergence

La vision exprimée dans le Plan Sectoriel Gabon Numérique a pour ambition de faire du Gabon à l'horizon 2016 un pays disposant d'une infrastructure numérique sur l'ensemble de son territoire, permettant le développement d'une large gamme d'e-services, favorisant un saut qualitatif majeur dans les services sociaux et l'éclosion des piliers du Gabon Émergent. Ainsi la mise en œuvre du Programme Gabon Numérique entrainera des progrès significatifs dans les domaines suivants : i) l'amélioration de l'accès par une plus forte couverture du territoire national, notamment en zones rurales, ii) l'amélioration de la qualité de service, iii) l'augmentation substantielle du débit d'Internet, (iv) la construction d'un Backbone national en fibre optique, v) les mesures incitatives à la baisse du prix des terminaux , vi) la mise en place d'un cadre juridique complet sur les TIC, vii) la baisse des coûts de communication par une politique de veille sur les

pratiques concurrentielles afin de favoriser l'accès des TIC aux populations à bas revenus, viii) la mise en réseau de l'Administration Gabonaise pour assurer une efficacité du service public, ix) l'élaboration et la mise en application d'une politique globale de l'économie numérique, notamment comme levier de croissance du Gabon Émergent.

Construire et opérer une infrastructure numérique dans une optique de mutualisation

La baisse de la rentabilité du secteur des télécommunications due à la demande croissante des usagers en matière de données et vidéo a conduit les opérateurs des pays développés à réfléchir sur des schémas de partage d'infrastructure, voire de leurs réseaux d'accès, pour amorcer une baisse des charges d'investissement et d'opération. Le Gabon, en anticipant sur cette évolution, se positionne résolument comme le précurseur en Afrique dans le domaine de la maîtrise et de la mutualisation de l'infrastructure convergente des télécommunications, des données et de l'audiovisuel numérique. Le modèle économique répondant à ce choix stratégique doit permettre des investissements publics ou privés, mais, dans les deux cas, l'État reste propriétaire du patrimoine et définit les règles d'accès équitables aux infrastructures mutualisées. Dans ce contexte, un Programme, constitué de sept actions a été conçu pour le développement des infrastructures numériques au Gabon.

➔ Programme Phare Infrastructures Numériques

Action 74. Connectivité au backbone international

L'orientation stratégique de la connectivité aux réseaux internationaux de télécommunications et de données, consiste à positionner le Gabon comme le HUB d'interconnexion de la sous-région Afrique centrale. Toutes les composantes en fibre optique terrestres et maritimes seront exploitées, sans oublier les systèmes satellitaires, incontournables dans le domaine de la diffusion multimédia. Les composantes terrestres interconnecteront le Gabon à tous ces voisins limitrophes et les composantes maritimes assureront un transit redondant (ACE, SAT-3) vers les autres sous-régions et continents. Dans cette perspective, l'Etat gabonais a pris la décision de souscrire directement à un accord avec le consortium ACE. Cette décision hautement stratégique ouvre la voie à une nouvelle vision de la segmentation du secteur de l'économie numérique à l'instar des évolutions similaires dans d'autres secteurs comme l'eau et l'électricité. La gestion de la connectivité au backbone international est sous la responsabilité de l'ANINF conformément au décret de création de cette structure. Une commission impliquant plusieurs Ministères est chargée du suivi du projet à cause des implications multisectorielles de tout grand projet d'infrastructure. La

connectivité au backbone international est mise en cohérence avec le backbone national par l'intermédiaire du nœud d'atterrissement du câble ACE situé à Libreville, et un second nœud de redondance positionné à Franceville.

Action 75. Backbone fibre optique national

Le backbone fibre optique terrestre est un élément fondamental de l'infrastructure nationale haut débit. Il interconnecte, en fibre optique, toutes les grandes villes du Gabon, les pôles économiques du Gabon Émergent et les câbles sous-marins internationaux. L'objectif de Cette action est de mener les études de faisabilité du réseau Fibre Optique National. Il s'agira pour l'atteinte de cet objectif de sélectionner un cabinet pour réaliser les études de faisabilité du réseau Fibre Optique National :

- Réalisation du réseau fibre optique Libreville - Franceville – Bongoville
- Réalisation du réseau fibre optique Ndjolé - Oyem – Bitam
- Réalisation du réseau fibre optique Lopé - Booué - Makokou – Belinga
- Réalisation du réseau fibre optique Kango - Lambaréné – Mouila
- Réalisation du réseau fibre optique Mouila - Ndendé - Moabi - Tchibanga – Mayumba
- Réalisation du réseau fibre optique Mouila - Mimongo - Mbigou – Koulamoutou
- Réalisation du réseau fibre optique Ngouoni-Akieni-Lekori-Okondja-Kakwaka–Makokou

Action 76. Réseau Wimax administratif national

Cette action vise à réaliser le réseau Wimax administratif national. Concrètement cela se traduira par la sélection d'un fournisseur pour la réalisation effective du réseau Wimax national pour couvrir en 2011 Libreville et Franceville et en 2013 tous les chefs-lieux de province et de département. Grâce à ce réseau Wimax, l'administration gabonaise disposera, d'une part, d'un réseau d'accès sans fil haut débit qui interconnecte l'ensemble des sites de l'administration gabonaise et des sites publics, d'autre part, d'un réseau téléphonique interne dans lequel tous les agents de l'État pourront s'appeler gratuitement entre eux.

Ce réseau en technologie Wimax servira également de tremplin à l'émergence d'un système éducatif moderne et performant,

d'un système sanitaire cohérent et performant dans la prise en charge des usagers et d'un système socio-éducatif innovant.

Action 77. Datacenter

La création d'un datacenter permettra de centraliser l'hébergement des données publiques, notamment les grands registres. Cette centralisation permettra de rendre les données accessibles à tous sur une base légale, faciliter le développement cohérent des applications métiers de l'administration, et des services de l'e-gouvernement, supporter un système fiable et permanent de statistiques nationales, créer une archive nationale numérique. La société de patrimoine pourra alors recruter les meilleurs experts informaticiens gabonais et leur fournir un environnement de haut niveau dans lequel ils pourront véritablement s'épanouir par le développement continu de leurs connaissances. Ceci contribuera alors à la qualité des services rendus par l'État à ses usagers. Un système redondant sera construit, avec deux Datacenter qui seront alimentés par deux sources indépendantes d'électricité en plus des groupes électrogènes de secours. Ils seront reliés par deux réseaux en fibre optique empruntant des itinéraires distincts. Cette architecture de haute disponibilité sera capable de garantir la continuité du service.

Action 78. Gestion et contrôle des Fréquences

L'accroissement de la demande de spectre consécutive à la libéralisation des télécommunications, a créé dans le domaine de la planification et de l'attribution des fréquences des problèmes qui ne peuvent plus être résolus à l'aide des outils classiques de gestion du spectre. Suite au succès enregistré dans le monde des radiocommunications avec l'arrivée du téléphone mobile, bon nombre d'administration, ont opté pour l'utilisation de nouveaux outils fondés sur les aspects économiques du spectre. Aussi l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (A.N.I.NF) qui s'est vue confier les activités de gestion et de contrôle de fréquences radioélectriques sur l'ensemble du territoire national se voit dans l'obligation de se doter des outils adéquats nécessaire pour assurer une gestion efficace, efficiente et optimale du spectre des fréquences.

Action 79. Points d'échange Internet (IXP)

Internet est devenu un outil essentiel pour la communication, le commerce et le développement dans le monde. Au Gabon, les messages Internet échangés entre les réseaux de systèmes autonomes des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) sont commutés par des réseaux tiers au-delà des frontières nationales. Cette situation génère des coûts d'exploitation importants supportés par les opérateurs qui les répercutent sur le prix du service et occasionne une baisse de la qualité du service offert à

leurs usagers locaux. La solution consiste en la mise en place d'un point d'échange internet (IXP). Un point d'échange Internet (Internet Exchange Point ou IXP) est une composante d'un réseau national Internet permettant aux réseaux locaux d'échanger efficacement de l'information sans transiter par une plateforme localisée à l'étranger. Outre la baisse des coûts de l'accès à Internet, la réduction du temps de latence et l'optimisation de la bande passante, un IXP permet de réaliser l'interconnexion directe des réseaux des FAI. Il contribue à rendre Internet plus accessible au plus grand nombre et garantit le trafic local.

**Action 80. Télédiffusion
Gabon**

La réforme en cours du service public de l'Audiovisuel s'appuie, pour le cas de Télédiffusion du Gabon, sur 2 textes fondateurs qui sont :

- Le Décret n°035/PR/MCPEN du 16 Février 2010 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique ;
- Le Décret 0726/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon.

Ce dispositif doit être complété par des textes réglementaires régissant le fonctionnement de Télédiffusion du Gabon. Les objectifs de Télédiffusion Gabon sont d'assurer la diffusion des programmes de radio et de Télévision produits par les chaînes publiques sur toute l'étendue du territoire national ; et de gérer et tenir en bon état de fonctionnement le parc d'équipements nécessaire à l'exécution de cette mission.

Chapitre 3. Développer les piliers de l'émergence

3.1 Pilier 1 : Le Gabon Vert

« Le pilier Gabon vert s'appuiera sur la valorisation du « pétrole vert » que constitue notre formidable écosystème : nos 22 millions d'hectares de forêt, nos terres agricoles, nos 800 Km de littoral maritime. L'économie verte s'annonce, en effet, comme un vecteur de l'économie mondiale du XXIème siècle et notre pays dispose des atouts pour y devenir un grand acteur »

Président Ali BONGO ONDIMBA.

Trois objectifs stratégiques déclinent le pilier Gabon Vert: i) gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical certifié (Programme Sectoriel Bois et Economie forestière), ii) valoriser le potentiel agricole et garantir la sécurité alimentaire (Programme Sectoriel Agriculture et Elevage) et iii) promouvoir une exploitation et une valorisation durables des ressources halieutiques (Programme Sectoriel Pêche).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 10 : GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT GABONAISE ET POSITIONNER LE GABON COMME UN LEADER MONDIAL DU BOIS TROPICAL

« Notre forêt est un bien précieux pour tous les Gabonais, et au-delà de nous, pour toute l'humanité. Nous devons faire en sorte que cette richesse soit encore là demain pour nos enfants, nos petits-enfants et de nombreuses générations de Gabonais à venir ».

Président Ali BONGO ONDIMBA.

La forêt gabonaise, un potentiel exceptionnel bien préservé, à valoriser

La forêt tropicale dense du Gabon couvre 20,9 des 26 millions d'hectares que compte le territoire gabonais, avec une surface exploitable de 18 millions d'hectares. Cette forêt gabonaise est la mieux protégée de l'ensemble des forêts du bassin du Congo, grâce notamment à une politique ambitieuse de mise en réserve (les parcs nationaux représentent 11% de la superficie forestière) et une pression démographique très faible, limitant le niveau de déforestation. Le code forestier adopté en 2001 faisait déjà de l'aménagement durable des exploitations forestières et de la transformation domestique du bois, une priorité. La décision d'interdiction de toute exportation des grumes avec l'obligation

de transformation sur place entrée en vigueur en 2010, a renforcé les orientations du code forestier sur la gestion durable de la ressource et le développement de la valeur ajoutée domestique. Elle constitue également une mesure radicale de prévention de toute exploitation anarchique des forêts et son corollaire, un développement de filières d'exportation illégale de bois. Si la mesure apparaît encore exceptionnelle au niveau des pays africains exportateurs de bois, elle s'impose désormais comme une tendance émergente au niveau des grands pays exportateurs de bois tropical. Elle est aujourd'hui mise en œuvre par le Brésil et l'Indonésie, deux pays leaders dans l'exportation des bois tropicaux dans le monde. La différence avec le Gabon réside dans le fait que ces pays disposent déjà d'un outil industriel assez élaboré de transformation du bois, alors que le Gabon est en transition vers l'industrialisation de sa filière bois, en dopant l'investissement en infrastructures de transformation dans le pays.

Un potentiel peu connu et encore largement sous-évalué et sous-exploité

D'importants progrès restent à faire pour améliorer la connaissance des ressources de la forêt. Un inventaire exhaustif et approfondi est à la fois une priorité et le préalable à la gestion durable et optimale de la forêt. L'exploitation de la forêt gabonaise reste encore focalisée, sur le commerce d'un nombre très limité (une douzaine) d'essences forestières reconnues des marchés. Pourtant, près de (400) essences sont répertoriées dans les forêts du Gabon, dont une soixantaine d'essences présenterait un intérêt commercial marqué. L'Okoumé, essence emblématique de la forêt gabonaise, représente à elle seule 40% des flux d'exportation de bois du Gabon. Ce type d'exploitation s'apparente ainsi à un « écrémage », qui crée à terme un problème d'équilibre dans la gestion des ressources de la forêt. Il diffère en cela du modèle de gestion des ressources forestières des grands pays de bois tempérés lesquels déterminent la valeur de leurs forêts, par leur richesse (par ailleurs faible) en essences exploitables. Cette notion de valeur de la forêt adossée à l'évaluation complète du patrimoine, est essentielle pour connaître à la fois son rôle et sa valeur comme puits de carbone, mais également la valeur industrielle de sa riche ressource. Par ailleurs, le processus d'aménagement durable de la forêt du Gabon n'a pas connu de progrès significatifs en dépit des incitations du code forestier. Ainsi, seul le tiers de la surface forestière sous concession d'exploitation (essentiellement géré par les grands groupes), disposait en 2010 d'un titre d'agrément définitif d'aménagement durable (Concession Forestière sous Aménagement Durable - C.F.A.D.) et sont le porte-étendard de l'aménagement durable de l'exploitation forestière gabonaise. 36% des exploitations étaient depuis plusieurs années sous statut d'agrément provisoire

sans aucun progrès tangible dans la majorité des cas jusqu'en 2011. Enfin, 30% des concessions n'avaient encore initié aucun processus d'aménagement durable. C'est dans cette dernière catégorie, que l'on retrouve la quasi-totalité des petits permis forestiers qui réalisent leurs activités dans un manque total de transparence et de lisibilité. Il convient de noter que l'A.F.D. finance le Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers du Gabon (P.A.P.P.F.G.) qui initie un processus d'aménagement des petits permis forestiers, avec une démarche de regroupement de permis permettant de disposer de la surface requise pour l'aménagement durable. Le projet travaille également à une démarche de contractualisation avec des industriels, pour la transformation du bois des petits permis sous aménagement durable (Bureau Industrie Bois – B.I.B.) Il y'a également un projet de contractualisation avec la Société Nationale des Bois du Gabon (S.N.B.G.) pour la transformation du bois issu des petits permis sous aménagement durable encadré par le PAPPFG.

L'industrie de transformation du bois reste focalisée dans la première transformation

L'exportation des grumes représentait, avant l'interdiction du commerce des grumes, 60% des 3,4 millions de m³ de grumes produites en moyenne par an. L'industrie locale du bois traitait donc les 40% restants, se focalisant pour l'essentiel sur la première transformation (sciages principalement et déroulage dans une moindre mesure). Cette industrie de transformation du bois est aujourd'hui très gaspilleuse de la ressource, car à peine 20 à 30 % de l'arbre abattu est valorisé, alors que ce taux dépasse les 60% en Asie et atteint même 80% dans les grands pays d'exploitation forestière des pays de forêt des zones tempérées. En l'absence de maîtrise de la connaissance de la ressource, la riche biodiversité reste un atout inexploité. Le potentiel des produits forestiers non ligneux (PFNL) est également important et sa valorisation permettrait notamment d'assurer des revenus consistants aux populations riveraines de la forêt et de mieux les impliquer dans la gestion durable des forêts, en particulier les forêts communautaires.

La double exigence d'une gestion durable de la forêt et d'une industrie compétitive de transformation du bois

Le contexte actuel présente des menaces pour l'avenir du bois tropical : campagnes de boycott des bois tropicaux, décision de l'Union Européenne d'interdire à l'importation, les bois tropicaux ne pouvant justifier leur provenance de forêts tropicales exploitées de façon licite, (cf. la législation FLEGT de l'Union Européenne). Cette dernière législation rend indispensable pour le Gabon et les pays du bassin du Congo, la contractualisation d'un Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union Européenne, permettant de garantir la traçabilité et l'origine licite du bois

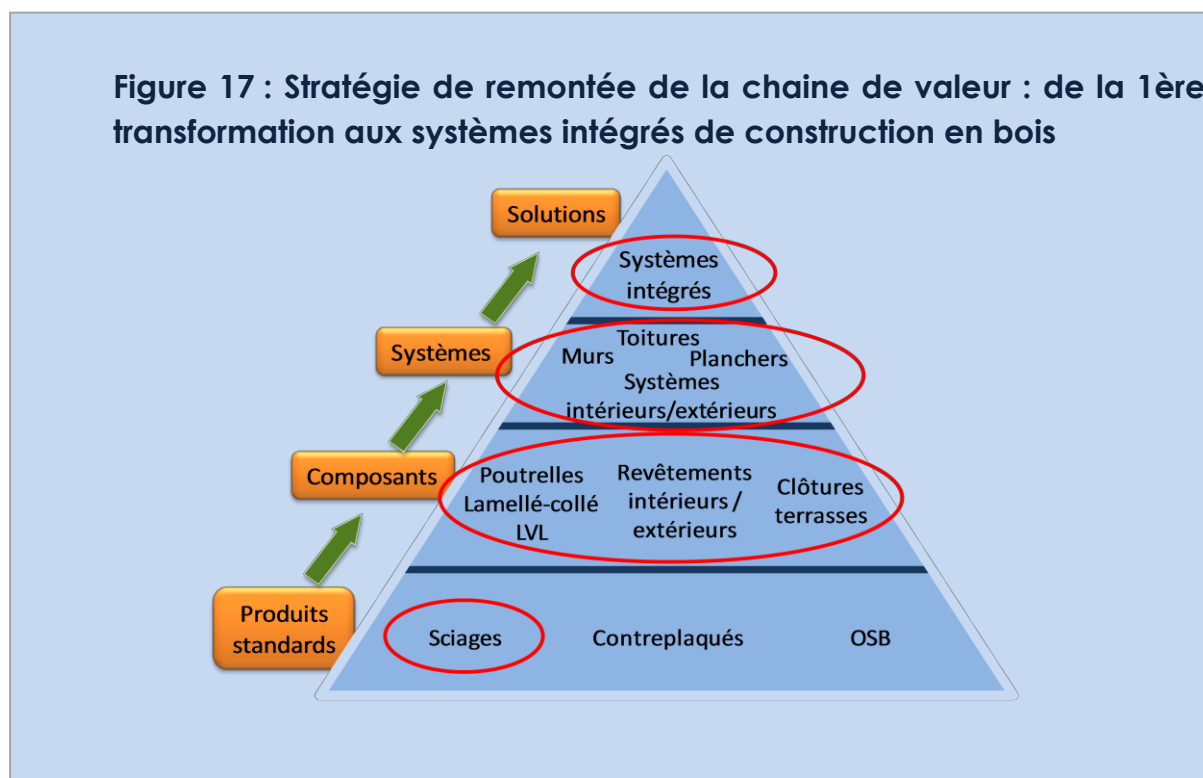
exporté par ces pays vers les marchés de l'U.E. De même, l'initiative de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation (REDD), vise à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts tropicales. Ainsi, la décision du Gabon d'interdire l'exportation des grumes en faveur d'une transformation domestique s'inscrit donc dans un contexte de lutte contre une exploitation non maîtrisée et le commerce illégal du bois.

Accélérer la transformation locale du bois suppose cependant de relever de nouveaux défis, qu'il s'agisse de l'indisponibilité d'énergie compétitive pour l'usinage et le séchage du bois, du mauvais rendement de production, des coûts logistiques élevés (tarifs élevés des services portuaires, faible capacité des infrastructures se traduisant par de longues durées d'attente pour expédier un conteneur de bois transformé,...), du faible niveau de qualification de la main-d'œuvre ou encore du faible accès au crédit bancaire pour les PME devant faire face à des besoins significatifs d'investissements en équipements industriels.

Les perspectives de marché à moyen/long terme, apparaissent très favorables pour le bois

Le bois s'impose comme un matériau de construction d'avenir. Il bénéficie du regain d'intérêt et d'un renouveau de la recherche, qui met à disposition des innovations valorisant les excellentes propriétés du matériau bois (confort thermique, économie pour la consommation d'énergie, poids léger), tout en corrigeant ses défauts (sensibilité aux termites, émission de formaldéhyde). Cette disponibilité de nouvelles générations de matériaux en bois plus légers, plus résistants et plus durables étend les possibilités d'utilisation du matériau bois dans l'habitat, les grands travaux d'infrastructures et d'ouvrages d'art ou les programmes d'efficacité énergétique des bâtiments publics. Elle fait du bois, l'un des matériaux de construction par excellence du 21^{ème} siècle, peu coûteux, durable, renouvelable et économe en énergie. Ces innovations au niveau du bois offrent l'opportunité de révolutionner le marché des matériaux de construction et de l'habitat au Gabon, en termes de coût et d'efficacité, offrant de nouveaux débouchés à l'industrie locale du bois (portes, fenêtres, bardages...). Le même potentiel se retrouve au niveau de l'ensemble du marché régional, où l'évolution démographique, l'urbanisation croissante et le développement de la classe moyenne, vont créer des besoins considérables en matière d'habitat et des débouchés de plus en plus importants pour le bois transformé.

Figure 17 : Stratégie de remontée de la chaîne de valeur : de la 1ère transformation aux systèmes intégrés de construction en bois



Faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié

Prenant appui sur de telles tendances et son potentiel, le Gabon s'est donné une vision ambitieuse dans le secteur forêt-bois à l'horizon 2025. La Vision est de **«faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié, porté par une industrie innovante, valorisant pleinement une forêt désormais sous aménagement durable, puits de carbone et sanctuaire de biodiversité»**. Pour réaliser cette vision, un Plan Sectoriel Forêt-Bois a été élaboré. Il se décline en un portefeuille six actions :

➔ Plan Sectoriel Forêt-Bois

Action 81. Mise en œuvre du Cadre Juridique du secteur Forêt-Bois

La révision du Code forestier nécessite, en parallèle, la rédaction des textes d'applications qui intégreront les nouvelles orientations prises dans le cadre du PSGE et préciseront leurs modalités de mise en œuvre. Les nouveaux textes permettront de rationaliser et préciser le dispositif institutionnel qui a connu des évolutions significatives depuis 2001 ainsi que le rôle de chacune des institutions dans la régulation, l'exécution des programmes et leur contrôle. Elle sera associée par ailleurs à une réforme fiscale destinée à inciter à la transformation plus poussée du bois au Gabon.

Action 82. Gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques

Le plan de gestion durable des écosystèmes forestiers se projettera vers une exploitation plus rationnelle de la riche diversité en essences de la forêt gabonaise. Au-delà des programmes d'accompagnement actuels à la gestion durable des exploitations forestières et à la transformation sur place du bois, il s'agit d'aller vers une exploitation progressive de la riche diversité en essences du forêt gabonais (en ciblant notamment la soixantaine d'essences à haute valeur commerciale déjà répertoriées). La gestion durable de la forêt visera aussi une pleine implication des populations locales avec un développement à leur profit, de l'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux et de l'agroforesterie. La gestion durable de la faune sera privilégiée, avec un renforcement des moyens de lutte au regard de la menace que fait peser un phénomène de braconnage qui se développe et s'industrialise (avec notamment la forte circulation d'armes de guerre) et l'internationalisation de ce trafic désormais endémique dans la région Afrique centrale et menaçant clairement la riche faune gabonaise.

Enfin, le plan s'inscrira dans la gestion durable des écosystèmes aquatiques, avec notamment le développement des Aires Protégées, dans les espaces marines, lagunaires et les eaux continentales. La gestion durable des écosystèmes aquatiques servira de cadre à la définition de périodes de repos biologiques, de protection des zones de reproduction, de frayères.... L'élaboration d'un tel plan se fera sur la base d'une concertation avec tous les acteurs, permettant d'en partager les objectifs et de tenir compte à la fois de l'intérêt général et des contraintes des différents acteurs. C'est dans ce cadre que seront discutés la délimitation des territoires de pêche, la réglementation d'accès aux ressources halieutiques, à la fois dans une optique de gestion durable mais en tenant compte des contraintes d'accès des pêcheurs, aux ressources.

Action 83. Généralisation de l'aménagement forestier

Cette action sera mise en œuvre afin que la généralisation de l'exploitation durable se concrétise au plus vite. Face aux coûts élevés de l'aménagement forestier, il est nécessaire pour le gouvernement de renforcer son appui aux porteurs de petits et moyens permis. Cela leur permettra de s'inscrire dans la dynamique d'aménagement durable des exploitations forestières. Il s'agit également de traduire dans la réalité des exploitations forestières les exigences de l'accord de partenariat volontaire (A.P.V.) auquel le Gabon a souscrit, dans le cadre de l'initiative FLEGT de l'Union Européenne et qui vise à garantir l'origine légale des exportations de bois gabonais vers l'U.E. Les projets d'Appui aux petits permis Forestiers Gabonais (PAPPFG 1 &2) financés par l'AFD constituent des tests grandeur nature de la

viabilité du schéma d'aménagement durable par une mise en commun des surfaces détenues par les petits permis (visant à atteindre la surface critique propice à la réalisation d'un aménagement durable).

**Action 84. Pôle de
Compétence
Forêt-Bois**

Cette action vise à fournir aux entreprises du secteur les compétences dont elles ont besoin, en renforçant l'offre nationale de formation dans des spécialités couvrant les métiers de l'exploitation forestière et de la transformation du bois. Elle se traduit par la création à Booué d'un « pôle de compétence du bois » comprenant une Ecole des Métiers du bois, en charge de la formation supérieure aux différents métiers de l'industrie du bois, et un centre de recherche sur le bois et la réforme et la délocalisation de l'ENEF. De façon plus globale, l'Etat envisage un renforcement du dispositif de formation intermédiaire avec la mise en place de lycées techniques du bois, à Ntoum et Port Gentil, dispensant une diversité de formations destinées à l'encadrement moyen (BEP, Bac PRO et BTS) et bénéficiant d'un partenariat plus étroit avec l'ensemble des entreprises du secteur (implication des entreprises dans la gouvernance des écoles, détermination commune des besoins de formation, développement de la formation en alternance).

**Action 85. Infrastructures
Industrielles pour
la transformation
du Bois
(Domaines
Industriels du
Bois, Zones
Economiques
Spéciales)**

Cette action vise à organiser les filières de transformation du bois dans le cadre de pôles industriels. Ces pôles offriront aux acteurs de la transformation du bois des infrastructures et services mutualisés (énergie, chaleur pour le séchage du bois, parc à bois, matériel lourd de transport et de manutention...), dans un cadre garantissant également un environnement des affaires attractif. Dans un premier temps, environ cinq domaines Industriels du Bois dédiés à la 1ère transformation du bois pourraient être mis en place dans les territoires forestiers proches de la matière première (exemples : Lambaréné, Lastourville, Mouila, Mitzic et Ndjolé). Des Zones Economiques Spéciales dédiées aux 1ère, 2ème et 3ème transformations seront établies à Libreville-NKOK et à l'Île Mandji près des marchés et des infrastructures portuaires d'exportation.

**Action 86. Appui à
l'Industrie locale
de
transformation
du bois**

Le passage à la transformation industrielle bois s'avère un processus difficile, en particulier dans un environnement gabonais encore insuffisamment compétitif. Cette action vise donc à définir et mettre en place l'ensemble des appuis spécifiques requis pour accompagner ce processus et promouvoir la transformation locale du bois (financement,

avantages fiscaux et douaniers, facilitation de l'accès aux marchés....). Il s'agira en particulier d'organiser l'utilisation du fonds forestier doté de 20 milliards FCFA, créé à l'initiative du gouvernement Gabonais et annoncé à la suite de l'interdiction de l'exportation de grumes comme mesure d'accompagnement pour accélérer l'industrialisation de la filière bois. Même si une agence a été créée pour gérer ce fonds, il est nécessaire que le secteur privé forestier et ses différentes composantes soient étroitement associés à sa gouvernance et à sa gestion. Le fonds constitue donc une bonne occasion pour développer une véritable concertation public-privé, premier jalon de partenariat permettant d'assurer une cogestion de la filière. Dans cette perspective, la création d'une structure interprofessionnelle pleinement représentative de l'ensemble des métiers et entreprises de la filière Bois et regroupée dans le cadre d'une « Maison du Bois » constitue une priorité pour le secteur privé et le gouvernement. Cette valorisation de la forêt devra également se traduire par une meilleure valorisation des produits forestiers non ligneux (PNFL) et des déchets de l'exploitation forestière, à l'instar des initiatives initiées par la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA. L'action 122 (création d'une facilité d'entrepreneuriat social) permet dans ce cadre d'initier une forte dynamique de création de petites et de micro entreprises, notamment par les jeunes et les femmes, avec l'appui des grandes entreprises dans le cadre de leur politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 11 : VALORISER LE POTENTIEL AGRICOLE ET GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

De nombreux obstacles freinent le développement de l'agriculture gabonaise

Le secteur agricole gabonais est en déclin depuis des décennies, avec un poids décroissant dans l'économie (passant de 15% du PIB dans les années 1960, à moins de 5% aujourd'hui). La production agricole est faible et focalisée sur quelques cultures de subsistance pratiquées en petites surfaces. L'élevage reste dominé par les élevages familiaux traditionnels de faible échelle (bovins et petits ruminants, aviculture traditionnelle, élevage porcin...), dont le rendement est très faible en raison du handicap que constitue l'exposition permanente aux épizooties (trypanosomiasés, pseudo-peste aviaire, peste des petits ruminants). L'agro-industrie est encore peu développée, n'étant représentée que par quelques entreprises privées. De façon générale, l'agriculture gabonaise souffre : i) d'abord de la faiblesse de sa population agricole, qui continue à perdre des actifs au profit des villes ; ii) du coût prohibitif et de la faible productivité de sa main-d'œuvre agricole, avec un nombre insuffisant d'actifs ; iii) d'un niveau insuffisant de professionnalisation caractérisée par le très faible taux d'insertion

dans la production agricole, des ressources formées dans les écoles de formation ; iv) d'un faible niveau de mécanisation et d'utilisation d'intrants (engrais, variétés de semences à haut rendement et produits de traitement) ; v) du défaut d'infrastructures hydro-agricoles, logistiques et de traitement post-récolte ; vi) du faible impact du système d'encadrement (à restructurer notamment à travers la réforme et la relance de l'ONADER), mais aussi de formation et de recherche agricoles. La levée de ces handicaps sera une priorité du Plan de développement agricole à décliner.

Les tendances des marchés de produits agricoles et alimentaires sont aujourd'hui très favorables

Les tendances d'évolution à long terme des marchés de produits agricoles sont clairement orientées vers la hausse des prix des produits alimentaires. Ils font face, d'une part au double défi du changement climatique et de la situation de surexploitation des terres agricoles dans plusieurs continents (déforestation massive, raréfaction de réserves, appauvrissement des terres ...), d'autre part à une demande mondiale de plus en plus importante et diversifiée par les usages des produits agricoles (ex. la production de biocarburants). Il s'agit notamment: (i) de la forte prégnance et récurrence de phénomènes extrêmes liés notamment au changement du climat avec les sécheresses, pluies diluviennes, inondations ; (ii) de la compétition entre l'alimentation et les usages non agricoles –notamment la production de biocarburants ; (iii) de la raréfaction des terres agricoles dans certaines parties du monde, notamment en Asie, (iv) de la récurrence de sécheresses et de stress hydrique (manque d'eau) dans de nombreux territoires, (v) du développement de phénomènes spéculatifs au niveau des marchés sur les productions agricoles, associés à l'usage multiple des productions agricoles.

L'important potentiel agricole permet d'assurer, en priorité, une sécurité alimentaire durable aux Gabonais

Il s'agit notamment de couvrir leurs besoins alimentaires par la disponibilité pérenne de produits de qualité et à moindre coût. De nombreux facteurs attestent de l'urgence à faire face à ce défi désormais planétaire, mais mettent surtout en évidence des opportunités majeures de diversification économique et de création de richesse pour le Gabon. En effet, le Gabon dispose à la fois de conditions agro-écologiques favorables (une diversité climatique allant des zones tropicales humides aux zones soudanaises arborescentes), et d'importantes ressources en eaux et surfaces de terres cultivables.

Les terres propices aux cultures sont évaluées à environ 5,2 millions d'ha, pouvant être exploitées sans déforestation significative. Ce potentiel apparaît harmonieusement distribué sur l'ensemble du territoire. L'on retrouve ainsi des terres disponibles

dans les zones périurbaines des villes du Gabon. La valorisation de ces terres permettra d'améliorer substantiellement le niveau de sécurité alimentaire dans les zones urbaines (population largement majoritaire), en offrant aux populations urbaines les plus pauvres des opportunités d'insertion dans des emplois et activités génératrices de revenus. Les projets de développement de l'agriculture périurbaine de l'IGAD, puis le PRODIAG, en ont initié le processus. Le gouvernement vise l'extension de cette production périurbaine dans le cadre de projets tels que le développement de fermes agropastorales dans les chefs-lieux de provinces, associant plusieurs filières agricoles et d'élevage (aviculture, pisciculture et cultures maraichères). Au-delà de projets de production, il s'agit de structurer les chaînes de valeur des filières dédiées à la sécurité alimentaire, avec le développement de la transformation agro-alimentaire. Dans ce cadre, la création de l'Institut de Technologie Alimentaire (I.T.A.) vise à favoriser le développement d'une offre de produits de l'agriculture périurbaine transformés et commercialisés à travers des réseaux de commercialisation modernes, donnant un supplément de valeur et de revenus aux producteurs.

Le Gabon dispose également de larges surfaces de plaines, ainsi que de nombreux bas-fonds propices au développement d'une agriculture focalisée sur la production de céréales intensives, et principalement du riz (première céréale consommée au Gabon, 60 000 tonnes importées en totalité en 2010). Ces terres sont également localisées sur l'ensemble du territoire. Au-delà du riz, d'autres céréales (maïs) et protéagineux (soja) peuvent y être avantageusement développés, d'autant plus qu'elles conditionnent dans une large mesure le développement et la compétitivité des élevages intensifs (aviculture, élevage porcin, aquaculture...).

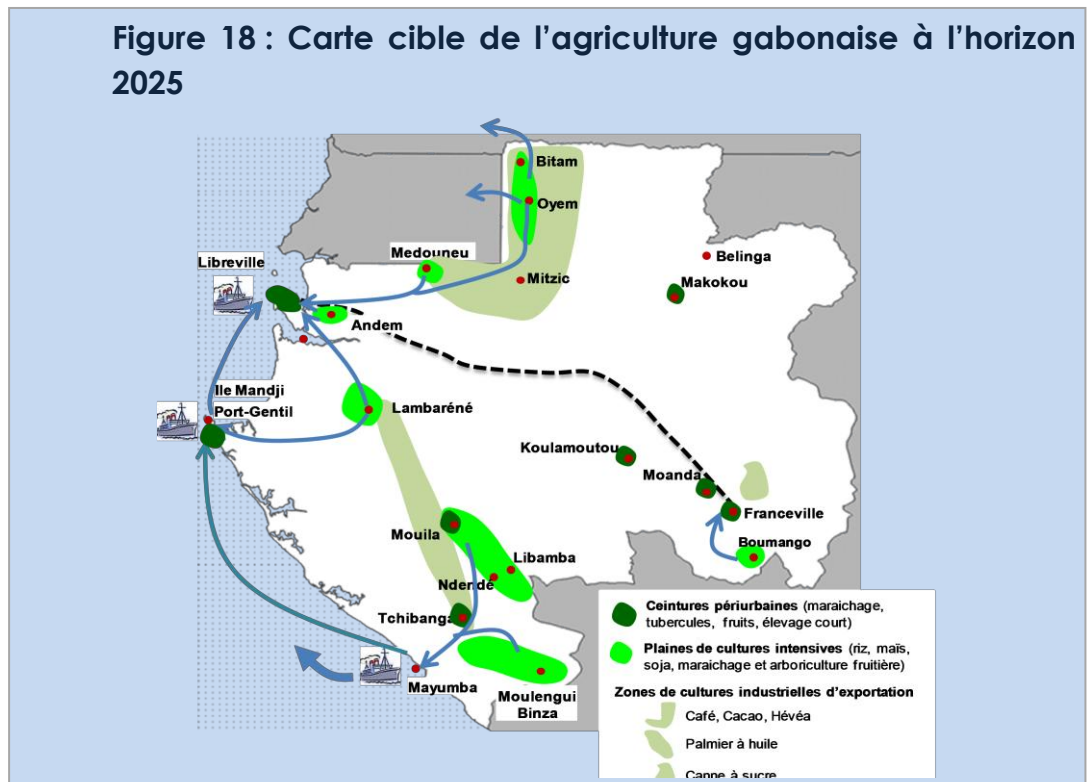
Un potentiel également important pour l'agriculture industrielle d'exportation, notamment le palmier à huile et l'hévéa

Il dispose dans l'Ouest du pays, dans la zone allant de la périphérie de Libreville (Andeme), et passant par Kango, Lambaréné, jusqu'à Tchibanga, d'importantes surfaces de terres avec un climat adéquat (pluviométrie, ensoleillement...) pour le développement de plantations industrielles et villageoises de Palmier à huile. La région du Woleu Ntem dispose également du potentiel pour réussir la relance d'une production de Cacao et de Café, tombée aujourd'hui en désuétude (300 tonnes), mais aussi et surtout d'une production compétitive d'Hévéa. Cette région dispose également d'importants atouts pour assurer l'autosuffisance du Gabon en produits (pomme de terre, oignons) et en fruits tropicaux, avec un potentiel d'exportation significatif vers la région.

Vision 2025 : le Gabon Emergent assure sa sécurité alimentaire et exporte des produits agro-industriels.

A l'horizon 2025, le Gabon, par l'essor des filières agricole et d'élevage, assurera une sécurité alimentaire durable pour ses populations et sera un exportateur de rang mondial de produits agricoles tropicaux, dans le respect des principes d'agriculture raisonnée et de développement durable. Au regard de son potentiel, le Gabon réunit les atouts requis pour porter une telle ambition. La production agricole sera spécialisée en trois grands groupes: (i) les cultures vivrières périurbaines, (ii) les cultures intensives à vocation vivrière et, (iii) les filières agroindustrielles visant principalement l'exportation. La **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** décrit la carte cible de l'agriculture gabonaise à l'horizon 2025, en indiquant notamment les produits à haut potentiel qui seront développés dans les différentes zones du territoire national.

Figure 18 : Carte cible de l'agriculture gabonaise à l'horizon 2025



Les objectifs quantitatifs sur la période 2011 – 2016, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Objectifs de production agricole du Gabon en 2016

| Produits | Production 2008 (tonnes) | Objectif de production (tonnes) | |
|-------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---------------|
| | | 2016 | Accroissement |
| Riz | 0 | 15 000 | + 15 000 |
| Maïs | 6 900 | 15 000 | x 2,2 |
| Soja | 0 | 10 000 | + 10 000 |
| Manioc | 227 000 | 260 000 | x 1,1 |
| Autres tubercules | 59 000 | 90 000 | x 1,5 |
| Banane Plantain | 175 000 | 250 000 | x 1,4 |
| Légumes | 3 613 | 8 000 | x 2,2 |
| Fruits | ND | 5 000 | + 5000 |
| Arachide | 17 000 | 20 000 | x 1,2 |
| Viande de poulet | ND | 25 000 | + 25 000 |
| Viande petites filières | ND | 4 000 | + 4000 |
| Huile de palme brute | 8 800 | 280 000 | X 31,8 |
| Café-cacao | 300 | 5 000 | X 16,6 |
| Caoutchouc sec | 46 283 | 60 000 | X 1,3 |
| Canne à sucre | 25 800 | 27 000 | 1,0 |

Un vaste Plan de transformation des filières agricoles et d'élevage sera mis en œuvre pour atteindre ces objectifs. Il inclura les réformes et investissements en infrastructures physiques, un plan ambitieux de renforcement des capacités des acteurs et surtout d'insertion de nouveaux actifs dans l'agriculture professionnelle. Ce Plan se décline en neuf actions.

➔ Plan Sectoriel Agriculture-Elevage

Action 87. Mise en œuvre du Cadre Juridique du secteur Agricole

La nouvelle Loi d'Orientation Agricole sera complétée par des textes d'application qui indiqueront de manière plus précise les contours des nouvelles ambitions portées par celle-ci. Ainsi, le cadre juridique du secteur agricole sera clarifié et les modalités d'accès aux terres et de partenariat avec l'Etat mieux définies pour promouvoir de manière plus efficace l'investissement privé. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi et des textes qui l'accompagnent introduira de nouvelles responsabilités qui nécessiteront une adaptation du dispositif institutionnel et une organisation nouvelle des différents acteurs.

Action 88. Restructuration de l'ONADER

Des institutions crédibles sont indispensables pour la réalisation du projet de développement des filières agricoles et d'élevage au Gabon. L'Office National de Développement Rural (ONADER) doit nécessairement être restructuré et redéployé, avec une mise en cohérence de ses objectifs avec les orientations de développement agricole du PSGE. Il devra prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des grands projets d'aménagement, d'infrastructures et de développement des filières agricoles. A la suite de sa restructuration, l'ONADER pourra être redéployé en Agence Nationale dédiée au développement Agricole et Rural. Ces actions rendent nécessaires la refonte de ses textes, une définition claire de ses nouvelles missions et une nouvelle gouvernance.

Action 89. Pôle de compétence agricole

La mise en place d'un pôle de compétences vise à renforcer le système de formation et de recherche en matière d'agriculture. L'objectif majeur de ce pôle est d'une part de diversifier la formation et les spécialisations dans les métiers et filières agricoles, d'élevage et de pêche, d'autre part de disposer d'une masse critique de futurs actifs agricoles maîtrisant leurs métiers. Ce pôle de compétence sera érigé à Oyem et regroupera les structures de formation et de recherche-développement (IRAF, ENDR, INSAB). Un partenariat sera établi avec des institutions financières pour notamment mettre en place un dispositif optimal de financement de l'insertion de personnes formées dans les projets qu'elles portent. Il sera également délivré des formations plus courtes dans le cadre de Plateformes de Services au profit de jeunes et des femmes déscolarisés afin de favoriser leur insertion encadrée, notamment dans des coopératives.

Action 90. Développement et Investissement Agricole au Gabon (PRODIAG) : phase 2 du projet ceintures périurbaines

Pour accroître sa souveraineté alimentaire, le Gabon développe en zone périurbaine une production à petite échelle de produits vivriers (tubercules, fruits et légumes, produits maraîchers), ainsi que l'élevage à cycle court. Cette expérience de développement de ceintures périurbaines, portée par l'IGAD dans le cadre du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Périurbaine (PDAP), intéresse différents chefs-lieux de provinces. Cette deuxième phase sera opérationnalisée sous la dénomination de Projet d'Investissement et de développement Agricole au Gabon (PRODIAG).

Action 91. Agropoles

Des Agropoles spécialisés dans des cultures spécifiques seront développées dans les régions du Woleu Ntem, de la Ngounié, les plaines d'Ademe de Ndendé et de Boumango. Il s'agira de pôles de production regroupant divers acteurs agricoles (professionnels, paysans...) en coopérative, exploitant des parcelles d'importance variable, mais mutualisant les infrastructures, les savoirs et les bonnes pratiques agricoles. Ces agropoles porteront le développement de cultures vivrières intensives, maraichères, fruitières et d'élevage encadrés (riz, pomme de terre, tomate, ananas, mangue, volaille...).

Action 92. Projet d'Appui au Développement des infrastructures pour la culture du Riz Nerica (PADIACN)

Cette action vise à aménager environ 6000 ha de terres irriguées et de bas-fonds sur financement de la BAD. Elle vise à développer une production vivrière intensive basée sur l'insertion de nouveaux acteurs formés et pratiquant une agriculture plus professionnelle sur des surfaces importantes. L'ONADER en assure la maîtrise d'ouvrage.

Action 93. Création de l'Institut de Technologie Alimentaire

Cette action a pour objectif de renforcer l'organisation de la chaîne de valeur, concernant particulièrement les techniques post récolte, les technologies de transformation, d'emballage, de packaging, de commercialisation.... La maîtrise de ces processus est clé pour le développement d'une valeur ajoutée domestique dans l'agriculture et l'élevage, mais également la pêche et les produits forestiers non ligneux et d'agroforesterie. La création d'un Institut de Technologie Alimentaire permettra d'aider à structurer l'ensemble de la chaîne de valeur agricole des productions locales, et ce au profit des agriculteurs et des PME/PMI de transformation valorisant les productions agricoles. L'institut apportera des services d'encadrement, de formation aux techniques de traitement post-récolte, de transformation, de conservation et de conditionnement des produits récoltés et transformés. Il sera également un outil de formation indispensable aux acteurs modernes de la chaîne de valeur agricole du Gabon. L'institut sera également étroitement associé aux formations « diplômantes » universitaires et professionnelles. La mise en place de cet institut se fera avec l'appui des partenaires techniques, notamment les Instituts de Technologie Alimentaire de Saint-Hyacinthe au Canada ou de Dakar au Sénégal.

Action 94. Fermes Agropastorales

Initiée par le gouvernement Gabonais avec un partenaire israélien, cette action portera sur le développement, dans plusieurs chefs-lieux de provinces, d'une offre locale de légumes et fruits frais, de volaille et de produits aquacoles grâce à

l'exploitation de fermes modernes. Les sites de production sont en cours d'aménagement.

**Action 95. Complexe
Intégré de Poulet
de Chair**

Cette action a pour objectif de développer une filière d'aviculture intégrée visant la réalisation à terme de l'autosuffisance du Gabon en viande de poulet, avec un premier objectif de 25 000 tonnes d'ici 2016. Dans ce cadre, un complexe avicole intégré sera mis en place, depuis la production de maïs et de soja jusqu'aux filières d'élevage avec l'élevage de reproducteurs, l'accoupage, la provenderie (usine d'aliments avec un centre de formulation moderne pour différentes filières d'élevages intensifs), des bâtiments d'élevage de poulet de chair et un abattoir industriel de volaille. Sa mise en place se fera en partenariat avec les leaders mondiaux de la nutrition animale et de l'aviculture. L'appui des partenaires techniques permettra de réaliser l'étude de faisabilité détaillée du projet et la mise en place du complexe.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 12 : PROMOUVOIR UNE EXPLOITATION ET UNE VALORISATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Un important potentiel halieutique, encore mal connu

Avec ses 800 km de côte maritime (la troisième plus longue de la côte atlantique après le Maroc et le Nigéria), le potentiel halieutique du Gabon apparaît riche. La configuration exceptionnelle de ses ressources en eaux l'y prédispose, avec notamment un plateau continental de 40 600 Km², une Zone Economique Exclusive (ZEE) s'étendant sur 231 300 Km² et un réseau hydrographique intérieur de 10 000 km². Il s'y ajoute un vaste territoire lagunaire riche de sa mangrove, de ses nombreuses zones de reproduction et de la diversité des espèces de poissons et de crustacés. La productivité des eaux marines gabonaises (en termes de potentiel de captures) apparaît assez forte, notamment au sud du Cap Lopez (Port-Gentil) qui marque la limite des eaux froides provenant du système de Benguela et riches en petits pélagiques (notamment le chinchard) et celles plus chaudes du golfe de Guinée favorable aux grands pélagiques (thons). En ce qui concerne le thon, le Gabon possède un avantage important, car cette espèce de grande migration séjourne dans les eaux gabonaises bien plus longtemps (quatre, voire cinq mois) que dans les façades côtières d'autres pays (deux mois en moyenne). Le Gabon dispose également de nombreuses fosses riches en espèces démersales des eaux profondes qu'il exploite peu (faible maîtrise des techniques de pêche en eaux profondes). Il s'y ajoute, toujours au titre du potentiel, les importantes ressources en crustacés (crevettes, huitres, langoustes) exploitées par des bateaux étrangers, avec

quelques cas de surpêche (zones de Cocobeach au large de Libreville). Enfin, le vaste espace lagunaire et les eaux continentales ne sont pas exempts de potentialités malheureusement méconnues et dont l'exploitation est restée faible.

De fait, la faiblesse du dispositif de surveillance des zones de pêche, avec des moyens de surveillance inadéquats au regard de la taille du territoire, laisse le territoire marin et lagunaire gabonais fortement exposé à la pêche illégale. Les quelques avancées obtenues, comme l'équipement de navires de pêche en balises Argos, paraissent très insuffisantes comparées aux défis rencontrés sur le terrain. L'Agence nationale des Parcs nationaux est aujourd'hui seule à jouer un rôle effectif de surveillance des territoires interdits à la pêche dans les parcs nationaux côtiers.

Un potentiel très peu valorisé, notamment du fait de l'absence d'infrastructures de débarquement

En moyenne quelques 40 000 tonnes de produits halieutiques sont débarquées au Gabon chaque année, loin du potentiel de capture estimé à 230 000 tonnes et certainement sous-évalué. Cinq mille (5 000) tonnes de poissons, mollusques et crustacés sont importées en complément pour satisfaire la demande interne et approvisionner une activité de fumage de poisson, avec quelques flux d'exportation vers des pays voisins. Plus inquiétant, les quantités débarquées au Gabon sont en baisse continue, passant de 45 000 tonnes en 2004 à moins de 30 000 tonnes en 2009. Cette baisse des débarquements s'expliquerait par une forte réduction de la flotte industrielle nationale (de 78 bateaux en 2004 à 46 en 2008), par le développement d'activités de bateaux étrangers dont les captures échappent au Gabon (faute d'infrastructures) et enfin par l'essor des filières de pêche illégale. Le secteur emploierait 21 700 personnes dont 80% d'étrangers, faisant du secteur de la pêche au stade actuel un pôle d'insertion et d'emplois faible pour les Gabonais. Une telle situation s'explique surtout par l'absence d'infrastructures permettant, d'une part le débarquement et le traitement des produits de pêche, d'autre part la fourniture des services dont un armement de pêche a besoin (ravitaillement, carburant, réparation de filets et des moteurs...).

D'une manière générale le secteur de la pêche au Gabon se caractérise par i) une grande méconnaissance de l'état des ressources, ii) une exploitation déséquilibrée des pêcheries - il y'a par exemple une concentration assez forte de l'effort de pêche dans des zones comme Cocobeach (près de Libreville) concernant notamment la pêche à la crevette- iii) une faible gouvernance du secteur et une mauvaise organisation des acteurs, iv) la quasi-inexistence d'infrastructures de base (ports de pêche, chambres froides) permettant de débarquer et de

développer une industrie de pêche et de transformation des produits de pêche ; v) la faiblesse des ressources humaines qualifiées dans les métiers de la pêche.

Encadré 2 : Une industrie de transformation locale des produits de pêche en difficulté, cas de la SIFRIGAB

La transformation industrielle de produits de la pêche est peu développée, avec une seule entreprise existante la SIFRIGAB. Cette usine, qui a été initialement conçue pour le traitement du thon, est en difficulté avec une activité faible et épisodique de salage et fumage avec du poisson parfois importé de pays européens. Le cas de la SIFRIGAB est symptomatique du paradoxe du secteur de la pêche, avec d'un côté un territoire marin riche et d'un autre une industrie à l'arrêt ne pouvant assurer son approvisionnement en thon pour fonctionner. Les derniers accords de pêche signés par le Gabon avec l'Union européenne (qui ont expiré le 02 Décembre 2011) ont autorisé la pêche au thon dans les eaux gabonaises à 24 bateaux senneurs, en contrepartie de 864 000 euros destinés à 60% au financement de la politique de pêche du Gabon. Selon cet accord, les 24 bateaux étrangers sont autorisés à pêcher le thon dans les eaux gabonaises, traitent leurs captures à bord et ne les débarquent donc pas sur place pour approvisionner la SIFRIGAB. L'alternative pour l'approvisionnement d'une SIFRIGAB restructurée, outre d'autres industries qui pourraient s'installer au Gabon, est de mettre en place des infrastructures de débarquement, de traitement des produits débarqués et de fourniture de services, un armement de pêche (pour la SIFRIGAB une flotte de thoniers canneurs permettrait son approvisionnement en thon). D'une manière plus générale, l'aménagement d'infrastructures de débarquement des produits de pêche (hall de marché, chambres froides de stockage, aires aménagées de transformation industrielles et artisanales ...) avec tous les services requis par un armement de pêche, s'avère essentiel pour la mise en place d'une industrie domestique de transformation des produits de pêche.

L'aquaculture, une niche à haut potentiel, encore en friche

L'aquaculture représente une activité marginale au Gabon (0,4% de la production en 2008) et reste limitée à une pisciculture en bassin continental (tilapias, poisson-chat) pratiquée à petite échelle. Dix (10) stations aquacoles ont été créées, mais sans une stratégie cohérente et intégrée permettant de disposer d'un approvisionnement en alevins à haut potentiel de croissance et en aliments de qualité assurant une croissance rapide (gains moyens quotidiens élevés). Le développement des industries d'élevage performants (avicoles notamment), permettra de développer une offre d'aliments adaptés à l'aquaculture et favoriser son essor. La réhabilitation progressive des stations aquacoles doit être envisagée sous l'angle de concession de gestion de ces infrastructures après étude de leur rentabilité. L'activité phare en matière d'aquaculture est représentée par l'activité naissante d'ostréculture (élevage d'huîtres) portée par un opérateur français, dont le développement générera une activité de niche très lucrative, exportatrice vers des marchés régionaux et internationaux notamment avec un pic lors des fêtes de fin d'année.

Un préalable : connaître la ressource pour la gérer durablement

La connaissance de la ressource halieutique constitue un impératif pour garantir l'équilibre entre l'effort de pêche et le potentiel de capture dans les différentes zones et pour les différentes espèces. Il est le préalable à la gestion durable, avec l'aménagement des pêcheries et la détermination des zones à protéger (détermination des zones interdites à la pêche telles que les zones de reproduction et les frayères, des périodes de repos biologique, des Aires Marines Protégées...). La connaissance de la ressource est également essentielle dans le cadre de la négociation d'accords de pêche, non seulement pour la détermination des revenus versés au titre de contreparties à l'accès à la ressource (rente halieutique), mais aussi pour déterminer la taille des armements, les engins de pêche et quantités autorisés.

Développer la valeur ajoutée domestique grâce au développement d'infrastructures de débarquement et de transformation

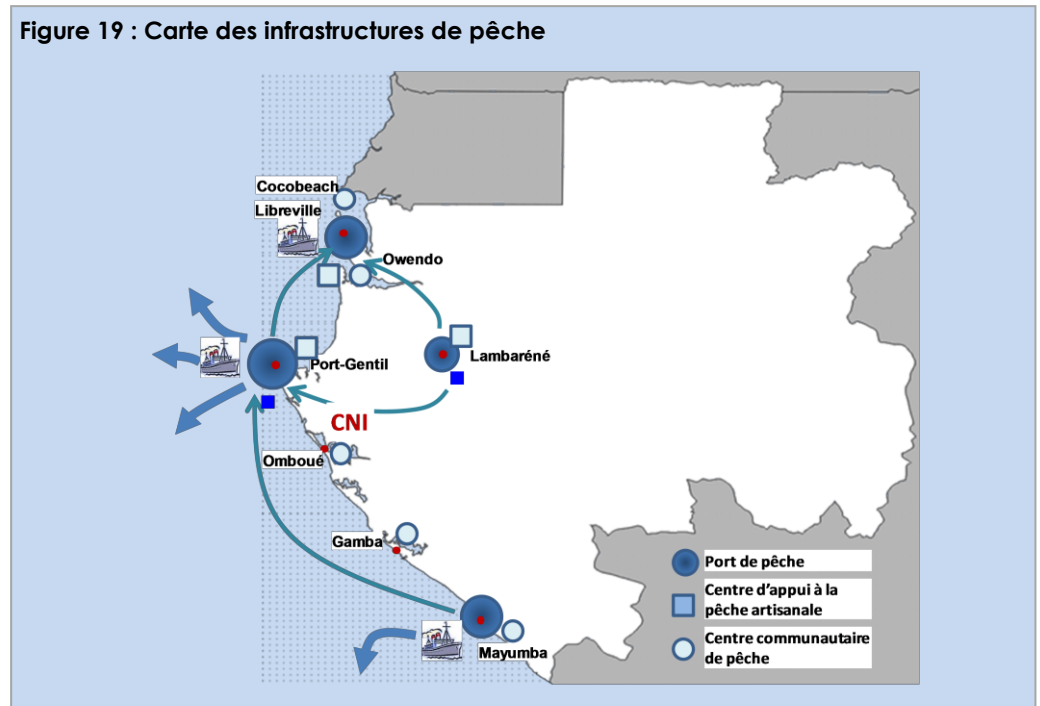
Le Gabon Emergent fixe une nouvelle ambition pour le secteur de la pêche, comme nouveau pôle de croissance et de création de richesses. A l'horizon 2025 : **« La pêche contribue de façon importante à la diversification « verte » du Gabon Emergent. Elle assure aux Gabonais une contribution de qualité à leur sécurité alimentaire. Le développement d'infrastructures permet de développer une pêche durable, une industrie de transformation et une forte valeur ajoutée domestique, faisant du Gabon un exportateur de produits halieutiques à valeur ajoutée vers des marchés régionaux et internationaux ».**

Un objectif de production d'au moins 100 000 tonnes est visé à l'horizon 2016, permettant au Gabon d'assurer son autosuffisance en produits halieutiques et d'exporter des produits frais congelés et/ou transformés. Des prérequis importants devront être mis en place pour réaliser cet objectif, notamment : (1) la mise en place d'une gestion durable basée sur une meilleure connaissance de l'état de la ressource et par le renforcement de la gouvernance du secteur ; (2) un cadre réglementaire attractif à l'investissement national et étranger ; (3) la définition d'une politique favorisant la transformation locale et l'appropriation d'une partie de la valeur ajoutée ; (4) le renforcement du dispositif d'encadrement et de formation à inscrire notamment dans le cadre de la négociation des accords de pêche ; et (5) la mise en place d'infrastructures adaptées (aménagement de quais de débarquement, halls de marché, conservation sous froid, aires aménagées pour l'implantation d'unités industrielles et pour la transformation artisanale).

La carte des infrastructures (Figure 20) montre les différents pôles qui porteront l'offre de pêche du Gabon, avec trois pôles de pêche maritime (Mayumba, Libreville, Port Gentil). Port Gentil, avec la Zone Economique Spéciale de l'île Mandji, abritera un

grand pôle de transformation et d'exportation de produits halieutiques à valeur ajoutée. Il polarisera les flux des pêcheries de Mayumba, mais également de Lambaréné qui apparaît comme un grand port de pêche fluvial et un pôle de regroupement des produits de pêche continentale et d'aquaculture. Le développement du transport fluviomaritime et du transport maritime de marchandises par cabotage permettra d'organiser les flux de transfert et de commercialisation des produits halieutiques.

Figure 19 : Carte des infrastructures de pêche



Un Plan Sectoriel Pêche et Aquaculture a été conçu et nécessitera la mise en œuvre des six actions décrites ci-après.

⇒ Plan Sectoriel Pêche et Aquaculture

Action 96. Mise en œuvre du Code des Pêches et de l'Aquaculture

L'actualisation du code de la pêche permettra une mise en cohérence de la réglementation avec les réalités géographiques des côtes gabonaises. Un certain nombre de mesures devront être prises par la suite pour définir les limites des zones de pêche et les modalités de contrôle afin de surveiller plus efficacement le territoire maritime et lutter contre la pêche illégale. Il sera également nécessaire d'adapter le dispositif institutionnel pour répondre aux nouvelles orientations du Code des Pêches et de l'Aquaculture.

Action 97. Centre de formation aux métiers de la pêche

Cette action vise à professionnaliser la filière pêche par le développement d'une offre de formation qualifiante aux métiers. Le Gabon mettra en place un centre de référence pour dispenser diverses formations aux métiers de la pêche (pêche artisanale, pêche industrielle, maintenance, aquaculture industrielle, conservation & froid, transformation industrielle) et favoriser ainsi une éclosion des vocations. Des partenariats seront développés avec des institutions étrangères pour soutenir l'offre nationale de formation aux métiers de la pêche. La composante Insertion permettra de favoriser l'emploi des femmes dans les métiers de transformation et de commerce des produits de pêche. Il s'agira de développer la formation à travers des Plateformes de Service et l'insertion dans les métiers de transformation artisanale (séchage, salaisons, fumage), de mareyage, de pisciculture... Ces acteurs seront organisés en Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ou en coopératives pour faciliter l'accès au financement et mieux organiser et professionnaliser la commercialisation et l'exportation des produits de transformation artisanale (poisson fumé, salé et séché).

Action 98. Infrastructures de débarquement et de transformation des produits de pêche

L'objectif de cette action est de doter le Gabon d'infrastructures modernes de débarquement, de conservation et de traitement des produits de la pêche. L'aménagement des infrastructures impliquera également l'aménagement de zones de carénage des bateaux de pêche, de réparation de filets chaluts, des stations de carburants, mais aussi de commerce en hors taille achalandés pour assurer les services d'avitaillement. Cela exige de véritables ports de pêche modernes. Des études de faisabilité

seront menées pour la mise en place de trois ports de pêche (Ile Mandji, Mayumba et Libreville) équipés des installations nécessaires pour le débarquement, le traitement et la conservation sous froid, la transformation des produits de pêche et la fourniture de services à l'armement. Des partenaires techniques et financiers seront recherchés pour la construction des trois ports de pêche selon les normes internationales, éventuellement en contrepartie d'accords de pêche. La gestion de ces ports sera concédée à des opérateurs privés de grande renommée.

Dans l'aquaculture, la relance de la filière se matérialisera par la réhabilitation des 11 stations existantes et leur mise en concession de gestion privée, permettant de délivrer les prestations aux aquaculteurs au niveau de qualité souhaité. La production à grande échelle de diverses espèces aquacoles (tilapias, poisson-chat, huîtres, moules, crevettes...) sera encouragée, avec l'aide de partenaires, par la mise en place d'un centre de production d'alevins et la production d'aliments spécialisés pour les élevages aquacoles (prévu dans le projet avicole intégré).

Au niveau de la pêche artisanale, l'aménagement de l'accès du site et la finition de la clôture du CAPAL devrait permettre de répondre au besoin urgent de disposer d'une plateforme permettant à des pirogues et des petits chalutiers (notamment ceux pêchant les petits pélagiques) de jeter les amarres et disposer d'une infrastructure de débarquement, de stockage et de traitement des produits débarqués, ceci avec un minimum de services (notamment poste d'essence et réparation de filets et chaluts).

Action 99. Création d'un armement national

L'investissement pour le développement de l'armement national de pêche sera encouragé en favorisant l'insertion des Gabonais. Il s'agit de tirer profit de l'existence d'un armement de pêche oisif lié à l'état endémique de surpêche au niveau mondial pour créer un armement gabonais pouvant accueillir des étrangers disposant d'un armement, mais devant obligatoirement s'associer avec des gabonais d'une part, et s'obligeant contractuellement à débarquer leur production dans les ports de pêche au Gabon d'autre part. Un dispositif de financement et une fiscalité appropriée seront mis en place pour développer cet armement de pêche sous pavillon gabonais codétenu par des Gabonais. Dans un tel cadre, l'arrivée d'étrangers associés à des gabonais et exploitant un armement sous pavillon gabonais sera encouragée.

Action 100. Restructuration de la SIFRIGAB

La SIFRIGAB doit être restructurée et reprise dans un cadre de partenariat public privé, ou tout simplement être privatisée. Le plan de restructuration devra déboucher sur un plan global de restructuration et de mise à niveau, incluant un Business Plan permettant d'attirer des repreneurs dans le tour de table. Le préalable est aujourd'hui de mettre fin au mandat de la société de gestion, qui n'arrive ni à entretenir l'armement de pêche, ni à exploiter l'outil industriel de la SIFRIGAB, mais continue à creuser le déficit dans des proportions inquiétantes. L'assainissement indispensable de SIFRIGAB exigera la prise en charge par l'Etat du passif (5 milliards), pour favoriser un tour de table permettant une reprise sur des bases solides. La négociation prochaine de nouveaux accords de pêche, devra également inclure l'obligation de débarquement d'une partie du thon pêché dans les eaux Gabonaises, au profit d'une SIFRIGAB restructurée et ce, dès que des infrastructures de débarquement à mettre en place, le permettront.

Action 101. Négociation des accords de pêche

La négociation d'accords de pêche doit viser l'obtention de contreparties, en termes de financement, de l'aménagement de ports de pêche et d'infrastructures de transformation adéquates. Il vise aussi à obtenir un accompagnement à la mise aux normes permettant l'accès des grands marchés aux produits halieutiques gabonais au plan du respect des normes et en exemption de droits de douane et sans contingentement (UE en particulier). Il vise également des contreparties en termes de financement d'infrastructures de débarquement de produits de pêche au Gabon ainsi que leur mise aux normes et l'encouragement à l'investissement au Gabon dans la pêche. Il inclura les questions relatives à des accords pour un accès préférentiel aux marchés.

3.2 Pilier 2 : Le Gabon Industriel

Le Pilier Gabon Industriel repose sur une plus grande valorisation des richesses du sous-sol gabonais, afin d'en tirer plus de revenus et de retombées pour l'économie nationale. Il se décline en trois objectifs stratégiques : i) Relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes, ii) Développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre, iii) Promouvoir le développement d'industries de soutien.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 13 : RELANCER LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE ET OPTIMISER LES REVENUS DES HYDROCARBURES ET DES INDUSTRIES CONNEXES

Le pétrole, premier contributeur aux recettes de l'Etat et au PIB, mais en déclin depuis plus d'une décennie

Le pétrole joue un rôle prépondérant dans l'économie gabonaise. Il contribue à hauteur de 40% au PIB et fournit 60% des recettes de l'Etat. Cependant, sur les quinze dernières années, le volume de production est tendancielle à la baisse et en l'état actuel des choses, les réserves devraient être épuisées avant trente ans. Cependant, l'exploitation s'est concentrée jusqu'ici sur le bassin Sud-Gabon et l'offshore profond a été peu exploré. De nouvelles techniques permettent également d'accroître le taux de récupération des gisements existants, notamment ceux des grands champs arrivés à maturité. La fin de l'ère pétrolière dans trente ans n'est donc pas inéluctable. De même, l'exploration et l'exploitation du gaz naturel se sont faiblement développées ces dernières années faute de débouchés rentables au plan national et régional et d'un cadre réglementaire favorable. Le Gabon ne dispose toujours pas d'une régulation spécifique au secteur des hydrocarbures, l'activité pétrolière étant régie par le code minier, qui nécessite une révision. Une relance du secteur des hydrocarbures est donc devenue nécessaire. La diversification ne pourra se faire durant cette décennie que, d'une part si le pétrole génère suffisamment de ressources pour financer le développement de nouveaux moteurs de croissance et, d'autre part, si une production plus importante de gaz facilite l'évolution vers une diversification industrielle propre.

Optimiser les recettes pétrolières et minières, carburant de l'émergence

Le Gabon s'est fixé comme priorité de **relancer l'exploration pétrolière, notamment en eaux profondes, et d'optimiser les recettes** générées de cette activité. La relance de l'exploration en eaux profondes nécessitera une promotion forte et structurée basée sur des données géologiques fiables mettant en valeur les prospects attrayants d'hydrocarbures du bassin sédimentaire gabonais. Le Gabon prévoit un audit global du secteur pétrolier et mettra si nécessaire en place une Agence de régulation pour préserver au mieux ses intérêts. Par ailleurs, l'Etat mettra en place un **dispositif fiscal optimal et attractif pour l'investissement international en s'assurant qu'il correspond aux meilleures pratiques**. Le code des hydrocarbures reflétera cette nouvelle ambition et déclinera les bases d'un cadre des affaires attractif adapté au contexte international et sécurisant les investissements.

Développer, à partir du gaz, l'industrie pétrochimique et la production électrique

Le Gabon va également **promouvoir et encourager la recherche et la production de Gaz Naturel**. Matière première faiblement émettrice de CO₂, le gaz permet une industrialisation diversifiée et propre, notamment dans la métallurgie, la pétrochimie et la production d'électricité. En partenariat avec la multinationale OLAM, une grande unité pétrochimique de fabrication d'engrais (engrais azotés, NPK, méthanol), basée à Port-Gentil, permettra d'approvisionner le marché régional des engrais. Des centrales thermiques au gaz permettront également de développer la production électrique, en complément à l'hydroélectricité et à la biomasse. Le développement de l'ensemble de ces filières fera de l'économie gabonaise un consommateur important de gaz, avec des besoins annuels évalués à 11,34 milliards de m³ par an (pour les projets dans le GNL, l'électricité, les engrais et la métallurgie). Dans ce cadre, la création d'un marché commun du gaz au sein de la CEMAC constituera un atout appréciable pour l'érection du Gabon industriel, en stimulant la production nationale et en sécurisant les sources régionales d'approvisionnement en gaz.

Pour réaliser cet objectif stratégique, un Plan Sectoriel Hydrocarbures comprenant six actions phares a été élaboré.

➤ **Plan Sectoriel Hydrocarbures**

Action 102. Audit du secteur pétrolier et mise en œuvre

Cette action permettra de réaliser un inventaire et une évaluation des contrats pétroliers existants et en projet. Il s'agira de vérifier la bonne application des contrats par les opérateurs, de s'assurer que les intérêts et les revenus de l'Etat sont préservés et conformes aux conventions prévues, et que les modalités prévues dans les contrats d'exploration et de partage de production sont alignées sur les bonnes pratiques internationales.

Action 103. Mise en œuvre du Code pétrolier

Doper les revenus pétroliers et financer ainsi la diversification économique suppose d'encourager l'exploration en eaux profondes et de mieux négocier et préserver la quote-part de l'Etat. Dans ce cadre, pour une meilleure régulation du secteur et une gestion plus optimale des revenus pétroliers nationaux, l'élaboration d'un nouveau code des hydrocarbures a été intégrée dans la mise en place de la nouvelle gouvernance (alignement du cadre juridique national au Plan Stratégique Gabon Emergent). Cette action consistera donc à mettre en œuvre ce nouveau code pétrolier, à travers l'élaboration des différents textes d'application.

Action 104. Création de la Gabon Oil Company

Après plus de quarante ans d'activité pétrolière, une plus grande maîtrise nationale de la chaîne de valeur, en amont et en aval, apparaît aujourd'hui comme une priorité. Dans la plupart des pays pétroliers, cet objectif est poursuivi par une société pétrolière nationale (National Oil Company – NOC) forte, chargée de gérer les participations et les revenus de l'Etat et de participer de façon directe aux projets pétroliers et gaziers. La société gère le plus souvent les réserves pétrolières nationales, et veille à la mise en place d'une production pétrolière durable, préservant les intérêts des générations futures. Ainsi, en 2005, il était estimé que les NOC géraient à travers le monde 77% des réserves pétrolières. Ainsi, afin de doter le Gabon d'un champion national dans les hydrocarbures, la création de la Société Nationale des Hydrocarbures a été décidée par les Autorités.

Action 105. Promotion du secteur pétrolier

Cette action a pour objectif d'encourager l'investissement dans le secteur des hydrocarbures et de promouvoir le bassin sédimentaire gabonais au niveau international. Une campagne de promotion des blocs libres sera lancée, s'appuyant sur des données géologiques fiables préalablement collectées par l'Etat. La négociation directe est le mode retenu pour négocier et conclure les contrats avec les opérateurs pétroliers.

Action 106. Création d'une filière pétrochimique de fabrication d'engrais

Cette action permettra au Gabon de développer une industrie pétrochimique de production d'engrais azotés et composés (NPK). Cette filière ciblera non seulement les marchés de l'Afrique Centrale (qui ne dispose pas encore d'unité de production d'engrais), mais également le vaste marché africain qui restent complètement tributaire d'importations d'engrais à des coûts prohibitifs. De plus, le développement du secteur agricole en Afrique (qui dispose des plus importantes terres agricoles exploitables dans le monde) entraînera une forte croissance de la demande d'engrais. Le Gabon se positionne dès à présent pour approvisionner ce marché d'avenir.

Action 107. Pôle de Compétence Hydrocarbures (Ile Mandji)

La maîtrise de la chaîne de valeur des hydrocarbures nécessite également de disposer de ressources humaines qualifiées et suffisantes. Ainsi, dans l'objectif de former une masse critique de gabonais à des niveaux de management et de techniciens dans le secteur des hydrocarbures, une convention a été signée dans ce cadre entre l'Etat et Total Gabon pour la mise en place de l'Institut du Pétrole et du Gaz (IPG) à Port-Gentil. Il servira de base à la mise en place dans cette zone d'un véritable pôle de compétences régional Hydrocarbures, dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et l'ensemble des acteurs du secteur.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 14 : DÉVELOPPER LE POTENTIEL MINIER ET ÉRIGER UNE FILIÈRE DE MÉTALLURGIE PROPRE

Un potentiel minier important, mais insuffisamment valorisé

Plusieurs gisements de ressources minérales de grande taille ont été identifiés au Gabon parmi lesquels : l'uranium, exploité de 1961 à 1999 par la COMUF, filiale de la COGEMA dont l'exploitation a été arrêtée suite à l'effondrement des prix et l'épuisement des réserves ; le manganèse exploité par la Comilog, filiale du groupe ERAMET, qui est le second producteur mondial de manganèse, à travers la production des gisements de Moanda ; l'énorme potentiel de fer des gisements de Belinga dont l'évaluation encore incomplète, situe les réserves exploitables à 1 milliard de tonnes ; le projet de Mabounié situé au centre du Gabon et classé parmi les plus grands gisements de carbonatites au monde (niobium, minerai de phosphates, terres rares, uranium, thorium). D'autres gisements de taille plus modeste sont en cours de développement : la mine d'or de Bakoudou, le gisement de manganèse de Ndjolé, les gisements de manganèse de Franceville et les gisements de fer de Milingui. En outre, plus de 900 indices et gites minéraux ont été répertoriés (Manganèse, Or, Fer, Diamant, Niobium, Plomb, Zinc, Argent, Barytine, etc.). Enfin, le Gabon possède une des bases de données géo-scientifiques les plus importantes parmi les pays africains au sud du Sahara, en dehors de l'Afrique du Sud. Cependant, la contribution du secteur minier au PIB national reste encore faible, environ 4% en 2010.

Une filière métallurgique propre à l'horizon 2020

La politique de développement de l'industrie minière vise : (1) à **encourager la recherche minière et le développement de nouvelles mines, notamment d'or et de fer**, (2) à **développer la production des ferro et silico manganèse**, le Gabon étant à ce jour le seul grand producteur de manganèse à ne pas fabriquer ces alliages et **(3) de développer une filière sidérurgique** avec la production de minerai de fer puis de minerai de fer réduit à l'état solide (DRI), la transformation de l'acier en lingots puis en profilés métalliques. La mise en place du complexe industriel de Moanda permettra une production de 50.000 tonnes de silico manganèse par an à l'horizon 2014. Le Gabon envisage d'accroître cette production en visant la transformation de 15 à 30% du manganèse extrait, positionnant le Gabon parmi les principaux pays producteurs de DRI. Cependant, la disponibilité de gaz naturel (local ou importé), constitue une condition nécessaire au développement de cette filière sidérurgique.

Un développement volontariste des compétences nationales, avec l'appui de partenaires internationaux

Une bonne gestion du secteur des mines nécessite de disposer d'une masse critique de compétences spécialisées de haut niveau, en mesure de préserver les intérêts nationaux dans les négociations avec les grandes sociétés minières et de contrôler leur activité. Cette disponibilité locale des talents et des compétences permet également aux nationaux d'occuper une place prépondérante dans les emplois du secteur, y compris aux postes d'encadrement. Ce renforcement des compétences se fera par le renforcement du dispositif national de formation, une allocation des bourses plus cohérente avec les besoins futurs du Gabon Emergent, mais également avec de grands groupes disposés, dans le cadre de leur politique RSE, à insérer de jeunes Gabonais en leur sein pendant 3 à 5 ans, aussi bien au Gabon qu'à l'international, afin de leur permettre l'acquisition d'une expérience de haut niveau.

Ces ambitions ont été déclinées à travers un Plan Sectoriel Mines-Métallurgie comprenant sept actions majeures.

➔ Plan Sectoriel Mines-Métallurgie

Action 108. Mise en œuvre du Code Minier

Cette action vise à élaborer les différents décrets d'application du nouveau Code minier. Ces textes mettront l'accent sur la transformation locale accrue des ressources minières, la prise en compte de la dimension environnementale et la promotion d'un développement maîtrisé de l'activité minière. Ils devront aussi garantir aux investisseurs la sécurité des titres miniers, ainsi que la possibilité d'exploiter les gisements qu'ils auront découverts.

Action 109. Mise en place du cadastre minier

Le rôle du cadastre minier est de garantir aux investisseurs la transparence dans le mode d'attribution des titres miniers et la sécurité de ces titres. Ce cercle vertueux doit être complété par la rédaction des procédures adaptées. Il constitue une condition nécessaire et suffisante pour rendre le pays attractif sur le plan des investissements miniers, favorisant ainsi l'accroissement de ces investissements et l'augmentation des revenus de l'Etat. Cette action permettra, à travers une Agence du Cadastre Minier (ou une Agence des Ressources Naturelles), d'améliorer de façon significative le système de gestion et de délivrance des titres miniers, ainsi que leurs modalités d'attribution, afin de s'arrimer aux meilleures pratiques internationales.

Action 110. Création de la Société Equatoriale des Mines (SEM)

La SEM est une Société d'Etat rattachée à la Présidence de la République, sous la tutelle technique du Ministère en charge des Mines et la tutelle financière du Ministre chargé de l'Economie. Elle a pour mission de détenir et de gérer, au nom et pour le compte de l'Etat, la participation de celui-ci dans les sociétés minières. Elle est également un véritable acteur de l'industrie minière, pouvant entreprendre en République Gabonaise ou à l'étranger, seule ou en association, toute activité liée au secteur minier ; à ce titre, elle peut demander et détenir des titres miniers. Elle a également comme mission d'organiser la collecte et la commercialisation de l'or sur l'étendue du territoire national.

Action 111. Pôle de Compétence Minier et Métallurgique (Moanda/France ville)

L'ambition du Gabon à travers cette action est de créer autour de la zone minière par excellence de Moanda et Franceville une véritable grappe minière et métallurgique. Ce pôle devra représenter un emblème du Gabon Industriel, disposant des infrastructures économiques de base permettant de faciliter l'implantation des industries d'exploitation et de transformation des minerais, ainsi que les activités de soutien associées (logistique, sous-traitance, électricité, habitat, formation et autres services supports). L'Etat évaluera dans ce cadre les métiers et services à développer. Dans cette perspective, la création d'une grande Ecole des Mines et de la Métallurgie, qui formera des ingénieurs et techniciens supérieurs dans ces métiers, est à l'étude, en partenariat avec la Comilog. Pour faciliter le développement de la grappe, une zone économique spéciale particulièrement dédiée à ce secteur pourrait être mise en place.

Action 112. Promotion du secteur minier

Cette action a pour objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur minier Gabonais au niveau international. Dans ce cadre, le Gabon assurera une présence plus active à quelques salons majeurs dans le secteur et assurera une promotion continue et dynamique auprès des principaux investisseurs potentiels.

Action 113. Pôle Métallurgique de Belinga

Cette action vise à ériger autour de la future mine de fer de Belinga un grand pôle métallurgique à l'horizon 2020. Ce pôle comprendra en sus de l'activité minière, une unité de pelletisation, des PME de sous-traitance industrielle (mécanique, électricité, soudure, manutention, transports, etc.) et verra également le développement d'infrastructures de transport, avec notamment le raccordement du Transgabonais avec le site de Belinga. Sa mise en œuvre nécessite de poursuivre les négociations avec les partenaires privés internationaux identifiés, d'attribuer la concession et de réaliser les études conceptuelles.

Action 114. Création de Gabon Steel

A travers Gabon Steel, l'ambition sera de maintenir une part importante de la valeur ajoutée dans la production et la transformation des minerais de manganèse et de fer au Gabon. Il s'agira de créer un complexe industriel de transformation du fer en différents produits de la chaîne sidérurgique, en commençant par le minerai de fer réduit à l'état solide, (DRI), où le Gabon se positionnera parmi les leaders mondiaux à l'horizon 2020. Ce complexe sera érigé dans la Zone Economique Spéciale de l'île Mandji.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 15 : DÉVELOPPER UN TISSU INDUSTRIEL INNOVANT ET DIVERSIFIÉ (BOIS, PÊCHE, AGRO-INDUSTRIE...)

Remonter les chaînes de valeur des moteurs de croissance

Le Gabon Emergent s'appuiera sur un pilier industriel fort, marqué par la présence de groupes de rang mondial dans plusieurs secteurs (bois, hydrocarbures, mines, pêche, agro-industrie, etc.). Cette ambition va se traduire par la remontée de la chaîne de valeur dans ces secteurs. Dans cette optique, Le Gabon élaborera une stratégie d'industrialisation claire et cohérente, précisant les orientations et politiques en matière de développement des piliers de croissance du PSGE, qu'il s'agisse de la mise en place d'infrastructures industrielles (Zones Economiques Spéciales, Domaines Industriels), de la formation ou du dispositif d'appui aux PME (notamment pour la sous-traitance). Un Plan Sectoriel Industrie a été défini dans ce cadre. Ce programme se décline en trois principales actions.

⇒ Plan Sectoriel Industrie**Action 115. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation du Gabon**

L'ambition, à travers la stratégie nationale d'industrialisation, est de définir un agenda précis d'industrialisation du Gabon. Cet agenda indiquera la stratégie de remontée de la chaîne de valeur ou de développement de la sous-traitance industrielle dans les hydrocarbures, les mines et la métallurgie, l'industrie agro-alimentaire, la pêche et le bois, de même que les pôles industriels à mettre en place sur l'ensemble du territoire pour le développement de grappes sectorielles intégrées. La mise en œuvre de cet agenda fera l'objet d'un véritable partenariat et d'une concertation étroite entre le secteur public et le secteur privé.

Action 116. Programme National de Normalisation

L'industrialisation nécessite de s'aligner sur les standards internationaux, concernant notamment la qualité des produits. Les entreprises gabonaises, les PME en particulier, devront donc être sensibilisées et accompagnées dans cet exigeant respect des normes. Un programme national de normalisation sera ainsi

élaboré, avec des actions spécifiques aux normes internationales, aux normes gabonaises (NGA), la labellisation de certains produits locaux et le contrôle de conformité de la qualité de différents produits importés.

Action 117. Promotion de la sous-traitance

Cette action vise le développement d'un réseau de PME nationales de sous-traitance auprès des majors pétroliers et miniers, ainsi que l'émergence de PME dynamiques dans les matériaux de construction et le BTP. La promotion de la sous-traitance dans les activités minières et pétrolières passera par la mise en place d'un plan de mise à niveau, découlant d'une part de l'identification précise des besoins en sous-traitance des entreprises pétrolières et minières et d'autre part d'un diagnostic des capacités des PME locales à assurer cette sous-traitance. Par ailleurs, l'exploitation de certaines matières (argile, marbre, grès, etc.) permettra le développement d'une filière dynamique dans le BTP et les matériaux de construction.

3.3 Pilier 3 : Le Gabon des Services

Le Gabon sera en 2025, un pôle dynamique de services à valeur ajoutée et un pôle régional d'excellence dans le tourisme, la formation technique supérieure, les services numériques, les nouveaux services de l'économie verte, les services financiers, la santé et l'immobilier. Dans ce cadre, trois objectifs stratégiques ont été retenus pour donner aux services une part importante en termes de contribution à l'économie gabonaise.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 16 : POSITIONNER LE GABON COMME UNE DESTINATION DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE TOURISME DURABLE

Un important potentiel touristique, peu valorisé du fait de nombreux handicaps

Le potentiel touristique du Gabon est lié à son extraordinaire forêt tropicale humide, la mieux préservée des phénomènes de déforestation et de dégradation, du fait de sa politique volontariste de préservation et la très faible pression de la population sur les ressources forestières. Ces atouts positionnent le pays favorablement dans le segment de l'écotourisme, qui sera le « branding » (la marque de prestige et l'image) de l'offre touristique gabonaise. Il reste que l'écotourisme restera une offre de niche, insuffisante pour faire à elle seule du tourisme gabonais, un véritable pilier de croissance. Le développement d'un tourisme d'Affaires, segment le plus rémunérateur du marché touristique africain, apparaît donc incontournable pour

renforcer le poids économique du tourisme au Gabon. Cependant, de nombreux handicaps empêchent aujourd'hui la valorisation de ce potentiel. L'offre d'hébergement, y compris pour le tourisme d'affaires, est faible et d'un rapport qualité/prix peu compétitif. L'accès (notamment aérien) à la destination Gabon est trop chère et certains sites touristiques de qualité sont enclavés. Il n'existe pas une tradition d'accueil de touristes et les services sont de faible qualité (de l'aéroport au site d'hébergement). L'offre d'agrément est insuffisante et peu diversifiée, en particulier les événements artistiques et culturels indispensables pour meubler les agendas post – réunion ou post-mission des touristes d'affaires. Le cadre institutionnel du secteur touristique est faible et les compétences insuffisantes. Avec une promotion quasi inexistante et l'absence d'un dispositif de commercialisation de la destination tant sur les moyens traditionnels (opérateurs, agences de voyage) que sur les moyens innovants (internet), le Gabon n'a pas de visibilité sur les marchés internationaux. Ainsi, les formidables atouts du Gabon en matière de tourisme sont inconnus des marchés et ne vont guère aujourd'hui au-delà de la sympathie dans quelques cercles d'initiés pour ce « paradis terrestre ». Demain, l'ambition est tout autre. La vision est de « Faire du Gabon, une destination mondiale de Géotourisme en forêt tropicale et de Libreville le centre d'affaires de l'Afrique Centrale ». Deux plans ont été définis pour atteindre cette vision.

Libreville, Ville-centre de l'Afrique Centrale

Libreville a le potentiel pour se hisser au premier rang du tourisme d'affaires en Afrique centrale et devenir la vitrine culturelle et la grande capitale des réunions, des congrès internationaux et du tourisme d'affaires, en s'appuyant sur une offre et une infrastructure adaptée pour les grands événements internationaux, complétée par une offre diversifiée de tourisme culturel, de découverte et de loisirs. Pour cela, elle devra développer l'infrastructure d'accueil de congrès et de réunions et une large offre d'hébergement avec des réceptifs de standings variés (2, 3 et 4 étoiles). Elle devra développer de façon significative son offre culturelle, et proposer un riche agenda d'événementiels représentatif du patrimoine de l'Afrique centrale. Cet agenda tiendra compte des tendances majeures de la demande des principaux pays émetteurs de touristes (domaines d'intérêt dans le tourisme culturel). Dans ce cadre, les infrastructures culturelles seront largement développées notamment dans le cadre du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA), avec une grande salle multifonctionnelle de spectacles pouvant abriter des événements culturels ou sportifs de qualité et un village artisanal de référence. Libreville bénéficie également d'un environnement

propice à des niches lucratives de tourisme de découverte de grande valeur, permettant de meubler de façon ludique les agendas post-réunion. Les parcs proches d'Akanda et Pongara permettront une découverte de la forêt et des animaux sauvages. La faune exceptionnelle peuplant des fosses marines proches confère à Libreville les atouts pour devenir à court terme, une destination majeure au plan mondial de pêche sportive, activité touristique très attractive et lucrative. L'aménagement d'un port de plaisance spécialisé pour la pêche sportive, l'acquisition de bateaux appropriés, la formation des équipages compétents sont les préalables à la constitution d'une offre de services pour la pêche sportive. La promotion du Gabon comme destination de pêche sportive pourra être lancée par l'organisation des championnats mondiaux de pêche sportive. La création à Libreville d'un Centre de découverte et de loisirs, qui centralisera l'offre événementielle et de loisirs, facilitera la promotion de l'offre culturelle et touristique riche et variée que proposera la ville et au-delà la région de l'Estuaire.

Un potentiel écotouristique inestimable

Avec une forêt couvrant 80% du territoire et riche d'une biodiversité exceptionnelle, plusieurs parcs nationaux, des plages avec des criques immaculées de sable blanc que visitent les animaux sauvages (gorilles, éléphants) et faisant partie des rares endroits au monde où les grandes tortues marines Luth pondent en sécurité, le Gabon est un paradis terrestre disposant de tous les atouts naturels, pour figurer dans le cercle restreint des grands pays d'écotourisme haut de gamme. La réalisation de cette ambition représente l'un des axes stratégiques majeurs du Gabon Vert. Sa mise en œuvre se fera de façon progressive et sur une longue période. Un premier objectif sera d'attirer d'ici à 5 ans (2011-2016), 10 000 touristes haut de gamme. Pour y arriver, le plan proposant les infrastructures à mettre en place pour bâtir l'offre de valeur adéquate reposera dans un premier temps sur l'aménagement de grands circuits d'écotourisme autour de sites de référence. A titre d'exemple, un circuit reliant Libreville au parc de la Lopé par un train touristique pourrait être offert. Cependant, il montre le nécessaire relèvement des infrastructures pour bâtir une offre forte et structurée.

La Lopé - Améliorer les infrastructures, les réseaux et les possibilités de découvertes

Les améliorations à apporter à la gare et à la zone commerciale favoriseront l'accueil des touristes à la Lopé, qui devrait devenir une étape clé du futur Rainforest Express en provenance de Libreville. Ce train aménagera un ou des wagons première classe pour les touristes et les autres voyageurs recherchant un confort haut de gamme. La courte route d'entrée dans le parc permettra de découvrir le magnifique panorama sur le mont Brazza et passera à proximité du lac fréquemment utilisé par les animaux – source d'excitation à l'arrivée après un long trajet - puis conduira les visiteurs jusqu'à l'entrée spectaculaire, située au sommet d'une colline, avec une tour adjacente à l'écomusée. Cette mise en scène plongera d'un seul coup le visiteur dans ce parc célèbre. Un nouveau circuit utilisant les anciennes pistes d'exploitation forestière conduira les visiteurs en pleine forêt, pour qu'ils appréhendent mieux cet écosystème. Une passerelle montant dans la canopée est également prévue. A la Lopé, le concept implique d'utiliser les infrastructures existantes et de les intégrer à un ensemble touristique ; idéalement, un gîte au coeur de la forêt sera installé dans la partie sud du parc, pratiquement inconnue. Si ce réseau est bien géré, il devrait attirer davantage de visiteurs dans les hébergements existants. La nouvelle Lopé tirera profit des ressources existantes en utilisant les outils des scientifiques pour profiter des meilleurs sites, et les nouvelles technologies pour inaugurer le tourisme technologique.

Source : Vision pour Le Gabon, Le Tourisme, Les Parcs, et Le Développement Durable au 21ème Siècle

Un des objectifs majeurs dans le cadre de la stratégie de promotion de la destination Gabon est d'associer à l'offre de tourisme, le label Géotourisme de la National Geographic Society en faveur des parcs du Gabon. L'obtention du Label confortera l'ancrage de l'offre gabonaise dans le segment haut de gamme. Il permettra d'attirer les grands opérateurs spécialisés et feront bénéficier aux populations à proximité des sites d'écotourisme d'importantes retombées socio-économiques.

Tableau 4 : Les 13 principes fondateurs du Géotourisme

| Les 13 principes fondateurs du Géotourisme | |
|---|---|
| 1. Intégrité du lieu | Valoriser le caractère géographique du lieu en le développant et en l'optimisant par des gestes qui le soulignent et reflètent son patrimoine culturel et naturel, favorisant ainsi la mise en place d'un marché distinctif et d'une fierté culturelle. |
| 2. Codes Internationaux | Respecter le Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme ainsi que les principes de la Charte internationale du tourisme culturel du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). |
| 3. Participation de la communauté | Fonder le tourisme sur les ressources communautaires autant que possible en encourageant les entreprises locales et les associations citoyennes à bâtir des partenariats pour offrir aux visiteurs une expérience unique et authentique et pour promouvoir et commercialiser le lieu avantageusement. Aider les entreprises à concevoir une approche de tourisme qui s'appuie sur la nature, l'histoire et la culture de la région, y compris sa gastronomie, ses métiers d'art et ses spectacles, etc. |
| 4 Avantages pour la communauté | Soutenir des stratégies de développement touristique ainsi que les petites ou moyennes entreprises qui visent des retombées économiques et sociales positives pour les communautés participantes, principalement la réduction de la pauvreté, et qui expriment de manière manifeste les politiques d'intendance de la destination nécessaires pour préserver ces avantages. |
| 5. Satisfaction des touristes | Voir à ce que les géotouristes soient ravis et retournent chez eux avec des récits de vacances inédits, encourageant leurs amis à tenter les mêmes expériences et apportant ainsi une demande continue pour la destination. |
| 6. Conservation des ressources | Encourager les entreprises à minimiser la pollution de l'eau, les déchets solides, la consommation d'énergie et d'eau, l'usage de produits chimiques pour l'aménagement paysager et l'éclairage nocturne excessif. Publiciser ces mesures afin d'attirer le grand marché du tourisme respectueux de l'environnement. |
| 7. Conservation et valorisation des attraits de la destination | Inciter les destinations à préserver les habitats naturels, les sites patrimoniaux, les qualités esthétiques et la culture locale. Prévenir la dégradation en gardant le volume de fréquentation touristique dans les limites maximales acceptables. Rechercher des modèles d'affaires qui soient rentables dans ces limites. User de persuasion, de mesures incitatives ou, le cas échéant, coercitives. |
| 8. Planification | Reconnaître et répondre aux besoins économiques à court terme sans nuire au caractère durable et au potentiel géotouristique de la destination. Là où le tourisme attire des travailleurs immigrants, développer de nouvelles communautés qui soient elles-mêmes des améliorations pour la destination. S'efforcer de diversifier l'économie et de maintenir une croissance démographique viable. Adopter des stratégies publiques d'atténuation des pratiques incompatibles avec le géotourisme et nuisibles à l'image de la destination. |
| 9. Utilisation du territoire | Anticiper les pressions de développement et mettre en œuvre des mesures pour prévenir un développement excessif et dommageable. Contrôler l'étalement des centres de villégiature et des résidences secondaires, particulièrement sur les côtes et les îles, afin de conserver une diversité d'environnements naturels et pittoresques et d'assurer un accès public aux plans d'eau. Favoriser l'installation de grandes attractions autosuffisantes et indifférentes aux qualités du site, telles que les parcs thématiques et les centres de congrès, dans des secteurs défavorisés qui ne présentent pas d'intérêt écologique, paysager ou culturel. |
| 10. Marché diversifié | Favoriser une offre complète en matière d'alimentation et d'hébergement afin d'attirer toute la gamme démographique du marché géotouristique pour maximiser la résilience à court comme à long terme de l'économie |
| 11. Interprétation interactive | Engager les visiteurs et leurs hôtes à connaître la région. Encourager les populations à faire valoir leur patrimoine naturel et culturel local, développant chez elles un sentiment de fierté qui enrichisse l'expérience qu'en auront les touristes. |
| 12. Marché ciblé | Orienter la croissance du marché touristique vers les segments les plus susceptibles d'apprécier, de respecter et de faire connaître le lieu et ses attraits distinctifs. |
| 13. Évaluation | Instituer un processus d'évaluation régulier mené par un comité indépendant représentatif de toutes les parties intéressées, dont les conclusions soient publicisées. |

Source : Charte du Géotourisme, National Geographic Society

L'ensemble de ses orientations ont été traduite à travers l'élaboration d'un Programme Sectoriel Tourisme qui se décline en deux actions.

➔ Plan Sectoriel Tourisme

Action 118. Elaboration du Plan Opérationnel Tourisme 2012-2016

L'élaboration du Plan Opérationnel Tourisme vise cinq objectifs: (1) développer une image mondiale de qualité autour du Gabon Vert ; (2) renforcer les compétences en ingénierie touristique et en marketing; (3) développer significativement les investissements en réceptifs d'hébergement de qualité ; (4) accroître la promotion de la destination Gabon sur les principaux marchés émetteurs de tourisme d'affaires et d'écotourisme ; (5) développer l'accès au Gabon au meilleur coût à travers une offre aérienne compétitive et le renforcement des services d'accueil (agences réceptives, services aéroportuaires, etc.). Ce plan permettra de clarifier les actions et les ressources requises afin de devenir une destination de référence dans l'écotourisme et le tourisme d'affaires.

Action 119. Formation aux métiers du tourisme et de la restauration

Cette action vise à soutenir le développement du tourisme à travers la formation aux métiers du tourisme et de la restauration et l'amélioration de l'accès au financement. Un plan de formation de restaurateurs et de guides touristiques forestiers, ciblant en particulier les femmes, les jeunes et les populations de localités forestières, sera élaboré et mis en œuvre. Le plan de formation intégrera le développement de l'offre de certains services touristiques spécifiques notamment la gastronomie locale et l'exploitation de PFNL (phytothérapie, massages, relaxation, circuits de découverte, etc.). Des études permettront de définir la stratégie de financement qui permettra de favoriser la création d'entreprises individuelles ou de GIE dans ce cadre ainsi que la mise aux normes des restaurants (pour les stagiaires formés).

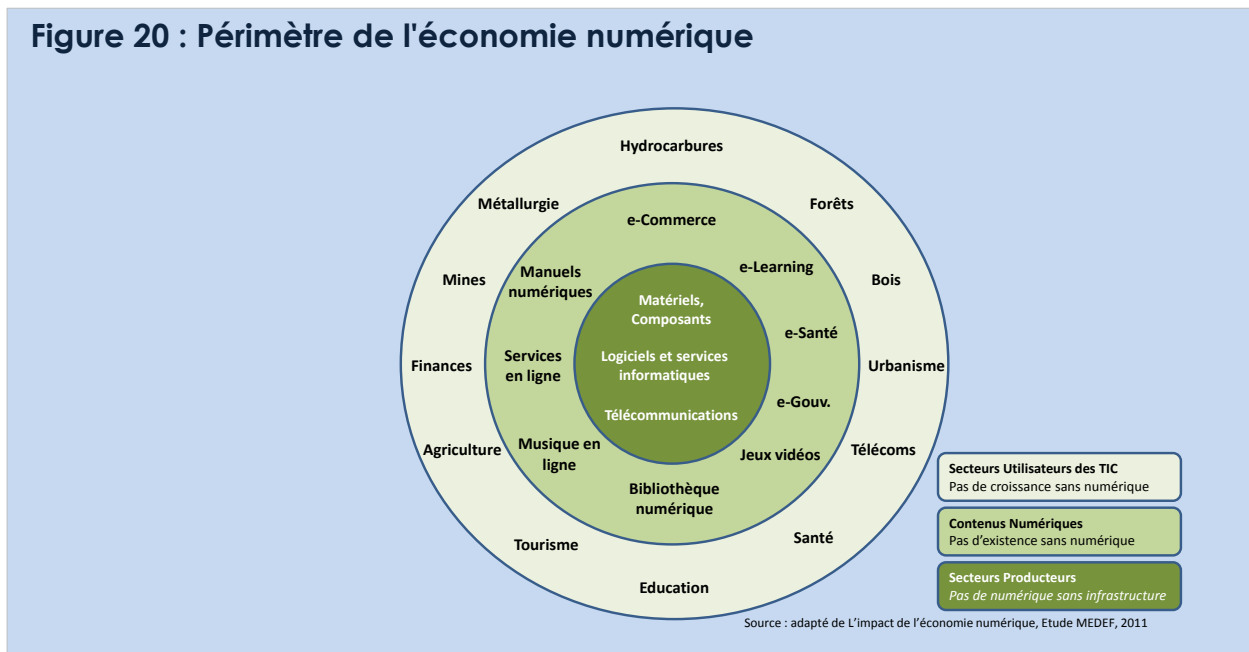
OBJECTIF STRATÉGIQUE 17 : FAIRE DU GABON UN PÔLE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DE LA COMMUNICATION

Bâtir une économie numérique dynamique.

Face aux enjeux du Plan Stratégique Gabon Emergent et aux évolutions technologiques liés à la mondialisation, les services numériques sont devenus incontournables. La mise en œuvre d'infrastructures numériques permettra d'insérer le Gabon au cœur de la société de l'information et de la communication pour accompagner la modernisation de son économie. Les usages du numérique devront se développer au meilleur coût à plusieurs

niveaux notamment : l'éducation, la formation professionnelle, la santé, l'administration, la logistique, ainsi que dans le quotidien des entreprises implantées au Gabon. A cet effet, le Gouvernement veillera à inclure une dimension numérique dans toutes les politiques publiques.

Figure 20 : Périmètre de l'économie numérique



L'Etat mettra en place un dispositif permettant de faciliter le développement et l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication au Gabon. Ainsi, des mécanismes de financement seront mis en place afin de combler notamment le « fossé numérique » en matière d'accès des populations au numérique et de disponibilité d'équipements, de technologie et d'offres de services des entreprises. Des pôles dédiés aux nouvelles technologies seront mis en place et le gouvernement adoptera les mesures nécessaires pour renforcer la visibilité du Gabon sur Internet. Des incitations d'ordre fiscal spécifiques seront définies afin d'encourager les investissements dans les Services Numériques à Valeur Ajoutée (exonération de droits de douane, exemptions fiscales, etc.).

Faire du Gabon une référence en matière d'audiovisuel dans le contexte de la convergence numérique

Le secteur de l'audiovisuel connaît partout des bouleversements structurels principalement dus à la convergence technologique, à l'internet et au mobile. Les enjeux du financement de l'audiovisuel deviennent critiques, car il est nécessaire d'intégrer les impératifs de service public et les orientations divergentes du marché et de la publicité. La régulation de ce secteur est ainsi devenue une préoccupation pour tous, du fait des défis liés à la démocratie, à la liberté de communiquer, au droit à l'information et au respect des consommateurs.

La viabilité de ce secteur dans un environnement mondialisé et très concurrentiel oblige les pouvoirs publics à faire des réformes tendant à segmenter le secteur, à spécialiser les fonctions de production et de diffusion et à mutualiser les fonctions de transport du signal. Le Gabon n'est pas en reste, et la mise en place d'un département en charge de la Communication et de l'Economie Numérique donne une indication de la volonté politique de faire de ce secteur un support efficace de l'appropriation de la vision de l'Emergence par les populations.

L'axe Libreville-Booué, futur pôle régional de services à valeur ajoutée

Les investissements phares prévus dans les dix prochaines années favoriseront l'émergence d'une multitude de nouveaux services, positionnant le Grand Libreville, comme un des premiers pôles de services à valeur ajoutée de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, la nouvelle politique de planification et de développement urbain offrira des opportunités pour des projets immobiliers ambitieux et innovants. Le développement de l'infrastructure numérique et de la formation dans les nouvelles technologies rendent propice la mise en place d'un pôle audiovisuel régional, en partenariat avec une chaîne de rang mondial, ainsi que le développement de nouveaux services financiers, notamment le mobile banking. Les investissements majeurs prévus dans l'infrastructure médicale permettront de positionner le Gabon comme un centre régional d'excellence. La redynamisation du CICIBA fera renaître un pôle culturel dynamique. Enfin, la mise en place du Plan Climat permettra également de développer de nouvelles opportunités de services à valeur ajoutée (optimisation de l'efficacité énergétique, conseils-évaluations pour l'obtention de crédits carbone...). Pour favoriser le développement de ce grand pôle de services régional à valeur ajoutée, de nouvelles infrastructures logistiques modernes devront voir le jour autour du grand Libreville (aéroport, autoroute, fibre optique).

Pour concrétiser cette vision, un Plan Sectoriel Economie Numérique et Communication a donc été conçu et comprend onze actions phares, qui seront lancées afin de développer à la fois la production et l'utilisation des services numériques au Gabon.

➔ Plan Sectoriel Economie Numérique et Communication

Action 120. Mise en œuvre du cadre juridique des Télécommunications et des TIC

La cyberstratégie juridique a été structurée autour d'une loi d'orientation de la société de l'information et d'une batterie de codes et lois qui couvrent tous les volets de la société de l'information. Au-delà des principes et valeurs contenus dans ces textes, il demeure que le principal défi se situe au niveau de la mise en œuvre. A ce titre, trois séries d'activités doivent être entreprises : i) la rédaction et l'adoption de tous les textes réglementaires ; ii) le renforcement des capacités et la dotation

en moyens à toutes les entités administratives chargées de la mise en application effective des textes ; iii) la prise des dispositions pratiques permettant aux juridictions compétentes et aux instances de régulation d'assurer pleinement leur mission de veille au respect de la nouvelle législation en vigueur par les acteurs.

Action 121. Code de la Communication

La réforme du cadre juridique de l'économie numérique permettra de créer un cadre réglementaire adapté à la mise en place de la société de l'information, telle que décrite par la vision du Gabon Emergent. La loi n°12/2001 du 12 décembre 2001, portant code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République Gabonaise, est largement dépassée dans certains domaines par rapport aux réalités actuelles du secteur Communication qu'elle régit. Les évolutions technologiques et les nouveaux médias obligent à des réadaptations aux plans juridiques. Ainsi, la mise à jour du Code de la Communication, suivie de l'élaboration des textes d'application, favorisera l'adaptation de son champ d'application, en y intégrant les paramètres liés au contexte actuel, caractérisé par un nouvel environnement du secteur de la Communication.

Action 122. Mise en place du Fonds du Développement de l'Economie Numérique (FODEN)

Les prélèvements spéciaux au titre des fréquences, des licences, des autorisations, du service universel et des pénalités, ont des destinations qui n'ont pas permis le développement harmonieux de tous les segments de l'Economie Numérique au Gabon et l'atteinte du service universel. La création du Fonds de Développement de l'Economie Numérique (FODEN) permettra à l'Etat de réaliser certains investissements indispensables pour l'accès universel et le contrôle de la sécurité et de la souveraineté nationale. Le Fonds sera alimenté par les contributions, redevances et produits spécifiques, collectés par l'ARCEP et l'ANINF, auxquels il faut ajouter les subventions de l'Etat, les financements externes et les apports des partenaires publics/privés.

Action 123. e-gouvernement

L'action e-Gouvernement vise d'une part, à mettre en place des téléprocédures administratives (à sens unique, en mode requête/réponse ou en mode interactif) destinées aux citoyens et aux entreprises, et d'autre part à mettre en place l'intranet gouvernemental. Dans ce cadre, la mise en place de l'e-Gouvernement comprend deux (02) volets. Le premier concerne le développement d'applications « front office ». Il s'agit de services en ligne destinés aux citoyens et aux entreprises. Ces

services devront être répertoriés de manière exhaustive sur la base des procédures administratives normalisées. Pour les procédures non encore normalisées, il conviendra de prendre les mesures nécessaires pour élaborer les actes réglementaires ou légaux afin de supprimer à terme toutes les procédures non conformes avec les règles de l'Administration. Ces services en ligne peuvent être concentrés et rendus accessibles à partir d'un portail unique des téléprocédures. Le développement d'applications « back office » constitue le second volet de l'e-Gouvernement. On y trouve les applications métiers de l'Administration, des services Internet comme le courrier électronique, des sites web institutionnels et des outils collaboratifs favorisant une plus grande productivité du personnel de l'Etat. Dans le cadre de ce volet du projet e-Gouvernement, un état complet des applications nécessaires sera fait à travers le schéma directeur du système d'information.

Action 124. Certification Electronique Nationale

L'accès aux réseaux, aux données, aux applications et aux locaux associés doit être sécurisé à partir d'un système d'habilitation et d'autorisation centralisé, s'appuyant sur la notion d'identité numérique. Cette notion est partie intégrante du cadre juridique de la société de l'information, notamment les transactions électroniques et la cryptographie. Ce cadre juridique devra prévoir la mise en place d'une infrastructure nationale de gestion de clés publiques (IGC) pour supporter les identités et signatures numériques. Il s'agira (i) de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs, la politique de certification de l'infrastructure nationale de gestion de clés publiques (IGC) ; (ii) d'effectuer l'implémentation technique du système de certification de l'infrastructure nationale de gestion de clés publiques (IGC).

Action 125. Passage à l'audiovisuel Numérique

La Conférence Régionale des Radiocommunications de 2006 (CRR06) a institué et planifié la Télévision Numérique de Terre (TNT) dans la Région 1 de l'UIT (Afrique, Europe) et en République islamique d'Iran. Elle a fixé pour juin 2015 la fin des émissions de télévision analogique en bande UHF (Ultra Haute Fréquences) et pour juin 2020 celle des émissions en bande VHF (Très Haute Fréquences). La migration vers la TNT va apporter une offre de télévision numérique diversifiée et permettra une utilisation optimale du spectre de fréquences. A cet effet, des bandes de fréquences vont être libérées au profit des services de télécommunications mobiles et des services à valeur ajoutée, processus communément appelée « dividende numérique ». L'étude sur la migration de la télévision analogique vers la

Télévision numérique terrestre, et le management du dividende y relatif, va permettre d'actualiser le plan de Genève 2006 pour le rendre conforme aux décisions de la Conférence Mondiale des Radiocommunications 2012 (CMR12), notamment en intégrant le deuxième dividende (690 – 790 Mhz), en élaborant la stratégie et en assurant le suivi de sa mise en œuvre. Une étude devra préciser également l'affectation du dividende numérique, particulièrement attendu pour ses caractéristiques de propagation en zone tropicale pluvieuse. Cette action permettra au Gabon, outre de garantir le respect des engagements internationaux, de préparer une transition harmonieuse au numérique de cet instrument de développement, en minimisant l'impact sur les consommateurs.

Action 126. Déploiement National de la Radio et la Télévision

La réforme initiée par le gouvernement dans ce secteur vise à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. Pour couvrir à la fois le volet du contenu et celui de la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales. La réforme en cours du service public de l'Audiovisuel s'appuie sur 4 textes fondateurs qui sont :

- Le Décret n°035/PR/MCPEN du 16 Février 2010 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique ;
- Le Décret 0725/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision.
- Le Décret 0727/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon.
- Le Décret 0726/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon.

Dans ce contexte cette action comporte plusieurs activités visant progressivement à mettre en application le nouveau dispositif de la réforme.

Action 127. Médiamétrie des contenus audiovisuels

Dans le contexte actuel d'ouverture et de concurrence dans le secteur audiovisuel, la mise en place des mécanismes de mesure d'audience répond à la volonté des pouvoirs publics et des opérateurs (médias, annonceurs, agents de publicité) de disposer d'informations fiables sur le comportement du public et les tendances évolutives du marché médiatique. La mise en œuvre de cet instrument passe par la création d'un établissement public à caractère scientifique spécialisé dans la mesure d'audience et les études marketing des médias audiovisuels et interactifs, ou le recours aux prestataires privés à travers des conventions sous le contrôle du Département Ministériel.

Action 128. Fonds d'aide à la production cinématographique de l'image et du son

La création d'un fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle nationale trouve son fondement dans l'exigence croissante d'une autonomie nationale pour soutenir une production diversifiée et professionnelle. Par ailleurs, la diminution, voire la suppression des différents fonds européens et notamment ceux mis en place par l'Organisation Internationale de la Francophonie (fonds francophone de production audiovisuelle du sud) par l'Union européenne (fonds UE/ACP) et la France (fonds sud et fonds Images Afrique), qui avaient contribué à la majeure partie des productions africaines des trente dernières années, et de certaines productions gabonaises telles l'Auberge du salut, Dôlè, Les Couilles de l'éléphant, Le Divorce, Accroche toi, a conduit à un tarissement notable des fonds publics multilatéraux, ou bilatéraux.

Action 129. Déploiement du réseau postal Gabonais

Le réseau postal gabonais couvre les villes importantes du pays. Il ne prend pas en compte les localités rurales, alors que la Poste dans ces localités constitue un des liens qui les rattache au reste du pays et au monde extérieur. Cette action permettra au Gabon de disposer d'un schéma directeur pour la desserte nationale du territoire en bureaux de poste. Son exécution permettra de disposer d'un outil de référence pour la couverture du territoire national par un réseau postal moderne et adapté.

Action 130. Promotion de l'Economie Numérique

La production et la distribution d'œuvres par des PME Gabonaises créatives, comme les films, la musique, les programmes de télévision et les logiciels, ont un effet positif reconnu sur la croissance économique et la création d'emplois. Pour réussir le volet numérique du Gabon des services, l'Etat doit

Chapitre 3. Développer les piliers de l'émergence

prendre toute une série de mesures d'appui et de dispositions incitatives pour attirer les jeunes, et faciliter l'installation des investisseurs au Gabon. La création de jeunes pousses dans des incubateurs TIC a fait ses preuves dans de nombreux pays et s'est révélée très efficace pour lancer le processus de création d'entreprises dans le domaine des TIC. Il s'avère ensuite nécessaire de stimuler le marché local, en facilitant l'accès à internet et l'usage des TIC et en encourageant le développement des espaces publics d'accès à Internet, notamment dans les établissements d'enseignement. Dans ces conditions, il devient pertinent de stimuler le développement des services et des contenus numériques générateurs d'emploi.

La promotion de l'économie numérique passe aussi par la mise en place de nouveaux modèles économiques en vue du développement de l'écosystème de services de contenus numériques et d'applications innovantes comme les applications sur mobile, le « cloud computing » ou le développement de services mobiles d'intérêt public, en particulier basés sur la géolocalisation. La mise en place du paiement électronique par carte bancaire et par le mobile vient compléter le dispositif pour permettre aux acteurs de vendre leurs produits et services en touchant une clientèle la plus large sur toute l'étendue du territoire ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre 4. Partager équitablement les fruits de la croissance

« Il n'est plus tolérable qu'il y ait autant d'emplois précaires, de chômeurs, de pauvres, d'inégalités, d'exclus, de non ou mal logés, de non ou mal enseignés, de non ou mal formés, de non ou mal soignés ».

Président Ali BONGO ONDIMBA.

4.1 La prospérité partagée

L'objectif fondamental du Gabon Emergent est d'améliorer les conditions de vie des populations. Le partage des fruits de la croissance sera réalisé à travers cinq (05) leviers : la mise en place des services de santé de qualité pour tous, la garantie de l'accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement, la facilitation de l'accès à un logement décent pour tous, la promotion de l'emploi et la lutte contre l'exclusion, et enfin la valorisation du patrimoine culturel et la facilitation de l'accès des populations aux services culturels. Des réponses efficaces seront données aux préoccupations sociales majeures des populations en leur garantissant une bonne qualité de vie et en offrant à chaque Gabonais les moyens d'avoir une vie décente.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 18 : METTRE EN PLACE DES SERVICES DE SANTÉ DE QUALITÉ POUR TOUS

Un système de santé handicapé à tous les niveaux.

Les indicateurs de santé montrent que le Gabon pourrait ne pas atteindre les OMD d'ici 2015. En effet, le taux de mortalité maternelle a significativement augmenté, en passant de 500 décès pour 100 000 naissances en 1990-1995 à 520 décès pour 100 000 naissances en 2005-2007, soit 4 fois plus que la cible établie par l'OMD5 (125 décès pour 100 000 naissances). De même, le taux de mortalité infantile des moins de 5 ans est tout aussi préoccupant avec 76 décès pour 1000 naissances ; il reste loin de la barre cible de l'OMD4 (32 décès pour 1 000 naissances). Ce taux affiche une disparité selon les zones rurales (100 décès pour 1 000 naissances) et urbaines (88 décès pour 1000 naissances). Le Gabon est également à la traîne dans l'atteinte de l'OMD6 pour stopper le sida et maîtriser le paludisme : les taux de prévalence du sida (5,2%) et de décès imputable au paludisme (96 décès pour 100 000 habitants) restent encore relativement élevés. La situation sur la tuberculose et la couverture vaccinale apparaît également peu favorable au regard des taux de détection (51%) et de succès thérapeutique

Chapitre 4. Partager équitablement les fruits de la croissance

(73%) qui sont sous la barre des normes de l'OMS (respectivement 70% et 85%) et du faible taux de vaccination (65% pour la rougeole).

Plusieurs facteurs expliquent ces contre-performances. La faible gouvernance est caractérisée par un manque de leadership du ministère de la santé et une absence de coordination entre les acteurs du secteur de la santé (secteur public civil, secteur public militaire, secteur privé) qui cohabitent sans réelle complémentarité.

Le pilotage adéquat du secteur de la santé est rendu impossible du fait également d'un système d'information sanitaire sans moyens (matériels, humains et financiers) et non intégré. De plus, la politique de santé peu décentralisée, exclut les communautés rurales de la gouvernance du secteur. A cela s'ajoutent, l'insuffisance des ressources humaines, l'absence de politique de maintenance et de réhabilitation des équipements et infrastructures existants. Par ailleurs, les ressources humaines de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes) sont inégalement réparties sur le territoire et il existe une pénurie de spécialistes. D'autres contraintes sont liées au faible niveau d'équipement de pointe (absence de chambres froides, d'IRM, etc.) et au défaut de maintenance des équipements normés (bloc opératoire, radiographie conventionnelle). Au niveau de la mobilisation des ressources budgétaires, la part du budget de santé dans le budget de l'Etat est en recul (6,9% en 2008 contre 7,3% en 2007) et reste en dessous de la barre des 15% préconisé par l'Union Africaine au Sommet d'Abuja de 2001. Dans ce contexte, face aux ambitions des autorités, et considérant l'importance du secteur pour les populations, une nouvelle impulsion doit être donnée au système de santé, en vue de répondre aux exigences de performance et de qualité à tous les niveaux.

Mettre à la disposition de tous les gabonais un système de santé accessible, performant et intégré à l'horizon 2020.

Ainsi, un Plan Sectoriel Santé a été conçu pour décliner les ambitions et la vision de doter le Gabon d'un système de santé performant et accessible. Ce Programme va permettre de garantir aux gabonais une offre de soins conformes aux normes et standards internationaux. Les réformes institutionnelles nécessaires seront opérées pour le renforcement d'une part de la gouvernance sanitaire et des conditions d'équilibre entre l'offre et la demande de soins de santé et pour l'instauration d'autre part du leadership du Ministère de la santé en vue de lui permettre d'assumer pleinement son rôle. Aussi, le système de santé sera renforcé en termes de ressources pour atteindre un haut niveau de performance basé sur une culture de résultats. Dans cette dynamique le système de santé se dotera d'infrastructures et d'équipements aux normes internationales, de ressources humaines en qualité et quantité suffisante et

bénéficiera d'un meilleur accès aux médicaments. Au niveau de l'offre de services de santé, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent pour réduire la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto juvénile. De même, sur les volets prévention et prise en charge des maladies transmissibles (sida, paludisme, tuberculose, maladies tropicales négligées, etc.) et des maladies non transmissibles (cancers, diabète, maladies cardiovasculaire, etc.), des initiatives coordonnées seront mises en œuvre dans le but d'améliorer l'état de santé et le bien-être des populations, particulièrement des plus démunies. Le Plan Sectoriel Santé comprend sept actions.

⇒ Plan Sectoriel Santé

Action 131. Elaboration des comptes nationaux de santé

L'élaboration régulière des comptes nationaux de santé doit renseigner de façon précise sur les dépenses de santé destinées à la consommation de soins (ambulatoires et hospitaliers), de biens médicaux (médicaments, imagerie médicale, analyses biomédicales, etc.), de transport médical et de médecine préventive. A ce titre, les comptes nationaux de santé constitueront un outil précieux d'aide à la décision et permettront d'évaluer l'efficacité des dépenses de santé.

Action 132. Renforcement du Système National d'Information Sanitaire

La définition d'une politique de santé pertinente et la programmation objective des actions de santé dépendent de la fiabilité et la qualité de l'information sanitaire. Cette action vise à améliorer les performances du système national d'information sanitaire grâce au renforcement de ses ressources humaines et financière ainsi que la modernisation des équipements et infrastructures des structures de santé. L'interconnexion, via la fibre optique (ou le wimax), des établissements de santé permettra d'intégrer plus facilement l'ensemble des données du secteur, qu'elles proviennent du privé ou du public.

Action 133. Mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique

Cette action porte sur la mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique visant à anticiper l'apparition d'épidémies au Gabon. Ce dispositif s'appuiera sur le système national d'information de santé pour collecter les données nécessaires et diffuser les informations d'alerte et de riposte pertinentes.

Action 134. Réforme hospitalière

La réforme hospitalière vise à moderniser la gouvernance des hôpitaux en leur attribuant une plus large autonomie financière et de gestion, en instituant des normes de qualité et de fonctionnalité associées à des contrats d'objectifs et de performances pour les différents niveaux hospitaliers, et en créant un statut spécifique pour les personnels hospitaliers. L'élaboration et l'adoption d'une nouvelle loi permettra de mettre en place les fondements juridiques de cette réforme hospitalière.

Action 135. Amélioration de l'accès aux médicaments

Cette action permettra d'améliorer la disponibilité de médicaments de qualité à des prix abordables. La restructuration et la transformation de l'Office Pharmaceutique National en centrale d'achat de médicaments, ainsi que la révision de la réglementation relative aux produits pharmaceutiques garantiront la disponibilité permanente et à tous les niveaux des médicaments essentiels. Par ailleurs, la création d'un dispositif d'assurance qualité constitué d'un laboratoire de contrôle qualité des médicaments et d'un centre de pharmacovigilance certifiera de la qualité des médicaments.

Action 136. Infrastructures de santé

Cette action vise à améliorer l'accessibilité et à décentraliser l'offre de services de santé au Gabon grâce à la construction de quatre (04) hôpitaux nationaux et deux (02) hôpitaux régionaux), de 246 dispensaires au niveau départemental, de cinq (05) centres hospitaliers régionaux, de dix-huit (18) centres médicaux, et de vingt (20) centres de santé.

Action 137. Renforcement du personnel et développement des compétences

Cette action a pour principal objectif de mettre en adéquation l'offre nationale de formation à la demande et aux besoins en termes d'emplois et de personnel de santé. Sa mise en œuvre requiert de procéder à un audit et au recensement du personnel de santé en activité sur tout le territoire national. L'audit identifiera les besoins des structures de santé, notamment par rapport aux pathologies où la prise en charge des malades est insuffisante. Ce travail préalable servira de base à l'élaboration d'un plan de renforcement des compétences dans le secteur de la santé adressant à la fois les recrutements et les formations nécessaires.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 19 : GARANTIR UN ACCÈS UNIVERSEL À L'EAU POTABLE ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Un potentiel hydraulique sous-exploité, une insuffisance des capacités de production en eau potable et un risque important d'insécurité sanitaire et environnementale.

Avec des ressources en eau évaluées à 127 825 m³/hab/an, le Gabon est l'un des pays les mieux pourvus en eau du monde. La pluviométrie annuelle moyenne est estimée à 1 803 mm. Elle varie de 3 000 à 3 200 mm dans le nord-ouest près de Libreville et de 1 400 à 1 600 mm dans les plaines de l'Ogooué et de la Nyanga au sud-est du pays. Le Gabon est par ailleurs traversé par de nombreux cours d'eau pérennes, et réguliers en débit. Pour autant, ce potentiel est quasiment inexploité. Seul 2% du potentiel hydraulique (370 MW produit en 2009, pour un potentiel estimé à 6 000 MW) est exploité pour la production d'électricité. Si les investissements effectués depuis la mise en concession ont permis d'accroître le volume de production d'eau de 37% sur la période 2003-2008, les capacités de stockage et de distribution restent insuffisantes et se traduisent par des pénuries dans les grands centres urbains. Le taux de desserte estimé à 65%, est un des plus faibles de la région. L'accroissement des capacités est également mitigé par des pertes importantes et une maintenance insuffisante. La situation de Libreville est particulièrement révélatrice, de l'inadéquation de l'offre avec la demande. En ce qui concerne l'assainissement, **le taux de desserte des populations reste faible, créant une insécurité sanitaire et environnementale.**

Au regard du faible taux de couverture, l'atteinte de l'OMD7 y relatif en 2015 semble improbable. Le taux de moyen d'accès à l'assainissement se situait à 32% en 2008 (dont 33% et 30% respectivement en zones urbaines et zones rurales). Ce taux est nettement inférieur à la moyenne mondiale (45%) du fait de progrès encore très insuffisants en matière d'assainissement. Les infrastructures sont faiblement développées, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. L'assainissement en milieu urbain souffre de l'absence de plan directeur dans les grands centres, y compris Libreville, résultant en une insuffisance des réseaux de drainage des eaux de ruissellement, une absence de réseaux d'égouts et une inadéquation des ouvrages d'assainissement individuel au niveau des familles.

En 2020, l'eau potable et l'assainissement seront accessibles à chaque Gabonais, dans un environnement sain et un cadre de vie amélioré

L'ambition est de garantir un accès universel sécurisé à l'eau potable et à l'assainissement dans un cadre de vie sain et amélioré, sur l'ensemble du territoire et à l'horizon 2020. Il implique outre le maintien de l'effort d'investissement public à un niveau élevé dans les grands centres urbains pour l'accès à l'eau potable, la mise à disposition dans la totalité des centres urbains secondaires et des zones rurales, d'offres adaptées à leurs besoins et portées par des prestataires formés pour délivrer un

service de qualité. Concernant l'assainissement, l'objectif poursuivi sera de garantir l'existence d'une offre, couvrant l'ensemble de la filière et pas seulement la fourniture traditionnelle de latrines et fosses septiques. Cette prise en charge permettra, outre la réduction drastique de la prévalence de maladies à transmission vectorielle, de garantir un environnement sain et une gestion durable des ressources en eau. Un Plan Sectoriel, composé de six actions, a été conçu pour opérationnaliser cette ambition à l'horizon 2016.

⇒ Plan Sectoriel Eau et Assainissement

Action 138. Elaboration de la Politique de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement

Cette action vise à élaborer non seulement un Code de l'eau et de l'assainissement du Gabon, mais également des plans directeurs d'eau et d'assainissement des capitales provinciales. Le Code de l'eau fournira les bases juridiques permettant d'inscrire la politique du secteur de l'eau dans le cadre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Action 139. Evaluation des ressources en eau du Gabon

Cette action vise à améliorer la connaissance des ressources en eau du Gabon. Il porte sur la réalisation des cartes hydrologiques, hydrogéologiques et du réseau d'assainissement. Il est également envisagé de mener une étude d'évaluation du potentiel hydroélectrique du cours moyen de la Vallée de l'Ogooué et de mettre en place un système hydrométrique pour la mesure des débits des cours d'eau.

Action 140. Mise à niveau du réseau de distribution et de stockage de l'eau à Libreville

Cette action permettra, après la réalisation d'un audit technique approfondi, de procéder à la réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable de Libreville, avec notamment la réparation des fuites d'eau qui perturbent fortement le service.

Par ailleurs, la poursuite de la construction de deux réservoirs et la pose d'une nouvelle conduite entre le PK6 et le PK9 permettront de renforcer l'adduction d'eau potable de Libreville. Il conviendra également de procéder à la densification du réseau, à son extension vers les zones périurbaines ainsi qu'à la construction d'une station de traitement des eaux à Libreville.

Action 141. Infrastructures urbaines d'eau et d'assainissement

Le renforcement des infrastructures hydrauliques urbaines vise à combler le déficit et améliorer la qualité et la gestion de la fourniture d'eau et de services d'assainissement en zone urbaine. Il s'agira notamment de renforcer les capacités de production, de transport et de stockage des réseaux collectifs d'eau potable et d'assainissement de l'ensemble des centres urbains du Gabon afin de couvrir la demande et de développer les réseaux de drainage des eaux pluviales et des égouts.

Action 142. Accès à l'eau potable et assainissement en zones rurales

Afin d'améliorer la desserte en eau potable et en services d'assainissement, des projets d'adduction d'eau et de distribution de kits individuels d'assainissement seront mis en œuvre dans les zones rurales des neuf (9) provinces du Gabon. A l'horizon 2014, au moins 80 forages d'hydraulique villageoise seront construits et 140 forages seront réhabilités. La mise en place de concessions d'hydraulique villageoise attribuées à des opérateurs privés locaux permettra de garantir la qualité des services dans tous les départements.

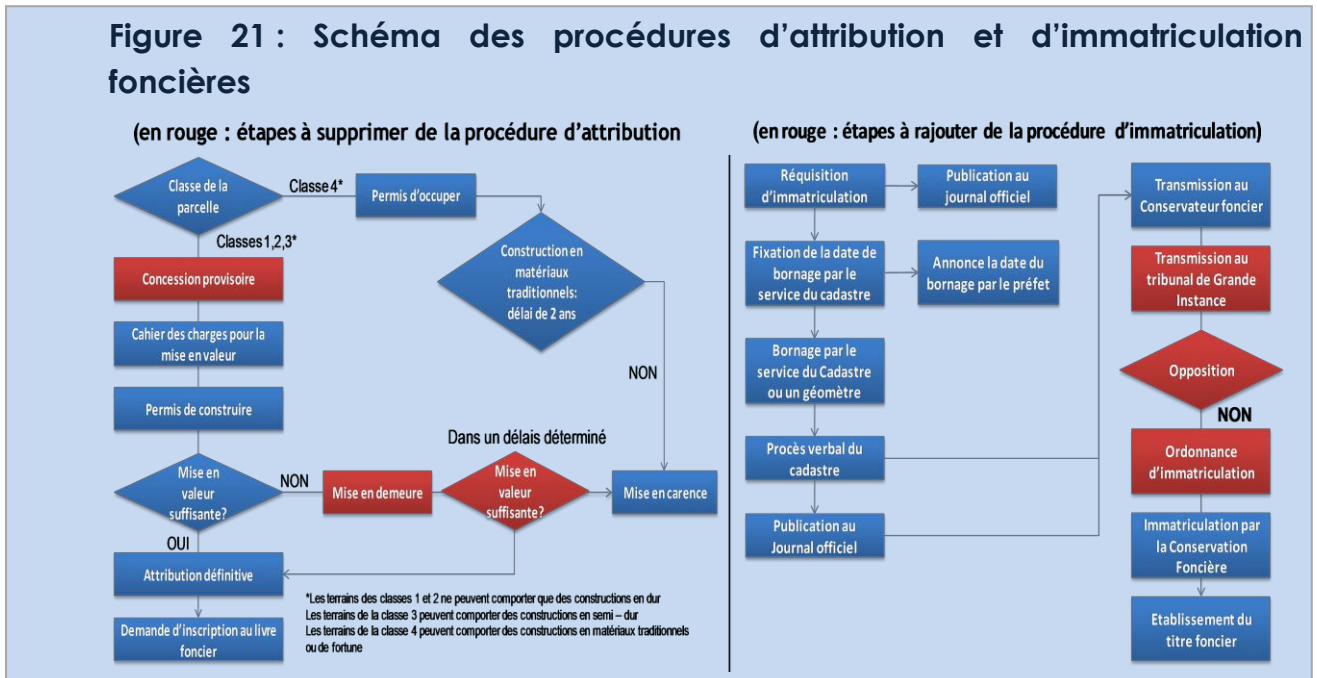
Action 143. Développement des Compétences Nationales dans le secteur de l'eau et l'assainissement

Cette action vise à développer les compétences nationales dans le secteur de l'eau. Il consiste à mettre en place un véritable pôle de formation dans les métiers de l'eau et de l'assainissement. Dans ce cadre, il conviendra d'établir un partenariat public-privé avec une institution de formation de référence telle que l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Fondation 2iE). En outre, cette institution contribuera à la formation d'une masse critique de prestataires de services d'eau et d'assainissement gabonais.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 20 : GARANTIR L'ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT POUR TOUS

La politique en matière de logement et d'aménagement a longtemps freiné le développement foncier et immobilier et encouragé une urbanisation anarchique.

Jusqu'en 2010, la politique foncière était régie par une législation foncière et domaniale reposant sur une procédure d'attribution à double détention : provisoire et définitive. Cette législation était plutôt protectionniste et contraignait les demandeurs de parcelles à une longue file d'attente. En situation normale, il fallait au moins cinq (5) ans pour prétendre à un titre foncier, qui ne s'obtenait définitivement qu'après un « parcours de combattant » de cent trente-quatre étapes. La procédure d'obtention d'un permis de construire, insérée dans ce parcours lorsqu'il s'agit d'un terrain acquis auprès de l'Etat, était également jalonnée de multiples obstacles qui la rendaient anormalement longue. Le système n'était pas en mesure de fournir légalement et en quantité suffisante les terrains à bâtir.



De plus, les faibles capacités techniques des services de l'Administration publique en charge de la production directe de logements et de parcelles, les coûts élevés des facteurs de production et l'absence de politique hardie en faveur du développement de la promotion immobilière privée et de l'autoconstruction collective constituaient d'autres obstacles au développement de l'offre foncière et immobilière. Toutes ces contraintes conjuguées noyaient les efforts déployés par l'Etat à travers la mise en place des structures techniques de production immobilière (Société Nationale Immobilière - SNI) et de financement (Fonds National de l'Habitat-FNH, Compte de Refinancement de l'Habitat-CRH, Banque de l'Habitat du Gabon, etc.) et la création de nouveaux quartiers, l'aménagement, l'équipement et la construction de logements sociaux. De sorte que ces efforts de l'Etat n'ont pas résorbé la demande de logement, le pays se trouvant en 2009 confronté à une pénurie critique de terrains aménagés et équipés et de logements sociaux. En plus, la croissance urbaine galopante (85% de la population vit en zone urbaine) a eu lieu en dehors de toute planification. L'actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Libreville, entreprise depuis plusieurs années, n'était pas complètement achevée et les documents de planification des autres villes étaient dépassés. A l'échelle nationale, le Schéma d'Aménagement du Territoire datant de l'année 1984, donc de plus de vingt-cinq années, ne pouvait plus tenir lieu de référentiel spatial. La stratégie de développement urbain et des transports, formulée dans le cadre du Projet PAPSUT (Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbains et des Transports) n'a jamais connu de mise en

œuvre effective. De même, l'absence de surveillance et de contrôle dans l'occupation et l'utilisation du sol a favorisé les installations et occupations anarchiques et illégales sur des terrains appartenant à l'Etat, sur des parcelles non aménagées et équipées, difficilement accessibles, souvent en forte pente ou en zone inondable. Ces installations spontanées, irrégulières et anarchiques ont multiplié les risques d'inondation, d'éboulements, de glissements de terrain et d'incendies ravageurs ; ces phénomènes occasionnent d'importants dégâts et des réparations très coûteuses à l'Etat. Les sinistrés se retrouvent sans abri et sont obligés de squatter les espaces publics et certains édifices de l'Etat. Dans ce contexte, pour combler les écarts entre la demande et l'offre à court, moyen et long termes et garantir le développement durable du secteur, l'Etat devait relever de multiples défis. Pour y parvenir, il a élaboré un ambitieux Plan Sectoriel Habitat.

Développer un cadre de vie sain et sécurisé par la promotion d'un habitat décent, durable et accessible au plus grand nombre de Gabonais. .

Le Plan Sectoriel Habitat affiche la nouvelle volonté politique forte en faveur de l'habitat pour tous et du développement urbain durable. L'ambition affirmée est de «développer un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d'un habitat accessible au plus grand nombre de Gabonais et répondant à leurs besoins, dans une perspective de développement durable». La mise en œuvre de cette vision dans le cadre du Plan Sectoriel Habitat se décline en dix actions.

➔ Plan Sectoriel Habitat

Action 144. Réorganisation et renforcement du dispositif institutionnel du secteur de l'Habitat

Le renforcement du cadre institutionnel doit permettre de donner aux institutions en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat les moyens de mettre en œuvre efficacement la nouvelle politique de développement du secteur. Le dispositif institutionnel du secteur de l'habitat, centré sur un ministère peu efficace dans la prise en charge de ses missions, ne pouvait porter la nouvelle ambition en matière de logement. Un nouveau dispositif s'est avéré indispensable, séparant de façon plus nette les fonctions de pilotage, de régulation et d'exécution. Maillon particulièrement faible du dispositif, l'exécution est désormais confié à une agence dédiée, l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC). Cette structure opérationnelle est désormais chargée de la maîtrise d'ouvrage des travaux en matière d'urbanisme, d'aménagements fonciers et de travaux topographiques et cadastraux, de même qu'en amont l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement urbains et des plans d'occupation

Chapitre 4. Partager équitablement les fruits de la croissance

du sol . Assurant la tutelle de cette agence, le ministère chargé de l'habitat, restructuré et réorganisé, se focalise désormais sur son rôle régalien de définition des politiques et de contrôle. La réorganisation et la réactivation des Brigades Spéciales d'Urbanisme et de Construction (BSUC) lui permet dans ce cadre de mieux lutter contre les occupations irrégulières des sols et les constructions illégales. Enfin, la création du Conseil National de l'Habitat (CNH) permet de disposer d'une structure de concertation associant les populations et l'ensemble des acteurs du secteur de l'habitat aux choix politiques fondamentaux et à l'élaboration et au suivi des programmes du gouvernement en matière de logement. Le CNH sera appuyé par un observatoire du marché de l'immobilier qui servira d'outil de suivi et d'évaluation de l'action publique sur le marché du logement.

Action 145. Elaboration d'un code de l'urbanisme

L'élaboration du code de l'urbanisme vise à définir des règles générales d'aménagement foncier, d'urbanisme, de construction et d'utilisation du sol qui permettront de réduire l'étalement urbain, d'améliorer l'environnement bâti et de garantir le développement durable de l'habitat.

Action 146. Renforcement du cadre juridique relatif à la construction et à l'habitation

Cette action a pour objectif de créer un cadre juridique incitatif et d'organiser l'accès aux activités de promotion immobilière privée et de construction en définissant les conditions d'exercice. Les activités à mettre en œuvre dans ce cadre couvrent l'élaboration d'une Loi relative à la promotion immobilière, d'un décret fixant les conditions d'exercice de l'activité de promotion immobilière, d'un décret relatif aux conditions d'accès à l'activité de promotion immobilière et au renouvellement de la carte professionnelle de promoteur immobilier, ainsi que d'une convention relative aux avantages accordés aux promoteurs immobiliers pour la réalisation des logements sociaux.

Action 147. Révision de la réglementation foncière et domaniale

Cette action vise à définir des pratiques et des règles permettant d'optimiser l'utilisation et la mise en valeur des sols et de développer l'accès au foncier. Pour cela, il conviendra de simplifier l'attribution définitive des terrains en supprimant le stade de l'attribution provisoire, d'instaurer une procédure unique aboutissant à l'attribution définitive, de conférer aux emphytéotes la faculté de morcellement des baux en parcelles individuelles et aux acquéreurs des logements la possibilité de transformer leur bail individuel en propriété définitive et enfin d'instituer une procédure de régularisation des parcelles occupées sans droits.

- Action 148. Révision de la fiscalité foncière et immobilière**
- L'objectif est de rendre la fiscalité foncière et immobilière plus dissuasive sur la rétention et plus incitative à l'utilisation du sol pour produire des logements abordables. Concrètement, il s'agira d'instituer une surtaxe dissuasive sur les terrains centraux non bâtis ou insuffisamment mis en valeur et de réduire la taxe à la charge des lotisseurs (TCL), qui passerait de 15% à 5%.
- Action 149. Système d'Information du Cadastre Foncier (SICAF)**
- Le SICAF représente un instrument primordial de la nouvelle politique du logement. Il permettra notamment de réduire les délais d'obtention du titre foncier à un maximum de 180 jours (contre au minimum 5 ans auparavant). Dans ce cadre, l'ensemble de la procédure d'attribution du titre foncier sera centralisée au sein d'un guichet unique, et cette procédure sera simplifiée et informatisée.
- Action 150. Densification du réseau géodésique de Libreville et des autres provinces**
- La densification du réseau géodésique vise principalement à améliorer la maîtrise de la gestion du cadastre, de l'information et du patrimoine fonciers, ainsi qu'à faciliter la réalisation des opérations de topographie, de cartographie, d'assainissement et d'urbanisme. Ces avancées permettront de minimiser les imprécisions dans l'exécution des travaux topographiques et cartographiques, et ainsi d'éviter les chevauchements des propriétés foncières, réduisant les conflits liés aux limites des parcelles.
- Action 151. Elaboration des plans d'urbanisme**
- Cette action permettra de mettre en place une politique pragmatique d'aménagement urbain grâce à l'élaboration et la mise à jour des schémas directeurs d'aménagements urbains (SDAU), des Plans d'Occupation des Sols et de SMART CODE (plans d'urbanisme de détail) organisant l'extension des grands centres urbains. Ces plans seront élaborés pour les villes de Libreville, Franceville, Port-Gentil, Koulamoutou, Lambaréné, Makokou, Oyem, Mouila et Tchibanga.
- Action 152. Construction de 35.000 parcelles/logements**
- Cette action doit permettre d'augmenter fortement l'offre de logement et de faciliter l'accès du plus grand nombre au logement neuf dans un objectif de mixité sociale. Ainsi, en moyenne 5 000 logements seront produits annuellement en encourageant la mixité sociale, la densification verticale et horizontale. Pour cela, l'Etat attribuera annuellement 5 000 parcelles immatriculées, cadastrées, titrées, aménagées et

équipées aux constructeurs et promoteurs immobiliers privés et aux coopératives d'habitat et de construction. A ce titre et afin de promouvoir le développement de la promotion immobilière privée, les conditions de délivrance de la carte professionnelle seront facilitées. Cette action favorisera également l'acquisition de logements par les agents de la fonction publique (enseignants, personnels de santé, armée...), notamment par la création de coopératives d'habitat, la mise en place de taux bonifiés et le financement par le Trésor public à un taux de 0% et à concurrence de 30 à 40% des crédits acquéreurs. Les primes de logements actuellement versées aux fonctionnaires pourraient être utilisées dans le cadre de ces coopératives d'habitat.

Action 153. Restructuration et réhabilitation des quartiers précaires

Un programme spécial de restructuration foncière et de relocalisation des populations déplacées des quartiers précaires et non carrossables vers de nouveaux pôles urbains dotés de logements et d'infrastructures sociales sera mis en place. Cette action favorisera l'accès au foncier et aux équipements et services sociaux par les habitants de quartiers irréguliers et de bidonvilles.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 21 : PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'EMPLOI ET LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

Développer un cadre de vie sain et sécurisé par la promotion d'un habitat décent, durable et accessible au plus grand nombre de Gabonais.

La couverture sociale au Gabon se concentre sur les employés du secteur formel, essentiellement du service public et des moyennes et grandes entreprises. Elle n'intègre pas encore les employés des petites et micro-entreprises peu structurées et les personnes vulnérables (personnes sans emploi ni ressources, veuves, personnes âgées, etc.) exposés à l'insécurité financière ou à la pauvreté. Ainsi, le niveau de couverture sociale reste encore insuffisant en dépit des efforts de l'Etat pour assurer une meilleure prise en charge sociale des populations vulnérables ou économiquement faibles avec la mise en place de la CNAMGS. En effet, l'assurance maladie universelle, mise en place en 2008, n'est que partiellement opérationnelle ; elle ne prend en charge qu'une partie des indigents, les Gabonais Economiquement Faibles, et les fonctionnaires de l'Etat.

Au niveau de l'emploi, la situation est également préoccupante avec un taux de chômage évalué à plus de 20%. Ce taux de chômage important participe du faible niveau de développement de l'entreprenariat national, de l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail ainsi que de la faiblesse des structures en charge de la politique de l'emploi de l'Etat. Ce niveau de chômage, combiné aux taux de

dépendance des moins de 15 ans (59,2%) et de plus de 65 ans (7,2%), amplifient le phénomène d'exclusion sociale. Dans un tel contexte il est indispensable de donner une nouvelle impulsion aux dispositifs de protection sociale et de stimuler la création d'emplois.

Promouvoir le plein emploi et garantir une couverture sociale à tout Gabonais.

L'ambition de l'Etat est de garantir un travail décent à tous les gabonais. L'accès à l'emploi des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables constitue une priorité. L'Etat a également pour objectif d'améliorer et d'étendre la protection sociale des citoyens. Cette ambition affirmée est déclinée dans sa vision actuelle de « Favoriser et encourager l'entrepreneuriat, promouvoir le plein emploi et garantir une protection sociale à tout Gabonais.». Cette vision est portée par un ambitieux Plan Sectoriel Emploi, Protection Sociale, Dialogue Social qui est articulé autour de six actions :

⇒ **Plan Sectoriel Emploi, Protection Sociale, Dialogue Social**

Action 154. Promotion de l'emploi

Cette action sera principalement portée par l'Office Nationale de l'Emploi (ONE) en collaboration avec le Ministère chargé de l'emploi. Ces structures constitueront un recueil d'information complète sur la situation de l'emploi au Gabon et les secteurs qui offrent le plus de débouchés. Des activités de communication seront menées auprès des populations pour les orienter vers les secteurs les plus dynamiques en matière de demande et les informer des opportunités immédiates qu'elles peuvent saisir. Un service personnalisé sera mis en place à l'ONE, qui étendra son réseau à l'ensemble des provinces gabonaises, pour mieux assister et suivre l'évolution de la situation des demandeurs d'emploi.

Action 155. Création d'une facilité d'entrepreneuriat social

Cette action vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes gabonais ainsi que des populations à faibles revenus grâce à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi. Le projet consiste à créer une facilité d'entrepreneuriat social au Gabon. Cette facilité viendra appuyer le déploiement parmi certains moteurs de croissance du Gabon Emergent (pêche, forêt-bois), d'initiatives à grand impact économique et social. La facilité viendra appuyer l'émergence de micro et petites entreprises sur la base de modèles économiques éprouvés.

Dans cette dynamique, cette action va permettre la formation et l'insertion des femmes dans les métiers du commerce et de la transformation des produits de la pêche. Pour cela, il s'agira de mettre en place des plateformes de formation dans les métiers de transformation artisanale du poisson surtout au profit de

femmes et d'appuyer l'organisation et la structuration de la commercialisation notamment l'exportation visant le commerce régional de poisson salé séché et fumé à travers l'encadrement et la structuration de GIE, de coopératives. De même, cette action vise également à valoriser les Produits Forestiers Non Ligneux (PNFL) et les sous-produits de la forêt pour créer une offre de produits telle que les huiles essentielles, les plantes médicinales, les fruits de la forêt, le miel, etc. Dans ce cadre une politique de formation-insertion et de création d'unités-pilotes de traitement des PFNL sera lancée à travers des plateformes de service (PFS).

Action 156. Renforcement du dialogue social

Cette action a pour ambition de favoriser et encourager le dialogue social en renforçant les mécanismes et les cadres de concertation sociale. Le Ministère chargé du travail mettra en place les dispositifs qui permettront d'intensifier la communication consultative. Une promotion accrue sera entreprise pour développer les Comités Permanents de Concertation Economique et Social au sein des entreprises (CPCES). Par ailleurs, le Gabon consolidera sa position au sein des instances de dialogue et de concertation sociale sous-régionales et internationales en renforçant sa participation aux divers événements organisés.

Action 157. Extension et renforcement de la couverture sociale

Cette action vise à étendre la protection sociale aux travailleurs du secteur informel, aux actifs agricoles, aux chauffeurs de taxi qu'aux travailleurs indépendants. Les immatriculations devront se poursuivre pour les Gabonais Economiquement Faibles, les étudiants, les travailleurs des secteurs publics et privés et l'attribution des cartes d'assurés sociaux. Une étude pour l'harmonisation du taux d'allocation familiale des secteurs publics et privés sera réalisée.

Action 158. Réforme et restructuration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Les investissements et les charges lourdes de gestion des hôpitaux et centres de santé ont amené un déficit cumulé de l'action sanitaire sociale et familiale au niveau de la CNSS. Dès lors, il est nécessaire de mettre en place un programme de restructuration de la CNSS. Cela permettra d'évaluer la situation financière de la branche retraite en vue d'apprécier les réformes nécessaires. Par ailleurs, en raison du retrait de la CNSS du secteur de la Santé, des études seront réalisées afin de définir les modalités de rétrocession à la CNAMGS des prestations sociales liées à la maladie et, en conséquence, de mettre en œuvre un plan de restructuration organisationnelle.

Action 159. Élargissement de la prise en charge de la CNAMGS

A ce jour, la CNAMGS ne prend pas en charge les salariés du secteur privé. Cette action vise à mettre en place un programme d'intégration du secteur privé via le fonds 1 afin de définir et disposer d'une politique complète et pertinente d'assurance maladie universelle.

Chapitre 5. Dispositif de pilotage et de mise en œuvre du PSGE

« La mise en œuvre du Gabon Emergent nécessite un dialogue avec tous les acteurs, afin que chacun contribue au mieux, de façon sincère et dans l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes, à sa concrétisation ».

Président Ali BONGO ONDIMBA.

Le PSGE décline de façon claire la nouvelle Vision du Gabon Emergent et la manière de l'atteindre. Cette première étape de planification constituait une étape incontournable. Mais le défi le plus critique reste la mise en œuvre. Ce chapitre décrit le dispositif mis en place pour assurer sa réussite. Dans ce cadre, et conformément aux orientations du Président de la République, un système de pilotage serré, fondé sur les résultats, sera mis en place. Ainsi, un cadre normalisé de suivi-évaluation a été défini, dans le cadre des instances de coordination et de pilotage gouvernemental et sur la base de nouveaux outils de suivi-évaluation adaptés.

5.1 Outils de suivi-évaluation du PSGE

Le tableau de bord du PSGE

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des programmes et actions du PSGE permettra d'apprécier à temps réel le niveau d'avancement de l'exécution par chaque ministère de ses programmes respectifs, puis de façon agrégée de l'ensemble du Programmes Sectoriel porté par le ministère. Au-delà de ce suivi de l'activité, le tableau de bord permettra également de suivre l'impact de cette mise en œuvre, à travers des indicateurs mesurables. Cette nouvelle ambition de pilotage par les résultats nécessitera un renforcement du dispositif statistique national, avec la future Agence Nationale des Statistiques qui jouera désormais un rôle clé. L'outil de suivi mis en place dans ce cadre devra être déployé au niveau de chaque ministère. Des rapports mensuels de suivi seront établis à partir des résultats des tableaux de bord, avec des alertes en cas de besoin. Ces rapports serviront de support aux différentes instances de suivi et de pilotage.

Le budget programme

Le PSGE dote le Gabon des outils lui permettant de déployer de façon plus efficace l'approche de budgétisation par objectifs de programmes, dans le cadre de mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finance et de l'Exécution du

Budget (LOLFEB). Cette approche permettra un suivi plus efficace et plus rigoureux de l'exécution budgétaire. Dans ce cadre, un budget base zéro pourrait être élaboré dès 2013.

5.2 Instances de pilotage et coordination du PSGE

Ce dispositif de pilotage, d'animation et de coordination gouvernemental s'articule autour de 3 types d'instances : des instances i) de pilotage, ii) de suivi et iii) de coordination et mise en œuvre.

LES RÉUNIONS DE COORDINATION MINISTÉRIELLE

Une lisibilité accrue de l'action de chaque département ministériel

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance (pilier 2 du Gabon Emergent) et de la conduite de leur programme de réforme et de modernisation, il est attendu de chaque ministère une efficacité et une productivité accrue dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de son plan de travail. Ils devront dans ce cadre renforcer la coordination interne, à travers des réunions de coordination régulières par groupes de projets, par Directions Générales et par Services, en plus des réunions de coordination statutaires convoquées par le Ministre. Toutes ces réunions devront désormais se matérialiser par des comptes rendus ou procès-verbaux permettant un suivi plus régulier et plus efficace des projets et un meilleur reporting du ministère quant à l'avancement de la mise en œuvre de son Plan de Travail Ministériel.

LES COMITÉS TECHNIQUES INTERMINISTÉRIELS SECTORIELS

Un renforcement de la coordination gouvernementale dans la mise en œuvre des projets

L'organisation régulière de Comités Techniques Interministériels sectoriels contribuera à la préparation des Conseils Interministériels et Ministériels. Ces comités techniques permettront de tenir des points réguliers sur l'avancement des projets intersectoriels et de statuer sur les points de décision importants à soumettre en Conseil Présidentiel ou Interministériel. Les comités auront pour rôle de valider les documents de planification des projets des ministères, en particulier les projets interministériels, en s'assurant notamment de l'alignement de leurs objectifs au PSGE, de la mise en place effective d'équipes-projet, de la bonne planification opérationnelle des projets (activités, responsables, délais). Ils permettront de prendre des décisions sur les questions à caractère technique et de mieux organiser la coordination technique au sein de l'ensemble du gouvernement. L'agenda des comités techniques sera planifié en fonction des Conseils Présidentiels et Interministériels.

LES CONSEILS PRÉSIDENTIELS OU INTERMINISTÉRIELS SECTORIELS

Un pilotage serré et une mise sous tension permanente de l'action gouvernementale

Le Conseil Présidentiel représente l'instance la plus élevée de pilotage et suivi du dispositif. Lorsque ce Conseil n'est pas présidé par le Chef de l'Etat, il s'agira d'un Conseil de cabinet. Des Conseils sectoriels seront convoqués par le Président de la République afin d'une part d'établir un bilan sur les réalisations du gouvernement, et d'autre part d'identifier les points de blocages éventuels à l'avancement des actions programmées. De manière générale, Les Conseils Présidentiels sectoriels seront précédés de Conseils Interministériels sectoriels pour leur bonne préparation. L'ordre du jour du Conseil déterminera la liste des participants. Ces Conseils seront sanctionnés par des directives/décisions, dont certaines n'auront plus besoin de l'aval du Conseil des Ministres. Un calendrier des Conseils Présidentiels et Interministériels sera établi par le Secrétaire Général du Gouvernement.

LE BUREAU DE COORDINATION DES PROGRAMMES DE L'ÉMERGENCE

Pour accompagner ces changements majeurs dans l'organisation et l'animation gouvernementale, il sera mis en place un Bureau de Coordination des Programmes de l'Émergence.

LES MISSIONS DU BCPE

Cellule technique légère rattachée au cabinet du Président de la République, le BCPE est chargé de mettre en place les outils de pilotage et de suivi-évaluation du PSGE et d'appuyer leur mise en œuvre effective. Il doit par ailleurs jouer un rôle d'alerte au niveau du Président de la République quant au rythme d'exécution des programmes. Il pourra enfin être amené à jouer un rôle de conseil et d'impulsion, en identifiant certains blocages à la mise en œuvre efficiente des projets et en proposant des pistes de solutions.

Dans ce cadre, le BCPE mènera les activités suivantes :

- Formaliser le cadre global de mise en œuvre, de coordination et de suivi des programmes de l'émergence,
- Elaborer le tableau de bord du Gabon Emergent, et concevoir dans ce cadre les outils permettant le suivi, le contrôle et l'évaluation de l'ensemble des programmes et projets de l'émergence,
- Favoriser la mise en place d'une démarche projet dans l'ensemble de l'administration
- Veiller à la diffusion de méthodologies et référentiels de bonnes pratiques,
- Contribuer au renforcement des capacités dans l'administration,
- Contribuer à la gestion réussie du changement dans l'administration
- Contribuer au cadrage budgétaire global et à l'élaboration des Plans de Travail Ministériels et des budgets annuels.

ANNEXE : Tableau récapitulatif Axes-Programmes-Actions du PSGE

| Axes Stratégiques | Domaines | Objectifs Stratégiques | Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP) | Actions | |
|--|--------------------------|--|--|---|---|
| Axe 1 : La consolidation des fondations de l'émergence | 1. Développement Durable | OS1 Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale | P1 Programme Phare Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles | a.1 | Mise en place d'un dispositif centralisé de connaissance et de préservation des Ressources Naturelles |
| | | | | a.2 | Inventaire des Ressources Forestières |
| | | | | a.3 | Inventaire des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques |
| | | | | a.4 | Carte géologique et géotechnique et inventaire des ressources minières |
| | | | | a.5 | Evaluation du bassin pétrolier |
| | | | | a.6 | Carte pédologique des terres agricoles du Gabon |
| | | | P2 Programme Phare Planification Stratégique et aménagement du territoire | a.7 | Elaboration et suivi de la mise en œuvre du PSGE |
| | | | | a.8 | Aménagement du territoire et plans de développement régionaux |
| | | | | a.9 | Plan National d'affectation des terres |
| | | | P.3 Plan Climat | a.10 | Promotion et diffusion du nouveau paradigme de développement durable du Gabon Emergent |
| | | | | a.11 | Plan d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique |
| | | | | a.12 | Elaboration du bilan carbone du Gabon |
| | | | P.4 Plan Sectoriel Environnement | a.13 | Lutte contre la pollution et les nuisances |
| | | | | a.14 | Renforcement de la sécurité nucléaire |
| | | | | a.15 | Protection et amélioration du cadre de vie |
| | 2. Gouvernance | OS2 | Développer les données de bases | P.5 Programme Phare Grands Registres de | a.16 |

ANNEXE : Tableau récapitulatif Axes-Programmes-Actions du PSGE

| Axes Stratégiques | Domaines | Objectifs Stratégiques | Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP) | Actions | | | | | |
|-------------------|--|---|---|---------|---|------|---|------|---|
| | | permettant de construire un système d'information national cohérent | l'Etat | a.17 | Registre des personnes morales | | | | |
| | | | | a.18 | Plan National Géomatique | | | | |
| | | OS3 | Aligner le cadre Institutionnel au PSGE | P.6 | Programme Phare Réforme et de Modernisation de l'Administration | a.19 | Alignement de l'organisation gouvernementale au PSGE | | |
| | | | | | | a.20 | Mise en place du dispositif institutionnel de la réforme de l'Administration | | |
| | | | | | | a.21 | Maîtrise des processus opérationnels de l'Administration | | |
| | | | | | | a.22 | Centralisation des fonctions supports de l'Administration | | |
| | | | | | | a.23 | Mise à niveau et rationalisation des équipements et bâtiments administratifs | | |
| | | | | | | a.24 | Optimisation des dépenses de fonctionnement de l'Administration | | |
| | | | | P.7 | Plan Sectoriel Justice | a.25 | Renforcement et diversification de l'offre juridictionnelle | | |
| | | | | | | a.26 | Actualisation du droit positif et mise en harmonie avec les engagements internationaux | | |
| | | | | | | a.27 | Modernisation de l'Administration Pénitentiaire | | |
| | | | | P.8 | Plan Sectoriel Affaires Etrangères | a.28 | Vulgarisation du Droit | | |
| | | | | | | a.29 | Redynamisation de la Diplomatie au service de la paix et de la sécurité (inclure la Francophonie dans le texte) | | |
| | | | | | | a.30 | Appui aux Gabonais de l'étranger | | |
| | | | | | | a.31 | Renforcement de la diplomatie économique | | |
| | | | | OS4 | Aligner le cadre juridique au PSGE | P.9 | Programme Phare Cadre Juridique du Gabon Emergent | a.32 | Maitrise de l'espace maritime |
| | | | | | | | | a.33 | Loi d'Orientation et de programmation du Gabon Emergent |
| | | | | | | | | a.34 | Loi sur le Développement durable |
| | | | | | | | | a.35 | Loi sur la promotion des investissements |
| a.36 | Loi sur les contrats de partenariat public-privé | | | | | | | | |
| a.37 | Cadre Juridique et institutionnel de l'Education Nationale | | | | | | | | |
| a.38 | Cadre juridique du secteur des hydrocarbures | | | | | | | | |
| a.39 | Cadre juridique du secteur minier | | | | | | | | |

| Axes Stratégiques | Domaines | Objectifs Stratégiques | Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP) | Actions | | | |
|-------------------|---|--|---|--|---|--|---|
| | | | | a.40 | Cadre juridique des télécommunications et des TIC | | |
| | | | | a.41 | Cadre Juridique du secteur de l'Energie | | |
| | | | | a.42 | Cadre Juridique du secteur Forêt-Bois | | |
| | | | | a.43 | Cadre Juridique du secteur Agricole | | |
| | | | | a.44 | Cadre Juridique du secteur des Pêches et de l'Aquaculture | | |
| | | | P.10 | Programme Phare Réforme Budgetaire | a.45 | Réforme Budgétaire | |
| | | | P.11 | Programme Phare Cadre de Politique Economique | a.46 | Alignement de la politique fiscale au PSGE | |
| | | | | | a.47 | Maitrise de la dette publique | |
| | | | | | a.48 | Régulation économique et de la concurrence | |
| | | | P.12 | Programme Phare d'information et d'aide à la décision économique | a.49 | Stratégie Nationale de Développement des Statistiques | |
| | a.50 | Tableau de bord du PSGE et Observatoire de la Compétitivité | | | | | |
| | P.13 | Programme Phare d'appui à l'investissement et au secteur privé | a.51 | Observatoires sectoriels | | | |
| | | | a.52 | Rationalisation et renforcement du dispositif d'appui au secteur privé | | | |
| | 3. Capital Humain | OS6 | Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale | P.14 | Plan Sectoriel Education | a.53 | Promotion de l'entrepreneuriat |
| | | | | | | a.54 | Concertation public-privé |
| | | | | | | a.55 | Mise en oeuvre du Cadre Juridique et institutionnel de l'Education Nationale |
| | | | | | | a.56 | Modernisation des outils de pilotage et de management du système de l'éducation |
| | | | | | | a.57 | Création de la carte d'identité scolaire |
| | | | | | | a.58 | Développement des infrastructures scolaires et universitaires |
| | | | | | | a.59 | Cité Verte de l'Education et du Savoir |
| a.60 | | | | | | Réforme des curricula et temps d'études | |
| a.61 | | | | | | Qualité de l'encadrement | |
| a.62 | | | | | | Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) | |
| a.63 | Services aux étudiants | | | | | | |
| a.64 | Qualité de la recherche et de la vie scientifique | | | | | | |

ANNEXE : Tableau récapitulatif Axes-Programmes-Actions du PSGE

| Axes Stratégiques | Domaines | Objectifs Stratégiques | Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP) | Actions | | |
|--|---|------------------------|---|---|------|--|
| | 4. Infrastructures et aménagement du territoire | OS7 | | Désenclaver le Gabon et développer les infrastructures de transport (c.f. Schéma Directeur National d'Infrastructure) | | |
| | | OS8 | P.15 | Plan Sectoriel Energie | a.65 | Mise en œuvre du cadre juridique du secteur de l'Energie |
| | | | | | a.66 | Etude d'évaluation du potentiel en micro-hydroélectricité et création d'une carte de micro-hydrologie |
| | | | | | a.67 | Plans directeurs Provinciaux pour l'Electrification Rurale |
| | | | | | a.68 | Développement des Compétences dans les métiers relatifs à l'électricité |
| | | | | | a.69 | Infrastructures de Production d'Energie Electrique |
| | | | | | a.70 | Réseau National de Transport d'Electricité (RNTE) |
| | | | | | a.71 | Electrification rurale |
| | | | | | a.72 | Efficacité Energétique |
| | | OS9 | P.16 | Programme Phare Infrastructures Numériques | a.73 | Energies Renouvelables |
| | | | | | a.74 | Connectivité au backbone international |
| | | | | | a.75 | Backbone fibre optique national |
| | | | | | a.76 | Réseau Wimax administratif national |
| a.77 | Datacenter | | | | | |
| a.78 | Gestion et contrôle des Fréquences | | | | | |
| a.79 | Points d'échange Internet (IXP) | | | | | |
| a.80 | Télédiffusion Gabon | | | | | |
| Axe 2 : La diversification des piliers de croissance | 5. Gabon Vert | OS10 | P.17 | Plan Sectoriel Forêt-Bois | a.81 | Mise en œuvre du Cadre Juridique du secteur Forêt-Bois |
| | | | | | a.82 | Gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques |
| | | | | | a.83 | Généralisation de l'aménagement forestier |
| | | | | | a.84 | Pôle de Compétence Forêt-Bois |
| | | | | | a.85 | Infrastructures Industrielles pour la transformation du Bois (Domaines Industriels du Bois, Zones Economiques Spéciales) |
| | | | | | a.86 | Appui à l'Industrie locale de transformation du bois |
| | | OS11 | P.18 | Programme Sectoriel | a.87 | Mise en œuvre du Cadre Juridique du secteur Agricole |

| Axes Stratégiques | Domaines | Objectifs Stratégiques | Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP) | Actions | |
|---|--|---|---|---|--|
| | | agricole et garantir la sécurité alimentaire | Agriculture-Elevage | a.88 Restructuration de l'ONADER | |
| | | | | a.89 Pôle de compétence agricole | |
| | | | | a.90 Développement et Investissement Agricole au Gabon (PRODIAG) : phase 2 du projet ceintures périurbaines | |
| | | | | a.91 Agropoles | |
| | | | | a.92 Projet d'Appui au Développement des infrastructures pour la culture du Riz Nerica (PADIACN) | |
| | | | | a.93 Création de l'Institut de Technologie Alimentaire | |
| | | | | a.94 Fermes Agropastorales | |
| | | | | a.95 Complexe Intégré de Poulet de Chair | |
| | | OS12 Promouvoir une exploitation et une valorisation durables des ressources halieutiques | P.19 Plan Sectoriel Pêche et Aquaculture | a.96 Mise en œuvre du Code des Pêches et de l'Aquaculture | |
| | | | | a.97 Centre de formation aux métiers de la pêche | |
| | | | | a.98 Infrastructures de débarquement et de transformation des produits de pêche | |
| | | | | a.99 Création d'un armement national | |
| | | | | a.100 Restructuration de la SIFRIGAB | |
| | | | | a.101 Négociation des accords de pêche | |
| | a.102 Audit du secteur pétrolier et mise en œuvre | | | | |
| 6. Gabon Industriel | OS13 Relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes | P.20 Plan Sectoriel Hydrocarbures | a.103 Mise en œuvre du Code pétrolier | | |
| | | | a.104 Création de la Gabon Oil Company | | |
| | | | a.105 Promotion du secteur pétrolier | | |
| | | | a.106 Création d'une filière pétrochimique de fabrication d'engrais | | |
| | | | a.107 Pôle de Compétence Hydrocarbures (Ile Mandji) | | |
| | | | OS14 Développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre | P.21 Plan Sectoriel Mines-Métallurgie | a.108 Mise en œuvre du Code Minier |
| | | | | | a.109 Mise en place du cadastre minier |
| a.110 Création de la Société Equatoriale des Mines (SEM) | | | | | |
| a.111 Pôle de Compétence Minier et Métallurgique (Moanda/Franceville) | | | | | |

ANNEXE : Tableau récapitulatif Axes-Programmes-Actions du PSGE

| Axes Stratégiques | Domaines | Objectifs Stratégiques | Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP) | Actions |
|--|------------------------|--|--|---|
| | | OS15 Développer un tissu industriel innovant et diversifié (bois, pêche, agro-industrie...) | P.22 Plan Sectoriel Industrie | a.112 Promotion du secteur minier |
| | | | | a.113 Pôle Métallurgique de Belinga |
| | | | | a.114 Création de Gabon Steel |
| | | | | a.115 Elaboration et mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation du Gabon |
| | | | | a.116 Programme National de Normalisation |
| | | | | a.117 Promotion de la sous-traitance |
| | 7. Gabon des services | OS16 Positionner le Gabon comme une destination de référence en matière de tourisme durable | P.23 Programme Sectoriel Tourisme | a.118 Elaboration du Plan Opérationnel Tourisme 2012-2016 |
| | | | | a.119 Formation aux métiers du tourisme et de la restauration |
| | | OS17 Faire du Gabon un pôle régional de l'économie numérique et de la communication | P.24 Plan Sectoriel Economie Numérique et Communication | a.120 Mise en œuvre du cadre juridique des Télécommunications et des TIC |
| | | | | a.121 Code de la Communication |
| | | | | a.122 Mise en place du Fonds du Développement de l'Economie Numérique (FODEN) |
| | | | | a.123 e-Gouvernement |
| | | | | a.124 Certification Electronique Nationale |
| a.125 Passage à l'audiovisuel Numérique | | | | |
| a.126 Déploiement National de la Radio et la Télévision | | | | |
| a.127 Médiamétrie des contenus audiovisuels | | | | |
| a.128 Fond d'aide à la production cinématographique de l'image et du son | | | | |
| a.129 Déploiement du réseau postal Gabonais | | | | |
| a.130 Promotion de l'Economie Numérique | | | | |
| Axe 3 : La prospérité partagée | 8. Prospérité Partagée | OS18 Mettre en place des services de santé de qualité pour tous | P.25 Plan Sectoriel Santé | a.131 Elaboration des comptes nationaux de santé |
| | | | | a.132 Renforcement du Système National d'Information Sanitaire |
| | | | | a.133 Mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique |
| | | | | a.134 Réforme hospitalière |
| | | | | a.135 Amélioration de l'accès aux médicaments |

| Axes Stratégiques | Domaines | Objectifs Stratégiques | Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP) | Actions |
|-------------------|----------|---|---|---|
| | | | | a.136 Infrastructures de santé |
| | | | | a.137 Renforcement du personnel et développement des compétences |
| | | OS19 Garantir un accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement | P.26 Plan Sectoriel Eau et Assainissement | a.138 Elaboration de la Politique de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement |
| | | | | a.139 Evaluation des ressources en eau du Gabon |
| | | | | a.140 Mise à niveau du réseau de distribution et de stockage de l'eau à Libreville |
| | | | | a.141 Infrastructures urbaines d'eau et d'assainissement |
| | | | | a.142 Accès à l'eau potable et assainissement en zones rurales |
| | | | | a.143 Développement des Compétences Nationales dans le secteur de l'eau et l'assainissement |
| | | OS20 Garantir l'accès à un logement décent pour tous | P.27 Plan Sectoriel Habitat | a.144 Réorganisation et renforcement du dispositif institutionnel du secteur de l'Habitat |
| | | | | a.145 Elaboration d'un code de l'urbanisme |
| | | | | a.146 Renforcement du cadre juridique relatif à la construction et à l'habitation |
| | | | | a.147 Révision de la réglementation foncière et domaniale |
| | | | | a.148 Révision de la fiscalité foncière et immobilière |
| | | | | a.149 Système d'Information du Cadastre Foncier (SICAF) |
| | | | | a.150 Densification du réseau géodésique de Libreville et des autres provinces |
| | | | | a.151 Elaboration des plans d'urbanisme |
| | | | | a.152 Construction de 35 000 parcelles/logements |
| | | | | a.153 Restructuration et réhabilitation des quartiers précaires |
| | | OS21 Promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion | P.28 Plan Sectoriel Emploi, Protection Sociale, Dialogue Social | a.154 Promotion de l'emploi |
| | | | | a.155 Création d'une facilité d'entrepreneuriat social |
| | | | | a.156 Renforcement du dialogue social |
| | | | | a.157 Extension et renforcement de la couverture sociale |
| | | | | a.158 Réforme et restructuration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale |
| | | | | a.159 Élargissement de la prise en charge de la CNAMGS |